

# L'Europe & ses enjeux socioéconomiques

Un regard sur l'Europe  
De sa naissance à aujourd'hui,  
Pour mieux en comprendre l'avenir

**Une étude du Cepag**

co-réalisée par

**Didier Brissa  
&  
Bruno Poncelet**

**Décembre 2010**

## Introduction :

### L'Europe a-t-elle une couleur politique ?

Née en 1951, l'Europe aura bientôt soixante ans. Soixante ans, c'est à l'échelle humaine de quoi avoir une vie bien remplie. Six décennies, c'est aussi largement de quoi avoir le temps d'évoluer et de changer d'avis.

Pour répondre à la question posée : l'Europe a-t-elle une couleur politique ?, il nous faut procéder en deux étapes.

La première de ces étapes consiste à comprendre d'où est partie l'Europe :

- quel état d'esprit animait ces fondateurs ?
- Quelles valeurs défendaient-ils ?
- Pourquoi voulaient-ils faire route ensemble ?

Au terme de cette première étape, nous aurons alors plusieurs cartes en main qui sont autant de nuances ou de teintes contrastées reflétant, effectivement, une certaine couleur politique.

Il sera alors temps d'aborder la seconde étape du voyage pour découvrir comment, au fil des décennies, la couleur politique de l'Europe a évolué.

Première partie :

Pourquoi l'Europe est-elle née ?

## **I. INTRODUCTION : AU LENDEMAIN DE LA GUERRE,** **QUATRE CHOIX POSSIBLES**

L'Europe est née en pleine guerre froide. Dans un grand moment d'incertitudes : la guerre contre l'Allemagne nazie avait fait des millions de morts, les villes européennes étaient ravagées, leurs industries étaient détruites et tout, ou presque, était à reconstruire. On aura une idée de l'ampleur du problème si l'on songe que dans certaines villes d'Europe, juste après la guerre, des enfants se prostituaient avec des soldats pour avoir de quoi manger.

Loin d'être tracé à l'avance, l'avenir européen pouvait basculer dans plusieurs directions différentes :

1. **Le camp soviétique** : même si l'URSS de Staline n'était qu'une sévère dictature trahissant à bien des égards la pensée de Karl Marx<sup>1</sup>, la référence au communisme et à l'égalité prônée par les partis communistes d'Europe de l'Ouest était tentante pour une large partie de la population européenne - pauvre, perdue, éplorée par cinq années de privations, de morts, de désolation.
2. **Le camp américain** : devenus la première puissance industrielle au monde, les Etats-Unis étaient les nouveaux leaders du monde capitaliste. Ils prônaient une politique gouvernementale basée sur le développement des entreprises privées. Soit un chemin tout à fait logique, à privilégier absolument, pour une bonne partie des élites occidentales.
3. **Un destin européen indépendant** : les pays européens pouvaient aussi choisir une troisième voie, plus indépendante, où ils auraient profité des rivalités entre les deux blocs pour faire valoir leurs propres intérêts et développer, ensemble, leur propre logique politique.
4. **Des projets nationaux séparés** : enfin, il va de soi que les pays européens auraient également pu conserver un chemin particulier, indépendant des autres, sur base des choix démocratiques de chaque population. C'est d'ailleurs ce que firent la majorité des pays, préférant poursuivre leur chemin en toute indépendance plutôt que d'abandonner une partie de leur souveraineté à une instance politique supérieure.

Mais comme l'Europe est née, en 1951, il nous faut poser la question : parmi les trois premiers choix, **quelle fut la couleur politique de l'Europe à sa naissance ?**

---

<sup>1</sup> N'en donnons qu'un exemple : Karl Marx était pour l'abolition de l'Etat... alors que l'URSS asseyait son pouvoir sur une formidable machine étatique.

Et une première réponse s'impose, évidente : **l'Europe s'opposait radicalement au communisme en général, et au stalinisme en particulier,**



Penchons-nous à présent sur ses relations - plus qu'ambigües - avec les Etats-Unis d'Amérique.

## **2. Deuxième teinte : une Europe sous dépendance américaine**

A la fin de la Seconde Guerre mondiale, les Etats-Unis sont devenus la première puissance industrielle mondiale. Ancienne colonie devenue indépendante en 1776, ils sont officiellement opposés à toute forme d'impérialisme et de colonialisme. Mais se disent prêts à aider les pays européens, dont l'appareil industriel a été détruit et dont les finances sont au plus mal, afin d'éviter que leurs populations désespérées ne basculent dans le communisme.

C'est dans cette perspective de lutte anti-communiste que le président Harry Truman déclare, devant le Congrès américain, le 12 mars 1947 : « Notre devoir est d'aider les peuples libres à travailler à leur propre destinée selon leur propre voie. Je crois que notre aide doit être d'abord économique et financière, essentielle à la stabilité économique et à l'ordre politique »<sup>3</sup>.

Trois mois plus tard, le 5 juin 1947, le Secrétaire d'Etat américain George Marshall annonce le lancement du « Programme de rétablissement européen », soit un soutien massif et financier aux peuples libres, présenté comme parfaitement désintéressé. Au total, seize pays européens vont bénéficier, sur trois ou quatre ans, de prêts et de dons américains pour un montant total dépassant les 13 milliards de dollars. Si cette aide massive contribua à coup sûr à relever l'industrie européenne, il est par contre faux de croire qu'elle fut désintéressée.

Dès 1944, lors la conférence de Bretton Woods, les Etats-Unis firent comprendre que leur suprématie économique méritait un gros avantage : le dollar servirait désormais de monnaie internationale pour les échanges. Une manière de tenir solidement les rênes du commerce mondial... même si les Etats-Unis s'engageaient alors à n'émettre des dollars qu'à condition de pouvoir en garantir la valeur avec les réserves d'or fédérales.

### **Le rôle secret de la CIA**

Trois ans plus tard, en 1947, la CIA est créée. Son but est clairement de lutter contre le communisme - qu'importe si les moyens employés ne sont pas très légaux.

En 1948, pour truquer les élections italiennes et minoriser le parti communiste, la CIA soutient vigoureusement le parti de la Démocratie Chrétienne en lui offrant 10 millions de dollars (ce parti emportera les élections, avec 48,5 % des suffrages), mais également en menant des campagnes de diffamation à l'encontre des partis socialistes et communistes<sup>4</sup>. Notons au passage que la Démocratie chrétienne, arrivée au pouvoir, offrira à son tour un soutien sans faille au développement des organisations mafieuses italiennes<sup>5</sup>.

A partir de 1950, et durant 17 ans, la CIA va lancer une formidable machine de propagande culturelle visant explicitement les Européens. Le but est de les convaincre que le salut viendra de l'Amérique ou ne viendra pas. A cette fin, tous les arts sont utilisés : la littérature,

---

<sup>3</sup> Cité in Jean Monnet, Mémoires, Librairie Fayard, 2007 (1<sup>ère</sup> publication : 1976), p.382.

<sup>4</sup> Source : Daniele Ganser, « Les Armées secrètes de l'OTAN », Edition Demi-Lune, Paris, 2007, p.103.

<sup>5</sup> Lire à ce propos Nicola Tranfaglia, « Pourquoi la mafia a gagné », Editions Tallandier, Paris, 2010 (édition originale en italien : 2008).

la musique, le cinéma, les expositions.... Transitant en grand secret via des institutions officielles (les fondations Ford, Farfield, Rockefeller ; le musée Guggenheim de New-York) ou des hommes de paille (jouant les généreux mécènes), l'argent de la CIA finança par milliards de dollars d'innombrables activités « culturelles », dans le but d'influencer l'idéologie européenne. D'en convertir les populations au progrès américain<sup>6</sup>.

Des revues « indépendantes » furent également créées de toutes pièces, soit pour s'opposer à des publications existantes (.....), soit pour entraîner les gens de gauche modéré loin de tout rapprochement avec le monde (ou l'idéal) communiste.

Enfin, cette ingérence américaine sur le continent européen a également touché l'intégration européenne. Durant dix ans (1949-1959), la CIA - via l'American Committee for United Europe - a secrètement financé divers mouvements plaidant pour une (plus ou moins grande) intégration européenne. De l'Union Européenne des fédéralistes née en 1946 (et toujours existante) à l'*United European Movement* créée en 1948 par Winston Churchill, les dollars américains ont transité à hauteur de 50 millions de dollar actuel pour promouvoir une plus grande cohésion européenne (et repousser d'autant le spectre du communisme)<sup>7</sup>.

A noter que Jean Monnet, père fondateur de l'Union Européenne, n'a manifestement jamais accepté l'argent de la CIA. Ce qui fut probablement moins le cas d'un autre père fondateur de l'Union Européenne, le très atlantiste social-démocrate Paul-Henri Spaak dont nous avons parlé plus haut, et qui est par ailleurs devenu Secrétaire général de l'OTAN de 1957 à 1961.

Dans tous les cas, une chose est sûre : dévastée après la guerre, l'Europe n'aura échappé au spectre du communisme (tant redouté par ses élites) que pour grandir à l'ombre (et sous l'influence constante) du grand frère américain.

---

<sup>6</sup> Source : *Qui mène la danse ? La CIA et la guerre froide culturelle*, de Frances Stonor Saunders, Editions Denoël, 2003.

<sup>7</sup> Voir notamment <http://leruisseau.iguane.org/spip.php?article777> ; <http://sociologias-com.blogspot.com/2010/08/lintegration-europeenne-oeuvre-assumee.html>. ou bien encore [http://fr.wikipedia.org/wiki/Mouvement\\_europ%C3%A9en](http://fr.wikipedia.org/wiki/Mouvement_europ%C3%A9en).



### 3. Troisième teinte : une culture capitaliste laissant place au social

Coincée entre les USA et l'URSS, l'Europe choisit clairement le camp du capitalisme.

Mais le capitalisme n'est pas un système immuable : bien qu'il soit animé d'une logique constante (dégager des profits au bénéfice d'actionnaires privés), il évolue avec le temps et les diverses forces de résistance qu'il rencontre. Or, au sortir de la seconde guerre mondiale, le capitalisme devait composer avec les éléments suivants :

- Une crise historique (1929) qui avait jeté des millions de personnes à la rue, et appris à tous la logique criminelle de laisser agir des acteurs privés sans aucune forme de régulation publique ;
- Un contre-modèle (l'URSS) se revendiquant du communisme, prônant des valeurs d'égalité et de bien-être pour tous, et disposant de puissants relais dans les pays européens ;
- La présence massive de forces de gauche (presse, partis, syndicats), à la fois rivales et variées, faisant pression pour améliorer concrètement le niveau de vie et le bien-être matériel de l'ensemble de la population dans les pays occidentaux.

Face à ces mouvements de pression très puissants, le capitalisme (qui a toujours su tirer parti de ses contradictions) évolua :

- Au XIX<sup>ème</sup> siècle, la gestion des travailleurs était puritaine : d'après les penseurs capitalistes de l'époque, les pauvres devaient travailler six jours semaine, quinze à seize heures par jour, dès leur plus jeune âge, et se contenter d'un salaire ridicule (à peine de quoi survivre), parce que telle était la décision de Dieu... ou la loi immuable de la Nature. Et l'homme ne pouvait rien y changer...
- Pourtant, suite aux pressions populaires, les choses changèrent et les propriétaires de capitaux furent contraints à augmenter les salaires. C'est alors que les penseurs capitalistes du XX<sup>ème</sup> siècle réalisèrent qu'en payant davantage les pauvres, on créait des consommateurs avec un pouvoir d'achat favorisant le développement des entreprises, et du capital en général. La société de consommation (limitée au monde occidental) allait naître.

La grande synthèse théorique du capitalisme de l'époque fut livrée par John Maynard Keynes, qui postulait notamment ceci : **laisser agir les entrepreneurs privés, certes, mais en les encadrant par un système de régulations publiques où l'Etat jouait en quelque sorte le rôle de chef d'orchestre (et parfois d'instrumentiste).**

Le rôle de l'Etat pouvait notamment se traduire par :

- Des dépenses d'investissements publics pour créer de l'emploi quand celui-ci manquait,
- Des politiques publiques favorisant l'investissement (en diminuant le taux d'intérêt, donc le coût de l'emprunt de l'argent) ou la consommation (en rémunérant mieux les pauvres, qui épargnent peu et dépensent tout revenu supplémentaire) selon les besoins.

L'Europe est donc née dans ce contexte de capitalisme laissant place à un certain bien-être social. L'exemple le plus éloquent, pour la Belgique, est la création en 1944 d'un système de

sécurité sociale financé au détriment des marges bénéficiaires des entreprises afin d'assurer à tous :

- des soins de santé performants et abordables,
- l'assurance de percevoir un revenu même si l'on est sans emploi (chômage),
- le droit à la pension, c'est-à-dire de ne plus avoir l'obligation de travailler pour vivre au-delà d'un certain âge ;
- le soutien financier de la communauté pour élever des enfants (allocations familiales),
- la certitude d'être aidé en cas d'accident du travail, de handicap, de maladie empêchant de reprendre le travail.

Ajoutons que les services publics garantissaient l'accès à toute une série de services (comme le transport en commun) pour un prix modique.

#### **4. Quatrième teinte : l'unification européenne, un projet de la démocratie chrétienne, avec l'appui de la social démocratie**

Le 9 mai 1950<sup>8</sup>, Robert Schuman<sup>9</sup> présente une déclaration, vue comme l'acte fondateur des formes successives d'Union européenne, dans une perspective d'entretenir des liens pacifiques entre états européens afin de maintenir une paix durable. Ce document, rédigée avec la collaboration de Jean Monnet<sup>10</sup>, appelle états européens qui voudraient se joindre à la France et l'Allemagne, à gérer en commun le marché de leurs productions de charbon et d'acier. La gestion politique et économique de ces matières stratégiques à l'époque — également au cœur de tout développement militaire —, forge les premières étapes d'une structure commune supra-européenne.

##### **A) LES « PERES DE L'EUROPE »**

Il s'agit de sept hommes politiques<sup>11</sup> considérés comme ayant joués un rôle majeur dans les étapes initiales de l'unification européenne, notamment dans la mise en place de la CECA et de la CEE, institutions ayant précédés l'actuelle Union européenne. Il s'agit de l'Allemand Konrad Adenauer, du Luxembourgeois Joseph Bech<sup>12</sup>, du Néerlandais Johan Willem Beyen<sup>13</sup>, de l'Italien Alcide De Gasperi, des Français Jean Monnet et Robert Schuman (tous démocrates-chrétiens) auxquels viendra s'ajouter le Belge Paul-Henri Spaak<sup>14</sup>(social-démocrate).

La vision politique que partagent ces « Pères de l'Europe » au début des années 1950 leur permet de se retrouver autour d'une série de valeurs et d'objectifs communs, choses n'allant pas de soi au lendemain d'un conflit mondial ayant déchiré leur pays respectifs. Ils visent à une pacification durable de l'Europe non pas par l'équilibre des puissances, mais par la réconciliation des nations européennes<sup>15</sup>.

---

<sup>8</sup> [http://europa.eu/abc/history/1945-1959/1950/index\\_fr.htm](http://europa.eu/abc/history/1945-1959/1950/index_fr.htm)

<sup>9</sup> Alternativement Président du Conseil<sup>9</sup> (équivalent du Premier Ministre dans le régime de la IV<sup>ème</sup> république en France), puis Ministre des Affaires étrangères de 1946 à 1959

<sup>10</sup> Homme d'Etat français, commissaire au Plan attaché au chef de l'Etat, de décembre 1945 à 1952.

<sup>11</sup> Gilles Ferréol (dir.), Jean-Yves Beloeil-Benoist, Marc Blanquet, Dominique Breillat et Noël Flageul, *Dictionnaire de l'Union européenne*, p. 86-93 ; Paul F. Smets et Mathieu Ryckewaert (dir.) : *Les Pères de l'Europe : cinquante ans après, perspectives sur l'engagement européen*. G. Bossuat : *Les fondateurs de l'Europe Unie*.

<sup>12</sup> Homme politique et avocat luxembourgeois, Ministre des Affaires étrangères au moment du 9 mai 1950.

<sup>13</sup> Banquier, homme politique et diplomate néerlandais, conseiller financier du gouvernement batave de 1940 à 1952 où il devient Ministre des Affaires étrangères.

<sup>14</sup> Homme d'Etat, chef du gouvernement belge en mars 1946 puis du 20 mars 1947 au 11 août 1949, il cumula ce poste avec celui de chef de la diplomatie belge. A nouveau ministre des Affaires étrangères de 1954 à 1958

<sup>15</sup> « Nombre d'entre eux ont grandi à proximité de frontières, parfois mouvantes, comme Robert Schuman, né Allemand à Luxembourg qui devient Français après le rattachement de la Moselle à la France, ou Alcide de Gasperi, qui commence sa carrière politique au parlement autrichien d'Innsbrück pour la terminer comme président du Conseil des ministres italien. Joseph Bech, Paul-Henri Spaak et Johan Willem Beyen dirigent les pays du Benelux, une union douanière constituée pour repousser les frontières trop étroites de ses membres. Enfin, Konrad Adenauer est originaire de Cologne, la grande ville la plus à l'ouest d'Allemagne, proche de la Sarre et de la Ruhr, des régions qui furent sujet de disputes entre les pays d'Europe au lendemain des deux conflits mondiaux ». - [http://fr.wikipedia.org/wiki/P%C3%A8res\\_de\\_l%27Europe](http://fr.wikipedia.org/wiki/P%C3%A8res_de_l%27Europe)

Leur vision commune trouve également sa source dans l'opposition au fascisme et au nazisme dans laquelle ils ont été engagés au cours des deux décennies précédentes : de Gasperi fut emprisonné en 1927 comme opposant à Mussolini ; adversaires du nazisme, Adenauer et Schuman firent également des séjours derrière des barreaux respectivement en 1934 et 1944 pour le premier et en 1940 pour le second. Bech et Beyen furent contraint à l'exil, l'un avec le gouvernement luxembourgeois en Angleterre, l'autre parce que sa fonction de directeur d'Unilever aux Pays-Bas entraîne des relations conflictuelles avec l'occupant nazi.

Des causes et des conséquences des deux grands conflits qu'a connus l'Europe au cours de la première moitié du XXI<sup>ème</sup> siècle, ils font l'analyse que la paix ne viendra que du partage d'intérêts communs entre les peuples d'Europe. Dès 1946, Konrad Adenauer, dans une Allemagne défaite, sans Etat, toujours divisée en zones d'occupation, pense la place du peuple allemand dans l'Europe nouvelle : « *L'Europe ne sera possible que si une communauté des peuples européens est rétablie, dans laquelle chaque peuple fournit sa contribution irremplaçable, insubstituable à l'économie et à la culture européennes, à la pensée, la poésie, la créativité occidentales* »<sup>16</sup>.

Cette même idée se retrouve exprimée sous de multiples formes et dans divers documents et textes de traités de l'époque tels que la Déclaration du 9 mai 1950 : « *La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques* »<sup>17</sup>. Mais aussi dans une réponse parlementaire d'Alcide De Gasperi, face aux sénateurs communistes italiens opposés au projet : « *La raison [de ce projet] est le besoin de trouver une façon d'arrêter la menace d'un retour du militarisme allemand et corriger l'erreur faite à l'époque de Poincaré quand on pensait qu'occuper la Ruhr était la solution* »<sup>18</sup>. Ou encore dans la presse américaine en 1952, à l'occasion d'une présentation des institutions de la CECA par Jean Monnet : « *Aussi longtemps que l'Europe restera morcelée, elle restera faible, et sera une source constante de conflits. [...] Avec le plan Schuman et avec l'armée européenne*<sup>19</sup>, nous avons posé les fondations sur lesquelles nous pourrons construire les États-Unis d'Europe, libres, vigoureux, pacifiques et prospères. »<sup>20</sup>

Dans l'analyse des causes et des conséquences, les *Pères fondateurs* pointent en particulier les politiques de protectionnisme économique comme le responsable des rivalités sur les marchés et donc comme facteurs de guerre. La construction d'un marché commun en Europe de l'Ouest est également à mettre dans le contexte de la « guerre froide » en parallèle avec l'élaboration du modèle d'économie planifiée naissant sous l'égide de l'Union soviétique l'instauration en Europe de l'Est (création en 1949 du Conseil d'assistance économique mutuelle - CAEM, ou COMECON). Pour les *Pères fondateurs*, le protectionnisme étant à rejeter, ce modèle communiste d'économie centralisée et planifiée est à l'opposé de

---

<sup>16</sup> Konrad Adenauer, Discours de Cologne, 24 mars 1946, devant l'Union chrétienne-démocrate de la zone d'occupation britannique

<sup>17</sup> Robert Schuman, Déclaration du 9 mai 1950

<sup>18</sup> Alcide De Gasperi, Discours devant le Sénat italien, 15 mars 1952

<sup>19</sup> Le traité sur la Communauté européenne de défense (CED) est signé le 27 mai 1952 et sera abandonné après son rejet par l'Assemblée nationale française en 1954, sous l'effet d'un double vote négatif des députés gaullistes et communistes. in Jean Monnet, Discours devant le National Press Club, 30 avril 1952, Washington

<sup>20</sup> Ibidem note 16

leur projet de réorganisation autour du libre-échange vu comme le seul modèle économique viable.

Par ailleurs, six de ces sept hommes sont issus de la tendance politique dominante en Europe à ce moment-là : la démocratie chrétienne. La conception de l'universalisme chrétien est un élément central des programmes politiques des partis démocrates chrétiens, en particulier concernant la politique extérieure. Une unification européenne servirait ses desseins, d'autant mieux qu'aux yeux de la démocratie chrétienne dans ces années d'après-guerre, elle jouerait un rôle essentiel pour celle-ci face à ce qui est perçu alors comme les deux menaces majeures : la menace d'une nouvelle guerre, notamment en contribuant au relèvement de l'Allemagne (plutôt que de répéter les conséquences négatives du traité de Versailles en 1919) ; et la menace « rouge », en proposant une alternative à l'internationalisme socialiste, qu'il soit social-démocrate ou communiste. Au début des années 1950, cette ligne politique donne aux des partis démocrates chrétiens une place prépondérantes parmi les forces politiques des six Etats adhérant à la CECA.

C'est cette force politique qui permet aux fondateurs d'aller de l'avant et de franchir les obstacles : *« les pères fondateurs [...] sont les véritables metteurs en scène de l'unité européenne sur la scène publique parce qu'ils ont pu accéder au cercle magique du pouvoir qui leur a donné la force de transformer la vie politique »*<sup>21</sup>.

Il n'est pas interdit de penser que cette proximité politique fut un facteur décisif, qui manqua à Aristide Briand en 1929 lorsqu'il fit une proposition semblable, dans la réussite de Robert Schuman, en mai 1950, à emporter l'adhésion d'autres responsables qui, comme lui appartenaient à la démocratie chrétienne tel Konrad Adenauer, leader du parti chrétien démocrate allemand et Alcide De Gasperi, fondateur de la Démocratie chrétienne italienne. Au-delà des éléments d'ouverture économique concertés, ces responsables démocrates chrétiens et leurs partis partageaient également une conception commune, fédéraliste, de la façon dont l'Europe devait être administrée. En tant première force politique dotée d'un groupe parlementaire uni au sein de la Haute Assemblée de la CECA (ancêtre du parlement européen), ils affichaient ainsi l'importance qu'ils voulaient voire jouer aux institutions supranationales.

Sur un plan d'intégration plus politique, les chrétiens démocrates portèrent également, mais avec moins de succès, le projet de Communauté européenne de défense (CED). Le 10 décembre 1951, De Gasperi présenta en ces termes un programme, soutenu par Adenauer et Schuman, d'unification politique fédéraliste devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe alors présidé par celui qui viendrait renforcer leurs démarches européennes dans le camp social-démocrate, le Belge Paul-Henri Spaak : *« [...] L'enterrement de la CPE et l'échec de la CED peuvent apparaître comme une défaite de la démocratie chrétienne à laquelle ces Communautés s'identifient plus que les autres réalisations des années 1950. »*<sup>22</sup>

---

<sup>21</sup> Gérard Bossuat, *Les fondateurs de l'Europe unie*, Paris, Belin, 2001 ; Robert Schuman, *Pour l'Europe*, 5ème édition Paris, Fondation Robert Schuman - Nagel, 2010.

<sup>22</sup> Anne Dulphy, « Démocrates-chrétiens (Europe des) », in Yves Bertoncini, Thierry Chopin, Anne Dulphy, Sylvain Kahn, Christine Manigand (dir.), *Dictionnaire critique de l'Union européenne*, Paris, Armand Colin, 2008.

Cela ne les arrêta pas pour autant puisqu'ils seront les principaux porteurs de la relance de la construction européenne lors de la Conférence de Messine de 1955. Conférence devant aboutir à la signature des Traités de Rome instituant la Communauté Economique Européenne (CEE) le 25 mars 1957.

### **B) Comment les démocrates chrétiens et les sociaux démocrates se sont ils retrouvés autour du concept d'économie sociale de marché ?**

En plus de l'anticommunisme, en matière socio-économique c'est autour de la doctrine politique prônant l'économie sociale de marché<sup>23</sup> que se sont retrouvés les démocrates-chrétiens et les sociaux-démocrates. Celle-ci naît principalement en Allemagne, sous la conduite de Ludwig Erhard<sup>24</sup>, ministre de l'économie de la république fédérale allemande (RFA) du chancelier Konrad Adenauer. Erhard est conseillé par des économistes ayant construit une théorie « *d'économie sociale de marché* »<sup>25</sup>, qui attribuent la montée du nazisme à celle de l'inflation.

La doctrine de la Bundesbank, la banque nationale de la RFA (reprise plus tard par la Banque Centrale Européenne à propos de l'Euro) est centrée sur cette obsédante préoccupation contre l'inflation, obsession à laquelle on attribuera en partie sur le succès international de l'économie allemande au travers de sa monnaie, le deutschemark. Les économistes, qui conseillent le gouvernement allemand, aux auront aussi comme objectifs de combattre les diverses formes de cartellisation<sup>26</sup> et de contrôle étatique de l'économie, perçus comme facteurs d'avènement des totalitarismes.<sup>27</sup> Alors que ces positions les rapprochent d'une série de thèses issues des théories des « Chicago boys », Milton Friedman et Friedrich Von Hayek, les pères de l'économisme néolibéral, leur vision régulatrice de l'état dans certains domaines les en éloigne.

La doctrine de *l'économie sociale de marché* inspirera les politiques des démocrates chrétiens allemands puis européens, défendant l'idée que le libre-marché serait *naturellement* social. Cette doctrine, opposée à l'économie planifiée, se démarque également d'une économie de marché complètement libre<sup>28</sup> ou d'une l'économie mixte<sup>29</sup> en recherchant à la fois le maintien d'une croissance élevée, d'une faible inflation, d'un faible chômage, de bonnes conditions de travail et une protection sociale. Ce sont particulièrement ces trois derniers éléments qui les opposent aux penseurs néolibéraux.

---

<sup>23</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie\\_sociale\\_de\\_march%C3%A9](http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_sociale_de_march%C3%A9)

<sup>24</sup> Il deviendra chancelier lui-même de 1963 à 1966.

<sup>25</sup> Les économistes de cette école de pensée sont appelés « ordolibéraux ». L'ordolibéralisme a donné naissance à une théorie économique dite d'économie sociale de marché. Celle-ci allie libre marché et rôle régulateur de l'Etat au travers d'instruments, e.a., telle que la monnaie, l'inflation, les protections sociales.

<http://www.politiquessociales.net/IMG/pdf/ETRC39-site.pdf> &

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Ordolib%C3%A9ralisme>

<sup>26</sup> C.à.d. l'entente illicite entre entreprises d'un même secteur pour ne pas se faire concurrence sur les prix et se partager les marchés.

<sup>27</sup> in *The Commanding Heights, The Battle for the World Economy*, D. Yergin, J. Stanislaw, 1998, p16-19

<sup>28</sup> Notamment par des législations visant à prévenir cartellisation et monopolisation.

<sup>29</sup> in *The Commanding Heights, The Battle for the World Economy*, D. Yergin, J. Stanislaw, 1998, p16-19

## **5. Cinquième teinte : une politique coloniale où le monde occidental se pensait supérieur**

C'est donc dans ce contexte de capitalisme à visage social qu'est née l'Europe.

Rappelons que ces mécanismes de solidarité furent mis en place à un moment où les Etats européens étaient matériellement détruits, et financièrement au bord du gouffre. Pourtant, l'on trouva alors la volonté politique de mettre en place un système de redistribution des richesses relativement généreux (il y a toujours moyen de mieux faire, mais c'était un sérieux pas en avant par rapport à ce qui passait avant la guerre).

Avant d'en venir à l'histoire de l'Europe proprement dite, il faut alors ajouter une chose cruciale : malgré les beaux discours sur la liberté, le bien-être pour tous, les droits de l'homme (et de la femme !), le monde occidental poursuivait - à l'échelle internationale - sa détestable politique colonialiste.

On a dit plus haut comment les Américains financèrent une vaste campagne de propagande pour influencer l'opinion publique européenne. Il convient d'ajouter que les pays européens tentèrent, par tous les moyens (y compris la guerre), de maintenir leur hégémonie dans le monde afin de conserver leur emprise sur les territoires étrangers. Par exemple, c'est au bout de huit ans de conflits armés (1946-1954) que l'Indochine gagna son indépendance face à la France, qui batailla autant d'années (1954-1962) pour tenter de conserver son hégémonie sur l'Algérie.

Mais, mêmes acquises au prix de nombreux combats, les indépendances ne changèrent rien à un fait fondamental : les Etats créés étaient artificiels, ne correspondant que fort peu aux structures culturelles des populations locales. Il suffit de regarder une carte d'Afrique du Nord pour se rappeler que les frontières « nationales » (Mauritanie, Mali, Algérie, Lybie, Tchad, Egypte, Soudan) furent tracées à la latte, par les Occidentaux, sans tenir aucun compte des réalités humaines et sociologiques locales.

Ce mépris des populations non occidentales se maintiendra durant les décennies à venir, les deux camps antagonistes de la guerre froide étant prêts à accepter les plus féroces dictatures pour peu qu'elles servent leurs intérêts respectifs (qu'il s'agisse d'avoir accès à des matières premières ou d'occuper une région stratégique sur le plan géopolitique). Le progrès européen, et la longue période de paix qu'il amena chez nous, fut donc payée au prix fort par des conflits et des répressions dans de nombreuses autres régions du monde. C'est une chose à ne jamais oublier lorsqu'on entend faire un bilan, à peu près honnête, du fonctionnement de nos sociétés.

## Deuxième partie :

### L'Europe des Six (1952-1972)

#### **I. INTRODUCTION : LE MOTEUR FRANCO ALLEMAND**

L'Europe est née avec six pays : **la République fédérale d'Allemagne (ou Allemagne de l'Ouest), la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays Bas**. Parmi ces pays, les trois plus petits (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas) étaient déjà liés par des accords transfrontaliers instituant une zone de libre-échange : le Benelux<sup>30</sup>. Pourtant, ce Benelux n'a pas joué un grand rôle dans la naissance d'une dynamique européenne, dont le moteur fut essentiellement lié aux relations franco-allemandes.

Dans les années cinquante, le charbon était encore la première source d'énergie, loin devant le pétrole. Or, la France souffrait d'un manque de charbon sur son territoire. Ce manque de ressources préoccupait les Français, qui avaient un besoin vital d'énergie pour leurs industries. A l'inverse, l'Allemagne possédait d'importantes réserves de charbon qui pouvaient alimenter de nombreuses usines, mais sa défaite militaire l'avait privée de toute autonomie politique. L'URSS à l'est, les USA, la France et l'Angleterre à l'ouest, contrôlaient de près les moindres faits et gestes du gouvernement allemand, auquel il était notamment interdit de mettre en place la moindre force militaire.

La situation en miroir de la France (besoin de charbon) et de l'Allemagne (besoin d'une autonomie politique) est une donnée essentielle pour comprendre l'émergence du premier grand accord européen : le Traité de la Communauté Economique du Charbon et de l'Acier (CECA).

#### **II. LE TRAITÉ DE LA CECA (1952)**

Par ce Traité, les pays signataires s'entendent pour gérer en commun leurs ressources de charbon et d'acier. Soit deux secteurs clés pour l'époque : le charbon est alors la première source d'énergie, tandis que l'acier est une ressource vitale pour le développement des infrastructures et... le matériel militaire (or, la seconde guerre mondiale est encore tout fraîche dans les mémoires).

C'est dire si le traité de la CECA touche à des domaines vitaux.  
Son objectif est double :

- **en associant vainqueurs et vaincus de la seconde guerre mondiale, il a pour ambition de créer une ère de paix en Europe ;**
- **en se concentrant sur deux secteurs clés (partiellement à la source des conflits précédents), l'enjeu est aussi de contribuer à l'expansion économique des pays membres, au développement de l'emploi et à l'amélioration du niveau de vie.**

---

<sup>30</sup> [http://www.benelux.be/fr/home\\_intro.asp](http://www.benelux.be/fr/home_intro.asp)



Pour parvenir à ces objectifs, les six pays membres mettent en place un compromis keynésien entre la place accordée aux entreprises privées et le rôle reconnu aux autorités publiques.

Ainsi,

- **conformément au credo capitaliste**, le droit à la propriété privée des moyens de production est établi dans les secteurs du charbon et de l'acier où doit régner la concurrence entre différents investisseurs ;
- **conformément au principe de la régulation**, les autorités publiques ont le droit d'exiger des informations de la part des entreprises (type d'acier produit, quantité, prix) et, en cas de problèmes graves (pénurie, surproduction), d'intervenir directement en donnant des injonctions de production précises.
- **Par ailleurs, la CECA sera la seule à prévoir et rendre effective une participation des interlocuteurs sociaux (représentants les organisations patronales et les syndicats de travailleurs)**

Par ailleurs, le Traité de la CECA a pour ambition d'accélérer la mise en place d'innovations technologiques dans les industries minières ou sidérurgiques. Or, qui dit progrès technologique, dit aussi moins de travailleurs nécessaires pour une même quantité produite. Cela n'est pas très social, les pères fondateurs européens en étaient bien conscients, c'est pourquoi ils avaient prévu un mécanisme d'accompagnement : des fonds financiers étaient prévus pour dédommager les travailleurs tombés au chômage suite à des innovations technologiques dans les secteurs CECA, ou bien encore à la fermeture progressive des mines les moins rentables. De même, les autorités publiques devaient veiller à l'amélioration des conditions de travail et pouvaient intervenir dans la vie des entreprises pour relever le niveau des salaires si celui-ci tombait à un niveau jugé trop bas !

Bref, l'Europe naissante voulait créer du dynamisme industriel dans les industries du charbon et de l'acier, tout en prévoyant des mécanismes de régulation publique, que ce soit pour faire face à des dérapages imprévus (crise de surproduction, pénurie...) ou soutenir socialement des personnes victimes des conséquences de ce Traité. Il y avait donc un certain équilibre, un compromis keynésien, entre droit des propriétaires d'usines et droit des travailleurs.

Ajoutons un dernier mot : pour parvenir à ces objectifs, les six pays membres mettent en place des institutions européennes, supranationales (c'est-à-dire placées au-dessus des Etats), auxquelles les pays membres transfèrent une part de leur souveraineté. Voient ainsi le jour la Haute Autorité, l'Assemblée, le Conseil des Ministres et la Cour de justice européenne.

### **III. L'ÉCHEC DU TRAITÉ MILITAIRE (1950 1954)**

Les fondateurs de l'Europe avaient de grandes ambitions. Pour eux, le Traité du charbon et de l'acier n'était qu'un premier pas. Il fallait que dans d'autres domaines aussi, les Etats membres abandonnent leur souveraineté et s'entendent pour transférer d'autres compétences au niveau supranational jusqu'à former un jour les Etats-Unis d'Europe.

A une époque où le nationalisme était encore fort présent, un tel projet se heurtait cependant à de puissantes résistances : certains chefs d'Etat n'étaient nullement prêts à envisager une perte de leur pouvoir au profit de dirigeants européens.

Le conflit entre ces deux points de vue - l'un, européeniste et l'autre, nationaliste - donna lieu à certains échecs européens.

Ainsi, **le second grand projet européen fut de créer une armée commune aux six pays membres.** Evoqué pour la première fois en 1950, ce projet fit l'objet de négociations jusqu'à aboutir à un accord entre négociateurs en 1952. Notons que ce projet d'armée européenne commune était intégrée dans le cadre de l'OTAN<sup>31</sup>, et donc sous la supervision directe des Américains. Restait à faire approuver ce Traité de défense commune par les différents parlements nationaux. Ce fut chose faite en Allemagne, en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas, mais pas en France où le Parlement rejeta le Traité par 319 voix contre 264. Pour les partisans d'une Europe forte aux compétences élargies, ce fut un échec retentissant. Mais, comme l'écrit Jean Monnet (le père fondateur de l'Europe) dans ses Mémoires : « la décision fut acquise démocratiquement et il n'y pas à la juger »<sup>32</sup>. On était alors en 1954, et c'en était fini d'un projet d'armée européenne.

Deux ans plus tard, éclate la crise du canal de Suez. Qui va poser à l'Europe un autre problème de taille : comment assurer un développement de son industrie quand on dépend de l'étranger pour l'essentiel de son approvisionnement en énergie ?

### **IV. LE SEMI ÉCHEC DU TRAITÉ ATOMIQUE (1950 1957)**

Situé en Egypte, le canal de Suez fut nationalisé par le président égyptien Nasser en 1956. Par cette décision, Nasser s'attaquait directement à l'impérialisme étranger, expropriant la France et le Royaume Uni de toute participation à la compagnie gérant le canal.

Pour les Européens, ce fut un choc : le canal de Suez permettait notamment le transit à bas prix vers l'Europe du pétrole en provenance du Moyen-Orient. Qui plus est, dans un contexte général de décolonisation, cette action politique risquait de faire tâche d'huile, compliquant davantage l'accès des européens à une denrée très rare sur leur sol (mais vitale pour leurs industries) : l'énergie.

---

<sup>31</sup> <http://www.nato.int/cps/fr/natolive/index.htm>

<sup>32</sup> Jean Monnet, *Mémoires*, Le Livre de Poche, Paris, p. 584, février 2007 (1<sup>ère</sup> édition : Fayard, 1976).

Comment faire face à un tel défi ? Pour les six pays fondateurs européens, la meilleure réponse était de réduire la dépendance énergétique de la communauté européenne vis-à-vis de l'étranger. Or, les bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki avaient démontré l'incroyable puissance destructrice de l'atome. Tournée à des fins civiles, cette puissance pouvait créer une énergie considérable. C'est pourquoi, s'inspirant du Traité de la CECA, les six pays membres de l'Europe signèrent le **Traité de l'Euratom**, avec pour ambition le développement de l'énergie nucléaire à des fins civiles.

Signé en 1958, le Traité de l'Euratom visait à favoriser les investissements nucléaires, promouvoir et coordonner les programmes de recherche sur la production d'énergie atomique, et assurer de larges débouchés à ce type d'énergie.

Dans les faits, et pour différentes raisons (essor du pétrole, réticence des pays membres à partager leurs connaissances atomiques, attitudes nationalistes), ce Traité n'aboutit qu'à peu de résultats concrets : en tout, cinq centrales nucléaires et quatre centres de recherche (dont celui de Mol, en Belgique) furent créés suite aux accords Euratom. Ce qui fut loin de répondre aux attentes initiales des pays signataires du Traité.

Cela ne veut pas dire que l'Europe était à l'arrêt. Au contraire. A la recherche d'un socle sur lequel bâtir son développement, l'Europe venait de le trouver dans un autre accord, négocié en même temps que l'Euratom et signé le même jour à Rome. Ce Traité, qui allait devenir central pour la construction européenne, créait la Communauté Economique Européenne.

## V. LE TRAITÉ DE ROME INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE EUROPÉENNE (CEE – 1957)

Les traités de la CECA et de l'Euratom visaient seulement certains secteurs particuliers (charbon, acier, énergie nucléaire). Avec le Traité instituant la Communauté Economique Européenne, on est face à un projet plus vaste, beaucoup plus ambitieux. S'inspirant de l'idéologie libérale, il se propose d'instaurer entre pays membres une libre-circulation des marchandises, des services, des personnes et des capitaux. Ce qu'on a appelé : les quatre libertés fondamentales : libre-circulation des biens, des services, des personnes (y compris les sociétés à but lucratif) et des capitaux.

Cependant, le mot « libre » est trompeur, car il s'y cache des contraintes et des choix politiques qu'il nous faut expliquer en quelques mots.

### A. LE MARCHÉ LIBRE EXISTE T IL ?

Généralement, on résume le libre-échange à l'idée suivante : en supprimant les obstacles au commerce que sont les taxes et les impôts, on instaure un marché où les individus sont libres d'échanger sans contrainte.

Ce point de vue simpliste est faux : en effet, **pour fonctionner, un marché a besoin de lois et d'institutions. Autrement dit : de règles du jeu.** Par exemple, la propriété privée n'est pas quelque chose de naturel. Au contraire, l'anthropologie nous apprend que de nombreuses sociétés humaines privilégiaient plutôt la propriété collective et les échanges rituels. Ainsi, en lieu et place du « commerce libre », les échanges d'antan respectaient de nombreuses règles et de multiples codes variables d'une société à l'autre :

- certains biens pouvaient être réservés ou interdits à certaines personnes en fonction de leur statut social ;
- rarement anonyme, l'échange impliquait très souvent la création de liens personnels vécus comme plus importants que l'objet échangé<sup>33</sup>.

**Dans bien des cas, la religion jouait un rôle déterminant.** Par exemple, dans les sociétés totémiques, quelqu'un appartenant au clan de l'ours n'aurait pu consommer un tel animal. De même, pour beaucoup de sociétés amérindiennes, ce sont les esprits (et non les hommes) qui sont les propriétaires véritables de la Terre et des espèces vivantes : dès lors, pour éviter de mauvais sorts, les gens de ces sociétés respectaient différents interdits, tabous et rituels lorsqu'ils chassaient, pêchaient, cultivaient ou faisaient du commerce.

Les échanges reposent sur des valeurs culturelles. Si ces valeurs changent, les conditions de l'échange se modifient également. La chose était vraie hier, elle l'est toujours aujourd'hui. Ainsi, la coca est en Bolivie une plante sacrée aux vertus thérapeutiques, mais elle est assimilée à une drogue et donc interdite dans les échanges internationaux. Certaines sociétés considèrent la vache comme un animal sacré, non comestible. De même, les chiens sont chez nous des animaux de compagnie... et de la viande tout ce qu'il y a de plus comestible en Asie.

---

<sup>33</sup> C'est tellement vrai que certaines sociétés pratiquaient un échange... d'objets identiques !

Tout cela pour dire que le mot marché, à lui seul, ne signifie absolument rien du tout. Pour expliquer ce qu'est un marché, il faut voir :

- sur quelles bases éthiques et culturelles il repose ;
- quelles sont les lois et les institutions qui veillent (y compris par la répression) à son bon fonctionnement.

## **B. LES QUATRE LIBERTÉS FONDAMENTALES**

Pour l'Europe, la valeur suprême du marché est la liberté de circulation. C'est la doctrine fondamentale, le cœur du projet de la CEE.

En signant en 1957 le Traité de Rome, décision est prise de créer un **marché commun où pourront librement circuler les marchandises, les services, les personnes et les capitaux.**

Les six pays membres veulent :

- éliminer progressivement les droits de douane entre eux (mais il ne s'agit pas encore de supprimer les frontières, cette idée-là viendra plus tard) ;
- permettre à toute personne (citoyenne d'un pays membre) de s'installer et travailler dans n'importe quel autre pays de la CEE ;
- autoriser les entreprises et les sociétés privées (dont le siège social est établi dans un pays membre) à exercer leurs activités sur l'ensemble du marché commun européen ;
- et, dans la mesure du possible, favoriser également la liberté de circulation des capitaux.

**Cependant, un marché ne fonctionne pas sans règles et institutions. La liberté absolue n'existant pas, les pays membres doivent également s'entendre sur des normes communes contraignantes,** comme :

- mettre en place un tarif douanier commun vis-à-vis des pays étrangers ;
- unifier leurs critères et normes techniques (voltage des appareils électriques), leurs impératifs de santé (quels produits sont interdits ou autorisés pour l'alimentation) ou leurs exigences en matière de sécurité (quel test de résistance pour des jouets destinés aux bébés ?) ;
- établir des reconnaissances mutuelles des diplômes (et donc s'entendre sur le contenu des formations) de façon à permettre à un médecin diplômé dans un pays membre d'exercer son travail dans les autres pays membres.

Enfin, pour ce qui concerne la **libre circulation des capitaux**, nous sommes encore à une période où chaque pays dispose de sa propre monnaie, dont les valeurs respectives (taux de change) peuvent varier d'un jour à l'autre. Il est donc techniquement impossible de parvenir à une liberté de circulation des capitaux (les monnaies nationales n'étant acceptées que dans leur propre pays), raison pour laquelle le Traité CEE se fixe plutôt comme objectif une étape intermédiaire, celle d'une meilleure coordination des politiques monétaires des Etats membres.

On le remarque : pour permettre la liberté de circulation, de nombreuses contraintes sont nécessaires, qui réclament une harmonisation des législations entre pays membres. C'est dire si le travail (de négociations politiques) à réaliser est important. Voilà pourquoi **les Etats membres se donnent douze à quinze ans pour faire aboutir le projet de Communauté Economique Européenne.**

### **C. POURQUOI UN TEL PROJET ?**

On commence à comprendre l'importance du chantier lancé en 1957. Il s'agit réellement d'un projet de très grande envergure, mais nous n'avons pas encore répondu à la question suivante : quel était le but poursuivi en créant un marché commun européen ?

Pour le savoir, on se référa utilement à un discours prononcé par Paul-Henri Spaak au moment de la signature du Traité de Rome. Celui-ci rappelle (non sans une certaine nostalgie) le passé hégémonique de l'Europe sur la scène mondiale :

*« Pendant 25 siècles d'Histoire, c'est sur les bords de la Méditerranée et sur les bords européens de l'Océan atlantique que se sont concentrés la force militaire, l'influence diplomatique et le rayonnement intellectuel. Et il ne faut pas avoir fait des études bien poussées pour sentir, quand on pense dans cet ordre d'idées, venir à l'esprit tout naturellement les noms des grandes villes qui ont symbolisé cette civilisation de 25 siècles ; Athènes, Rome, Paris, Londres, Madrid, Vienne. »<sup>34</sup>*

Mais cela, c'est du passé :

*« Qui oserait encore soutenir que c'est toujours sur les bords de la Méditerranée et sur les bords européens de l'Océan atlantique que se prennent aujourd'hui les grandes décisions dont dépendent notre sort et notre avenir ? Qui oserait contester qu'en réalité ces grandes décisions se prennent à Washington et, si nous voulons être tout-à-fait sincères avec nous-mêmes, qui oserait contester qu'elles se prennent aussi à Moscou ? »*

Pour Paul-Henri Spaak, l'explication de cette perte d'influence européenne tient en un mot : l'Europe a perdu beaucoup de terrain sur le plan des découvertes et de l'utilisation industrielle des technologies. Et il explique que ce constat fut un point de départ chez les négociateurs européens :

*« Ils ont constaté qu'en Europe occidentale, il n'y avait plus aujourd'hui un seul pays capable d'employer dans la construction d'automobiles les plus grandes machines utilisées à l'heure actuelle dans l'industrie similaire aux États-Unis. Ils ont constaté qu'en Europe continentale il n'y avait pas à l'heure actuelle un seul pays qui pouvait construire les plus grands avions de transport. »*

---

<sup>34</sup> Source : SPAAK, Paul-Henri. Sillani, Tomaso (sous la dir.). Una rivoluzione europea ?, Discorso pronunciato a Roma il 26 marzo 1957 nella sede del Banco di Roma. Roma: Banco di Roma-Centro italiano di studi per la riconciliazione internazionale, 1957, p. 15-43.

Du coup, la solution s'impose : c'est en modernisant l'appareil industriel européen que les pays membres de la CEE pourront retrouver un leadership politique international, qu'ils sont en train de perdre face à l'Union Soviétique et aux Etats-Unis d'Amérique. Et pour arriver à moderniser l'appareil industriel, il faut accroître la taille des entreprises car les nouvelles machines ne sont rentables que pour des seuils de production énormes. D'où l'intérêt stratégique d'un marché commun européen.

Les discours officiels de Paul-Henri Spaak sont très clairs. L'objectif central du projet de la Communauté Economique Européenne est de retrouver une place de leader politique mondial en modernisant l'appareil industriel :

*« L'avenir appartient aux grandes communautés. C'est seulement dans les grandes communautés qu'il y a la possibilité aujourd'hui d'appliquer les derniers et sensationnels progrès de la science et de la technique. Des communautés de neuf millions d'habitants - je pense d'abord à celles-ci parce que c'est à l'une d'elles que j'appartiens - et même des communautés de 40 ou 50 millions d'habitants, ne sont plus aujourd'hui capables de résoudre les problèmes que pose le développement de l'économie à la mesure des possibilités nouvelles. Je crois au fond que c'est de ce sentiment qu'est née l'idée de refaire ou de reconstruire l'Europe sur de nouvelles bases. »*

Bien entendu, cela n'ira pas sans casse sociale. On le sait : en modernisant l'outil de production, des travailleurs vont perdre leur travail. L'espoir est dès lors de voir de nouvelles activités se développer, dans lesquelles les personnes au chômage pourront retrouver du travail. Reste alors à se poser la question qui fera l'objet du chapitre suivant : quelles sont les mesures sociales mises en place pour éviter que les travailleurs soient davantage victimes que bénéficiaires du marché commun ?

#### **D. QUELLE EUROPE SOCIALE ?**

A l'époque du Traité de Rome, les sécurités sociales sont en plein développement. Par exemple, en Belgique, les travailleurs des pays membres de l'Europe bénéficient de deux salaires :

- un  **salaire direct**  (leur rémunération nette) ;
- un  **salaire indirect**  qui leur ouvre de nombreux droits : accès démocratique aux soins de santé de qualité, allocations familiales pour les familles avec enfants, dédommagement de l'Etat pour les personnes au chômage, droit à une pension digne dès qu'on a atteint un certain âge...

Partout en Europe, les sécurités sociales progressent du fait des éléments suivants :

1. diversifiés : les mouvements de gauche disposent de nombreux relais (partis politiques, syndicats, associations, journaux, sympathisants, intellectuels...) et ont une influence certaine sur la vie politique ;
2. l'existence de l'Union soviétique pousse les élites européennes (y compris le monde patronal) à concéder des avantages aux salariés, pour prouver que le capitalisme est un meilleur système ;

3. du fait de l'adoption récente des systèmes obligatoires de sécurité sociale, les gens réalisent à quel point ce salaire indirect améliore leurs conditions de vie, tout particulièrement quand ils font face à un événement difficile (comme une maladie).

Voilà pour le contexte européen.

Cependant, la sécurité sociale est le fruit de négociations nationales : chaque pays diffère donc dans l'organisation de son salaire indirect, aussi bien pour son financement (fiscalité, prélèvements obligatoires sur le salaire) que pour l'étendue des droits qu'il confère aux citoyens.

Le constat est identique pour la législation sociale (comprise au sens large) : représentation syndicale des travailleurs, niveau des salaires, conditions de travail, organisation des horaires, hygiène et bien-être sur les lieux de travail, etc. Ici aussi, chaque pays a sa manière d'organiser les négociations entre le monde patronal et le monde syndical, ce qui débouche bien entendu sur des législations différentes d'un pays à l'autre.

**Qu'on parle de social ou de fiscal, les Etats restent donc les vrais maîtres de la décision. Et si l'Europe (gérée par les gouvernements) proclame vouloir améliorer les salaires et les conditions de travail, les moyens qu'elle se donne sont extrêmement limités.**

Ainsi, l'article 118 (titre III) du Traité de Rome créant la CEE prévoit les outils suivants pour intervenir dans le domaine social :

« A cet effet, **la Commission agit** en contact étroit avec les États membres, **par des études, des avis et par l'organisation de consultations**, tant pour les problèmes qui se posent sur le plan national que pour ceux qui intéressent les organisations internationales »<sup>35</sup>.

Quant à l'article précédent (n° 117), il prévoit les dispositions suivantes:

« Les États membres conviennent de la nécessité de promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre permettant leur égalisation dans le progrès. Ils estiment qu'**une telle évolution résultera tant du fonctionnement du marché commun, qui favorisera l'harmonisation des systèmes sociaux, que** des procédures prévues par le présent Traité et **du rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives.** »

**Traduisons :**

- 1. en matière sociale, l'Europe va avant tout agir par des études, des avis et des consultations ;**
- 2. si l'Europe se met à légiférer sur ces matières, ce sera uniquement du cas par cas, sans aucune obligation de résultat, et exclusivement quand les pays arriveront à se mettre d'accord sur base d'une volonté commune ;**
- 3. à défaut d'accord, c'est la dynamique du marché commun qui harmonisera les législations sociales des différents pays !**

---

<sup>35</sup> Traité de Rome instituant la Communauté Economique Européenne. La mise en page (parties du texte soulignées en gras) est le fait des auteurs.



Pour avancer vers l'Europe sociale, il faudra donc une réelle volonté politique pour trouver, sur base volontaire, des accords consensuels entre les six pays membres. Sinon, ce sont les mécanismes contraignants du marché commun qui entreront en scène.

Notons alors un **élément déterminant** :

- **à l'époque du Traité de Rome, le chômage est en pleine régression, et ce sont de plus en plus les employeurs qui se font concurrence pour trouver des gens à engager.** Autrement dit, le rapport de forces est favorable pour des augmentations de salaires (directs ou indirects) ou des améliorations des conditions de travail, même sans harmonisation législative. **Dans un contexte de plein emploi, on peut donc croire que le marché est susceptible d'améliorer les législations sociales ;**
- **mais** que le contexte vienne à changer (et on sait qu'il changera avec l'apparition d'un fort taux de chômage dans les années septante), et le rapport de forces se renversera complètement. En effet, **si ce sont les travailleurs qui se font concurrence pour trouver du travail**, sans harmonisation préalable des législations sociales à un niveau européen, **alors les mécanismes du marché commun détérioreront les salaires et les conditions de travail.**

Nous y reviendrons bientôt. Pour l'instant, il nous reste à constater une chose : dans la CEE naissante, certains secteurs sont exclus des mécanismes du marché.

#### **E. DES SECTEURS NON INTÉGRÉS DANS LE MARCHÉ COMMUN**

En intégrant plusieurs pays dans un seul ensemble économique (la CEE), on élargit le nombre potentiel de consommateurs, ce qui donne l'occasion aux entreprises locales d'accéder à de nouveaux marchés, pour lesquelles elles auront besoin de grandir en taille et d'utiliser de nouvelles technologies. L'accroissement de la productivité (de manière à rattraper le retard sur les USA) est donc l'un des objectifs prioritaires du marché commun.

Mais, on l'a dit plus haut, accroître la productivité d'un secteur, peut aussi diminuer le nombre de travailleurs<sup>36</sup> nécessaires pour arriver à des quantités produites équivalentes ou supérieures.... Dès lors, partout où le marché commun sera appliqué, les autorités prévoient des vagues de licenciement (que les pays membres espèrent compenser par l'apparition de nouvelles activités où se créeraient des emplois jusqu'alors inconnus).

Qui plus est, avec le principe de la libre-circulation, il est possible que des pans entiers d'activités se déplacent d'un pays (ou d'une région) à un autre. A nouveau, les Etats espèrent alors compenser les emplois perdus par la venue d'autres activités porteuses d'emploi.

De telles logiques posent problèmes pour certains secteurs jugés vitaux par les Etats.

---

<sup>36</sup> Pour être précis et rigoureux : c'est en fait le nombre d'*heures de travail nécessaires* qui diminue. Mais, via des réductions collectives du temps de travail, il y aurait tout à fait moyen de conserver le même nombre de travailleurs.

Ainsi, la France est un pays doté de nombreuses régions agricoles, où une partie importante de la population (donc, des électeurs) vit directement d'un travail dans une petite exploitation, souvent familiale. Dès lors, la France ne souhaite pas du tout mettre en place un grand marché européen de l'agriculture fonctionnant sur le critère de la libre-circulation.

De même, dans le cas des services publics il existe alors un large consensus pour dire que l'Etat est mieux placé que les entreprises privées pour gérer ce genre d'activités. En effet, alors qu'une entreprise privée a besoin de vendre ses produits à des gens solvables, l'Etat dispose de ressources financières indépendantes (non liées à des ventes de produits ou de services) et peut donc remplir des missions s'adressant à tous - personnes solvables comme insolubles. A nouveau, le critère de rentabilité semble alors ne pas être opportun pour parvenir aux objectifs fixés.

Pour ces différentes raisons, **un certain nombre d'activités sont donc fortement régulées (l'agriculture, les transports) ou carrément exclues (services publics) du marché commun européen.**

Les services publics (poste, transports en commun, téléphone, certains services bancaires et financiers...) restent gérés de façon autonome par chaque Etat.

Quant à l'agriculture et aux transports, ils font l'objet d'accords européens basés sur une autre logique que la libre-concurrence. Certes, les autorités compétentes veulent moderniser les technologies (et donc licencier) mais tout en maintenant un ancrage local aux activités, et en prévoyant explicitement des mécanismes d'interventions publics, que ce soit pour soutenir les prix ou empêcher de soudains déséquilibres (par exemple, surproduction d'un produit agricole) de se répercuter trop fortement sur les travailleurs du secteur.

Il faut également prendre en compte la volonté des Etats de garantir leur souveraineté et leur autonomie alimentaire.

## **F. CONCLUSIONS**

Négoциé dans un cadre capitaliste, le Traité de Rome fondant la CEE accorde une place prépondérante au marché, c'est-à-dire aux acteurs économiques privés (les entreprises et les investisseurs).

Il n'exclut pas une harmonisation sociale des législations, mais sans fixer des contraintes à ce niveau : les Etats membres restent libres d'adopter ou non des législations sociales européennes. A défaut de tels accords, ce sont les règles concurrentielles du marché (libre circulation des entreprises / des travailleurs / des investisseurs) qui finiront par harmoniser les conditions de travail et les normes salariales. Dans un contexte de plein emploi (où les entreprises se battent pour engager des travailleurs manquants), il était du domaine du possible que le marché puisse contribuer à réaliser l'objectif fixé par le Traité : augmentation des niveaux de vie et amélioration des conditions de travail. A plus forte raison si les syndicats sont reconnus et jouent un rôle au moins équivalent à celui des représentants patronaux.

Il faut cependant souligner une chose importante : tout cela ne concerne que les six pays membres de la CEE, dont les standards sociaux et économiques sont relativement proches. Pour le reste, le commerce mondial capitaliste est plus que jamais dominé par les Etats-Unis... et les pays pauvres doivent se plier à des règles du jeu particulièrement désavantageuses.

Enfin, pour en revenir au Traité de Rome fondant la CEE, il occupe une place centrale dans l'histoire européenne. C'est en effet le dernier grand accord des pays membres avant plusieurs décennies. Et c'est sur base de l'intégration économique que le projet européen va véritablement se consolider, se développer, et attirer un jour de nouveaux pays... qui demanderont à faire partie de la CEE.

Bien sûr, nous n'en sommes pas encore là. Il reste à voir comment a évolué, au cours des années soixante et septante, l'équilibre entre progrès technologique, course à la rentabilité, et souci d'améliorer les conditions de travail et le niveau de vie de la population.

## **VI. LES ANNÉES SOIXANTE :** **L'EUROPE PROGRESSE ET DOUTE**

### **A) LA CEE ET LE « LIBRE ÉCHANGE »**

Si l'on en juge par la mise en place du marché commun, la Communauté Economique Européenne est en grande forme. En effet, les six pays membres s'étaient donnés douze à quinze ans – soit jusqu'en 1971 - pour :

1. abolir les droits de douane entre eux,
2. mettre fin aux limites quantitatives des échanges marchands entre eux,
3. instaurer un tarif douanier commun vis-à-vis des pays extérieurs à la CEE.

Dans les faits, les négociations vont avancer beaucoup plus vite que prévu.

Ainsi, les droits de douane sont rabotés par tranches de 10% pour atteindre 50% de réduction au 1<sup>er</sup> juillet 1962 (soit trois ans d'avance sur le calendrier prévu) et être complètement abolis au 1<sup>er</sup> juillet 1968.

C'est également au 1<sup>er</sup> juillet 1968 qu'est adopté un tarif douanier commun vis-à-vis des pays étrangers. A l'origine, il était prévu que ce tarif soit fixé en faisant la moyenne des tarifs douaniers existants dans les pays membres. Mais, pour plaire à l'Allemagne et aux pays du Benelux (qui ne voulaient pas augmenter leur niveau de taxation), mais aussi en raison de pressions internationales venant des Etats-Unis (qui voulaient pouvoir écouler facilement leurs produits en Europe), le tarif douanier européen adopté sera finalement inférieur (d'environ 6,5%) à ce qui était initialement prévu.

Incluant l'abolition des quotas limitant jusqu'alors les échanges possibles entre pays membres de la CEE, la mise en place du marché commun va indéniablement favoriser les échanges (et la production industrielle) entre les pays membres.

Cependant, il convient de noter que l'abolition des tarifs douaniers et des limites quantitatives aux échanges ne crée pas une libre-circulation absolue des produits. En effet, le marché n'est pas un phénomène spontané ou naturel : il résulte de décisions et de choix, qui renvoient à des valeurs, et varient d'une société à l'autre.

## **B. LE « LIBRE ÉCHANGE » SPONTANÉ N'EXISTE PAS !**

Un marché n'est pas quelque chose de naturel : il a besoin de législations et d'institutions pour exister. Donnons deux exemples :

- sans législation instituant le droit de propriété privée, impossible de vendre des produits ;
- sans Banque centrale pour garantir la valeur de l'argent, impossible d'établir une confiance suffisante pour effectuer des paiements.

**Le marché repose sur des législations et des institutions qui établissent ses règles de fonctionnement et veillent à leur respect (en ce sens, les institutions du marché sont aussi répressives, car elles incluent les forces de l'ordre et les tribunaux).** Mais les règles de fonctionnement du marché ne tombent pas du ciel : elles ne sont ni naturelles, ni universelles, mais résultent de l'histoire et des valeurs collectives d'une société.

A titre d'exemple, l'héroïne est aujourd'hui considérée comme une drogue dangereuse. Mais ce n'était pas le cas au début du XX<sup>ème</sup> siècle, où l'héroïne (en vente libre) était utilisée comme médicament contre la toux, l'asthme, la diarrhée et même recommandée comme somnifère pour les enfants<sup>37</sup>. Plus près de nous dans le temps, on trouve également de nombreux exemples quant aux produits jugés licites ou illicites. En Hollande, le cannabis est vendu dans des coffee-shop ; en Asie, le chien est un animal comestible ; en Bolivie, la plante de coca se trouve sur tous les marchés ; dans les pays musulmans, on ne consomme pas de porc et les viandes consommables doivent avoir été traitées selon des rites bien précis. Le même principe s'applique aux règles de fonctionnement du marché : là aussi, ce sont des valeurs qui décideront de l'importance qu'on accordera, ou non, à la sécurité des travailleurs, à la santé des consommateurs, aux marges de rentabilité des entreprises, ou encore à la préservation des écosystèmes.

Le fondement d'un marché, ce sont donc des valeurs.

Conséquence logique : pour établir un seul marché commun à différents pays, supprimer les taxes aux frontières et les quotas à l'importation ne suffit pas. Il faut également d'intenses négociations politiques pour définir les valeurs fondatrices du marché commun, et décider de la hiérarchie qu'on établira entre les différents acteurs du marché (entreprises, travailleurs, consommateurs, pays étrangers, écosystèmes). Or, ce pas-là, l'Europe des années soixante n'est nullement prête à le franchir... En témoigne notamment les mises en place (laborieuses ou avortées) de la politique agricole commune et du marché commun des transports.

## **C. LA CEE ET LES TRANSPORTS**

La mise en place d'un marché commun des transports est prévue par le Traité de Rome, dans le cadre de la CEE. Parce qu'elle touche à de nombreux domaines et concerne une partie non négligeable de la population (qu'on songe aux milliers de travailleurs dans les

---

<sup>37</sup> Source : Ingo Niermann & Adriano Sack, « *Miscellanées hallucinées* », Flammarion, 2009 (1<sup>ère</sup> édition allemande : 2007). Voir aussi à ce propos <http://fr.wikipedia.org/wiki/H%C3%A9ro%C3%AFne>

chemins de fer), aucun gouvernement n'aurait accepté de s'en remettre à la seule liberté de circuler, d'acheter, de vendre et d'investir pour définir les règles de fonctionnement du marché commun des transports.

Il fallait donc négocier la place des acteurs privés et le rôle dévolu aux pouvoirs publics (notamment pour fixer les priorités entre différents types de transports : rail, route, canaux). Sur ce point, les pays membres de la CEE ne parviendront pas à surmonter leurs divergences, et la politique européenne des transports s'enlisera pour des décennies, sans jamais prendre son envol.

#### **D. LA CEE ET L'AGRICULTURE**

La mise en place d'un marché commun agricole est prévue par le Traité de Rome, dans le cadre de la CEE. L'enjeu est d'importance, car une personne sur cinq (dans les pays membres) travaille alors dans l'agriculture. Qui plus est, les six pays membres ne vivent pas tous la même réalité agricole : d'une région à l'autre, la taille des exploitations, l'importance de la mécanisation, les produits cultivés et le rendement varient. C'est dire si le sujet est sensible, et l'harmonisation difficile !

Parmi les pays désireux d'arriver rapidement à un marché agricole commun, la France et les Pays-Bas. Dotés d'une grosse capacité de production (à un prix plus bas que les autres membres de la CEE), ces deux pays voient là une opportunité extraordinaire d'écouler leurs productions. Mais les autres pays membres rechignent car, dans les négociations, il est question de favoriser les produits de la CEE même si ceux-ci sont parfois plus chers que des produits venant de l'extérieur de la CEE.

Finalement, il faudra beaucoup de discussions (et de nombreux claquements de portes !) pour voir les Six se mettre peu à peu d'accord sur les principes de la Politique Agricole Commune (PAC)<sup>38</sup>. Il y est question :

- de favoriser la libre-circulation des produits agricoles cultivés / élevés / pêchés au sein de la CEE, tout en leur accordant une préférence vis-à-vis de produits agricoles extérieurs à la CEE (des mesures protectionnistes sont mises en place de manière à renchérir le coût de produits agricoles extérieurs dont le prix est inférieur aux produits agricoles d'origine CEE) :
- de défendre l'emploi et les revenus des agriculteurs en les protégeant de la concurrence extérieure, mais aussi et surtout en leur garantissant un certain prix d'achat (et ce, quel que soit le niveau des ventes) ;
- de favoriser les progrès technologiques, en poussant l'agriculture européenne vers le recours aux engrais, aux pesticides et à une mécanisation plus poussée qu'auparavant (agriculture plus productiviste que par le passé).

Evidemment, une telle politique agricole (qui pousse à l'augmentation des rendements par travailleur) suppose de développer la production si l'on veut maintenir le nombre d'emplois. Dans les faits, le nombre d'emplois agricoles diminuera fortement sous la pression de la mécanisation, tandis que de nombreux produits agricoles dépasseront les capacités de

---

<sup>38</sup> [http://www.ena.lu/politique\\_agricole\\_commune-1-423](http://www.ena.lu/politique_agricole_commune-1-423)

consommation des populations de la CEE, qui cherchera à les vendre à l'extérieur. Cela ne fera guère plaisir à la communauté internationale (à commencer par les Etats-Unis) qui critiquera cette politique agricole protectionniste sur son marché, mais envahissante à l'étranger.

Bien entendu, une telle politique agricole suppose une action constante des pouvoirs publics. Par exemple, la garantie d'un prix d'achat aux agriculteurs oblige les autorités à racheter les invendus éventuels (pour tenter ensuite de les écouler vers d'autres pays). Pour se faire, les autorités européennes mettront en place, en 1962, une institution spécifique : le **Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA<sup>39</sup>)**. Chargé d'assurer la régulation du marché agricole conformément aux objectifs politiques fixés au sein de la CEE, le FEOGA représentera très vite l'une des principales sources de dépenses (ou d'investissement, selon la façon dont on choisit de le voir) de la CEE, atteignant environ 60% de l'ensemble du budget européen.

### **E) LA CEE, LA FISCALITÉ ET LE SOCIAL**

Métallurgie et charbon (traité de la CECA), énergie atomique (traité Euratom), produits industriels du marché commun (traité CEE), moyens de transports (traité CEE), produits agricoles (traité CEE) : d'un secteur à l'autre, la Communauté Economique Européenne ne fait pas du tout des choix identiques.

Dans certains cas (métallurgie, charbon, mais surtout produits agricoles), l'intervention des pouvoirs publics est importante – au point par exemple de fixer les prix sur base d'impératifs sociaux et politiques.

Dans d'autres cas (produits industriels), c'est davantage le jeu de la concurrence entre entreprises qui joue un rôle dominant. Dominant mais pas écrasant, car les divergences de valeurs continuent de faire exister des législations différentes d'un pays à l'autre, qui sont autant de freins à l'instauration d'une concurrence totale entre les différents producteurs de la zone CEE.

Enfin, l'échec (politique commune des transports) ou le semi-échec (politique commune de l'énergie nucléaire à des fins civiles) est également au bout de la route européenne. Une route qui, dans les années soixante, ne connaîtra aucune tentative pour harmoniser les législations sociales ou fiscales à un niveau européen. En ces matières, chaque pays reste maître chez lui.

Un principe (la souveraineté nationale) qui va secouer la vie européenne sur ses bases, le Général de Gaulle, Président de la France (1959-1969), provoquant une crise institutionnelle majeure au milieu des années soixante<sup>40</sup>. Opposant de longue date au principe de transfert de souveraineté des Etats vers des institutions supranationales, De Gaulle voulait faire

---

<sup>39</sup>[http://ec.europa.eu/agriculture/fin/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/fin/index_fr.htm) ;  
[http://fr.wikipedia.org/wiki/Fonds\\_europ%C3%A9en\\_d'orientation\\_et\\_de\\_garantie\\_agricole](http://fr.wikipedia.org/wiki/Fonds_europ%C3%A9en_d'orientation_et_de_garantie_agricole) ;  
[http://europa.eu/legislation\\_summaries/agriculture/general\\_framework/160024\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/agriculture/general_framework/160024_fr.htm)

<sup>40</sup> Voir par exemple : [http://www.ena.lu/politique\\_chaise\\_vider-1-444](http://www.ena.lu/politique_chaise_vider-1-444)

pencher la balance vers une Europe moins souveraine, qui aurait davantage ressemblé à une Confédération d'Etats toujours indépendants.

Il perdra sur ce point. Passée la crise, l'Europe reprendra sa route sur les mêmes principes de souveraineté supranationale. Pire : après la mort du Général de Gaulle (en 1970) qui refusa par deux fois l'entrée du Royaume-Uni dans l'Europe, les années septante sont celles de l'élargissement à de nouveaux pays. L'Europe, non seulement reste souveraine dans les matières où elle est compétente, mais grandit aussi géographiquement. Elle gagne donc en pouvoir et en puissance.



## Troisième partie :

1973 : L'Europe grandit  
sur fond de crise pétrolière...

### **I. Un succès européen indéniable**

A la fin des années soixante, le succès de l'Europe est indéniable. La création d'une Communauté Economique Européenne a contribué à lancer une dynamique industrielle alliant croissance économique et innovations technologiques. Machines dans les usines, avions dans le ciel, radios et voitures : tout évolue. Des objets jusqu'alors inconnus font leur apparition : parmi eux, les disques microsillons (33 tours, 45 tours)<sup>41</sup> et la télévision. Des objets hautement révolutionnaires, porteurs de nouvelles façons de vivre, de nouvelles façons de penser (pensons au rock n' roll), des objets qui sont aussi les symboles de la société de consommation... et d'une Europe de plus en plus conquise par l'*American Way of Life*.

Si les conditions de travail en usine restent rudes, et les boulots peu qualifiés mal payés, il n'en reste pas moins que le pacte social existe : tout le monde bénéficie de la sécurité sociale (soins de santé, pension, allocations familiales, ...), les hausses de productivité<sup>42</sup> engendrées par le progrès technique se transforment pour partie en augmentations salariales, et le niveau de vie global de la population s'améliore nettement. Sans pour autant combler les écarts sociaux d'un pays membre à l'autre de la CEE...

Ainsi, le 9 février 1967, le journal *Le Monde* relaie des informations de l'Office statistique des communautés européennes ; il en ressort de fortes divergences tant matérielles que culturelles.

Sur le plan culturel, le journal observe des différences dans les priorités de consommation d'un pays à l'autre :

« les ménages français dans leur ensemble accordent une primauté très nette à la possession d'une automobile, alors qu'ils se classent plutôt en queue pour les appareils de confort intérieur (télévision, machine à laver, réfrigérateur) et restent tout à fait à la traîne pour le téléphone ».

Sur le plan matériel, le journal constate des différences dans la consommation annuelle des ménages :

- les salariés du Luxembourg trônent en tête, suivis par ceux de Belgique, les travailleurs d'Italie étant les moins riches avec un niveau de consommation inférieur de 40% à celui des Luxembourgeois ;
- au sein de chaque nation, de grandes divergences existent également entre les populations salariées et les populations rurales (globalement moins riches, même si le

---

<sup>41</sup> Les premiers disques 33 tours datent de 1948, les 45 tours remontent à 1949.

<sup>42</sup> Les hausses de productivité et leurs effets durant les « Trente Glorieuses » : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Trente\\_Glorieuses](http://fr.wikipedia.org/wiki/Trente_Glorieuses)

constat est biaisé du fait que les agriculteurs consomment une partie de leur propre production, non monétarisée, et donc non comptabilisée par les statistiques).

Quoi qu'il en soit, le journal constate que l'harmonisation sociale européenne n'est pas au rendez-vous :

« L'interpénétration croissante des six économies concurrentes et la circulation de plus en plus facile des produits par-dessus les frontières n'ont pas encore produit à cette harmonisation des conditions sociales qui devrait résulter de l'intégration européenne »<sup>43</sup>

Même dans un contexte de plein-emploi, le dynamisme économique engendré par la libre circulation des produits n'a donc pas conduit à une harmonisation sociale entre pays membres, ni entre les populations de ses pays membres. Néanmoins, quinze ans après la guerre et ses privations, l'avènement de la consommation de masse conquiert les cœurs et soulève l'enthousiasme.

## **II. Le rôle de l'Union Soviétique (URSS)**

Ce succès social, l'Europe ne le doit pas qu'à elle-même. Certes, en choisissant la voie du capitalisme, l'Europe s'est engagée dans un système incroyablement doué pour innover, créer de nouvelles technologies, inventer de nouveaux produits. Cependant, le capitalisme n'a des accents sociaux qu'en raison de l'organisation des travailleurs dans des forces d'action collective extrêmement puissantes : il y a les syndicats, bien entendu, mais aussi les maisons du peuple, les partis politiques (socialistes, communistes...) et les quotidiens et hebdomadaires d'informations (*La Wallonie, Le Peuple, Le Monde du Travail, La Cité, Le Drapeau rouge, La Gauche...*).

Dans ce rapport de force, la présence de l'Union Soviétique continue de jouer un grand rôle. Certes, l'invasion par l'URSS de la Hongrie puis de la Tchécoslovaquie (Insurrection de Budapest, octobre 1956 ; Printemps de Prague, août 1968) refroidit bien des ardeurs dans le clan des supporters du « socialisme réel », même si certains restent imperturbablement alignés sur Moscou<sup>44</sup>. Il n'empêche que les forces de gauche sont là, que le communisme est un puissant contre-modèle, et qu'aucune mouvance patronale de l'époque n'oserait remettre en cause, frontalement, le modèle social élaboré depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Lequel suppose un partage des gains de productivité (générés par le progrès technique) entre travailleurs et capitalistes, que ce soit sous forme d'augmentation des salaires ou de diminution collective du temps de travail (avec maintien des salaires).

---

<sup>43</sup> *Importantes différences de niveau et de mode de vie*, publié dans *Le Monde* du 9 février 1967, et repris dans le numéro spécial *L'Europe de Yalta à Maastricht 1945-1993*, numéro spécial du journal *Le Monde*, pp. 60-61, octobre 1993.

<sup>44</sup> A l'exception notable du PCB qui, s'il fut en '56 fut sur la ligne Moscovite, dénonça par contre en '68 il dénonça l'intervention russe – voir [http://www.carcob.eu/files/gap08\\_van\\_geyt.pdf](http://www.carcob.eu/files/gap08_van_geyt.pdf)  
« *Les partis communistes finlandais, italien et français dénoncent l'occupation. Cependant, le président finlandais Urho Kekkonen part en visite officielle en Tchécoslovaquie où il reçoit les plus grands honneurs du pays par le président Ludvík Svoboda, le 4 octobre 1969. Le PCI devient de plus en plus critique vis-à-vis de l'URSS et finit par rompre définitivement avec lui, principalement grâce à son secrétaire général Berlinguer, alors que le PCF ne condamna jamais la « normalisation ». Le secrétaire général du Parti communiste portugais Álvaro Cunhal est l'un des rares Occidentaux à soutenir publiquement l'intervention soviétique avec le PC du Luxembourg et les factions conservatrices du PC grec* ».  
[http://fr.wikipedia.org/wiki/Printemps\\_de\\_Prague](http://fr.wikipedia.org/wiki/Printemps_de_Prague)

Enfin, que ce soit à gauche ou à droite de l'échiquier politique, un nouveau consensus apparaît : la croissance. Alors que cet objectif n'était pas vu comme une finalité en soi auparavant, le progrès technique et l'accession à un certain confort change la perspective. Désormais, de l'Union Soviétique aux Etats-Unis, il y a accord unanime pour penser que le succès d'un gouvernement se mesure notamment à sa capacité à faire croître l'économie, à augmenter le niveau de production et de consommation. Autrement dit : à faire croître le PIB de la nation.

Si cet objectif paraît louable, émancipateur pour l'être humain, il n'en reste pas moins qu'il contient une grande part d'oppression. Car, pour faire tourner l'économie, des ressources énergétiques et minières sont nécessaires. Et bien que les colonies européennes, l'une après l'autre, accèdent à l'indépendance, aucune puissance, aucun pays n'est prêt à se montrer démocrate vis-à-vis des pouvoirs qui se mettent en place. Au contraire, la guerre froide pousse chaque bloc (l'Ouest comme l'Est) à asseoir sa domination sur toutes les régions stratégiques, quitte à mettre en place des dictateurs, véritables tyrans pour leur population.

### **III. L'importance (de l'exploitation) du Tiers Monde**

L'Afrique, l'Asie, l'Amérique ont dû se battre pour conquérir leur indépendance. Pour avoir le droit de décider de leur propre destin. Encore convient-il de répéter que la nation (et ses frontières figées) correspond mal à de nombreuses sociétés non occidentales. Soit parce qu'on y était nomade ; soit parce que les liens de solidarité passaient plutôt par des relations familiales, claniques, tribales (ce fait, largement sous-estimé par les historiens occidentaux, est un des éléments explicatifs de l'émergence de dictateurs, africains notamment, couvrant de cadeaux leurs réseaux sociaux d'amis et d'obligés, tout en étant capables de crimes massifs et de répressions inouïes contre une majorité de la population « nationale »).

Après avoir payé le prix de la décolonisation (avec des guerres sanglantes, qui coûtèrent la vie à des millions de personnes), les nouvelles nations n'eurent guère le temps de « souffler ». Très vite, les grandes puissances mirent en place de nouvelles formes de contrôle... sur des territoires qu'il était hors de question de voir échapper à leur sphère d'influence. Que ce soit dans le cadre de la compétition est-ouest, ou pour des intérêts vitaux (matières premières pétrole,...) liés à l'approvisionnement du secteur industriel et militaire.

Dans ce cadre, les puissances du monde libre (Etats-Unis en tête) n'ont tout d'abord jamais hésité à changer de force un dirigeant qui ne leur plaisait pas. De l'assassinat au Congo de Patrice Lumumba (remplacé par un certain Mobutu) au renversement de Salvador Allende au Chili (par Pinochet), la tradition est longue des interventions de services secrets occidentaux n'ayant que faire du libre-choix des populations<sup>45</sup>. Et, à Washington comme à Bruxelles, on préférerait de loin un régime raciste comme celui de l'apartheid en Afrique du sud... plutôt qu'une démocratie où la majorité noire aurait pu décider de son propre destin (et disposer selon ses souhaits de ses ressources minières).

---

<sup>45</sup> [http://www.dailymotion.com/video/xa636d\\_john-perkins-confessions-dun-corrup\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xa636d_john-perkins-confessions-dun-corrup_news)

En général, les dirigeants choisis et soutenus par le monde « libre » remplissaient un critère déterminant : ils acceptaient (souvent en échange d'un formidable enrichissement personnel) de rendre leur pays dépendant de l'Occident, notamment en contractant d'énormes emprunts internationaux. Faits au nom de la modernisation du pays, la plupart de ses emprunts servait avant toute chose aux dictateurs locaux à s'offrir de luxueuses villas ou à construire des infrastructures (transport notamment) permettant d'exporter plus facilement les richesses du pays vers l'extérieur.

Le cynisme était à ce point total qu'une profession a même été créée à cet effet : **assassin financier**<sup>46</sup>. Travaillant pour le compte d'un gouvernement (sans avoir de lien direct avec lui), l'assassin financier avait pour mission de corrompre les dirigeants d'un pays à contracter des emprunts internationaux d'une ampleur telle qu'on pouvait être sûr que le pays ne serait jamais capable de rembourser les prêts. Il devenait ainsi dépendant de ses bailleurs de fonds, comme le Fonds Monétaire International, et devenait l'obligé des puissances qui tiraient les ficelles en coulisses. A titre d'exemple, les Etats-Unis exigeaient l'installation de bases militaires américaines ou le respect de consignes de votes à l'ONU. Enfin, les dirigeants refusant d'appauvrir sciemment leur population se voyaient soumis à toutes sortes de pression, allant jusqu'au coup d'Etat ou à l'assassinat<sup>47</sup>.

**C'est ainsi que la décolonisation politique a laissé place à une colonisation économique et financière, certes moins visible, mais non moins féroce et injuste dans ses conséquences.**

Durant toute la guerre froide, les Etats-Unis et l'Europe de l'Ouest (dont la CEE) auront agité dans le monde exactement à l'inverse des principes de solidarité et de démocratie qu'ils prênaient sur leur propre sol.

Et, tout comme le bloc soviétique n'avait que faire des beaux principes égalitaires du communisme, le bloc capitaliste n'avait que faire des beaux principes (droit à l'auto-détermination des peuples notamment) du libéralisme démocratique.

Cette attitude internationale s'est également traduite sur le plan national : dans un contexte de plein-emploi, de nombreux boulots ingrats ne trouvaient pas preneurs parmi la population résidant dans le pays. Que ce soit avec l'Italie, la Turquie ou le Maroc, des accords d'immigration sont alors conclus pour faire arriver une main-d'œuvre docile, prête à accepter de rudes conditions de travail sans avoir de grandes prétentions salariales. Et, pour ne citer que ce court exemple, l'installation forcée dans des baraquements et des zones insalubres témoigne de l'accueil réservé à ces populations ouvrières... dont on avait besoin, mais qu'on ne voulait pas considérer comme des égaux.

---

<sup>46</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Les\\_Confessions\\_d%27un\\_assassin\\_financier](http://fr.wikipedia.org/wiki/Les_Confessions_d%27un_assassin_financier)

<sup>47</sup> Lire à ce propos : John Perkins, *Les confessions d'un assassin financier*, Collection AlTerre, 2004 ; [http://fr.wikipedia.org/wiki/John\\_Perkins](http://fr.wikipedia.org/wiki/John_Perkins)

#### **IV. Une décision américaine unilatérale (1971)**

La domination par la dette et le soutien à des dictatures extrêmement violentes n'est pas la seule façon dont les Etats-Unis, fidèles alliés de l'Europe, ont brouillé les cartes des relations planétaires.

Jusqu'en 1970, les échanges internationaux du monde capitaliste se faisaient en dollar, dont la valeur était garantie par des stocks d'or. Autrement dit, tout le monde pouvait avoir confiance dans le dollar (monnaie internationale) parce que ce bout de papier pouvait être échangé à tout moment contre une certaine quantité d'un métal vraiment précieux : l'or. Mais avec le développement de la production économique et des échanges commerciaux internationaux, le besoin se fait sentir de créer des stocks monétaires internationaux de plus en plus importants. Cela pose un problème technique aux Etats-Unis, qui ne possèdent plus assez d'or que pour garantir la valeur du dollar. Plutôt que de traiter ce problème lors d'une conférence internationale où chaque acteur du bloc de l'ouest aurait pu proposer ces solutions, c'est unilatéralement que les Etats-Unis décident, en 1971, de supprimer la convertibilité de l'or et du dollar. Désormais, le dollar vaut quelque chose du simple fait qu'on lui accorde sa confiance, mais il n'y a plus aucune garantie de pouvoir l'échanger contre une quantité d'or déterminée.

La conséquence de cette décision unilatérale est énorme, car les monnaies (jusqu'ici liées par des parités fixes) deviennent soudain flottantes : selon qu'on achète beaucoup ou peu d'une certaine monnaie, celle-ci gagne ou perd de la valeur... Concrètement, cela se traduit par une difficulté plus grande d'exporter ses produits à l'étranger (dans le cas où la monnaie nationale gagne de la valeur) ou par un renchérissement des produits venant de l'étranger (dans le cas où la monnaie nationale perd de la valeur). Mais cela livre aussi les échanges monétaires (donc les Etats et leur population) à la spéculation, de puissantes institutions financières pouvant désormais gagner de l'argent en misant sur la baisse ou la hausse future d'une monnaie. L'abandon du lien or-dollar pour un système de change flottant fut ainsi l'un des premiers mécanismes de déstabilisation des échanges internationaux propres au monde capitaliste.

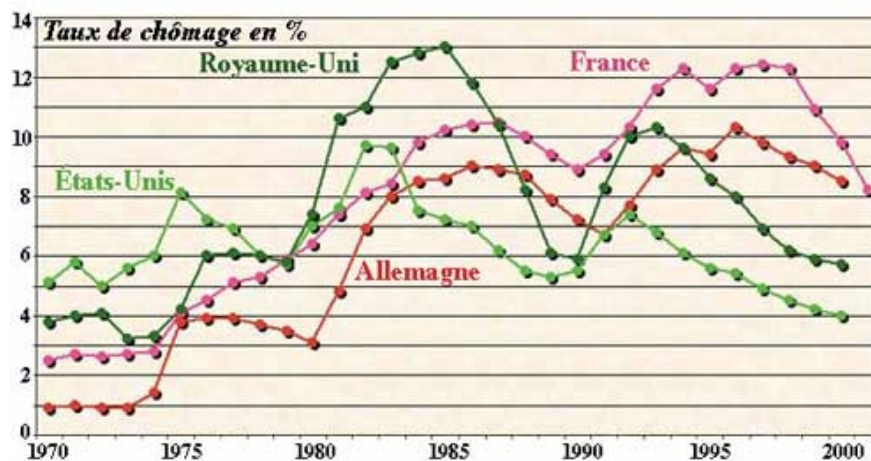
Bien entendu, un tel changement de cap ne va pas sans casse. Et, deux ans plus tard, le monde occidental recevra le dur retour du bâton en provenance du monde arabe, et des pays membres de l'OPEP plus particulièrement.

#### **V. Le premier choc pétrolier (1973)**

Créée en 1960, l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole est un pur produit de la décolonisation puisqu'elle regroupe des pays devenus indépendants dont le dénominateur commun est de posséder du pétrole. Par sa création, les pays membres de l'OPEP entendent mieux coordonner leur production de pétrole, afin d'exercer un contrôle sur les prix mondiaux. On est là dans un changement radical avec l'époque coloniale, quand six firmes aux ordres de l'Occident, gouvernaient entièrement la production et l'écoulement du pétrole.

Les pays membres de l'OPEP étaient cinq au départ : Arabie Saoudite, Iran, Irak, Koweït et Venezuela. Se sont ensuite ajoutés le Qatar, l'Indonésie, la Libye, Abou Dabi (futurs Emirats Arabes Unis), l'Algérie, le Nigéria et l'Equateur<sup>48</sup>. Même s'ils ne sont pas tous musulmans, la prédominance du monde arabe est très forte au sein de l'OPEP, le Moyen Orient (et plus particulièrement l'Arabie saoudite) possédant des capacités de production supérieure à toute autre région dans le monde.

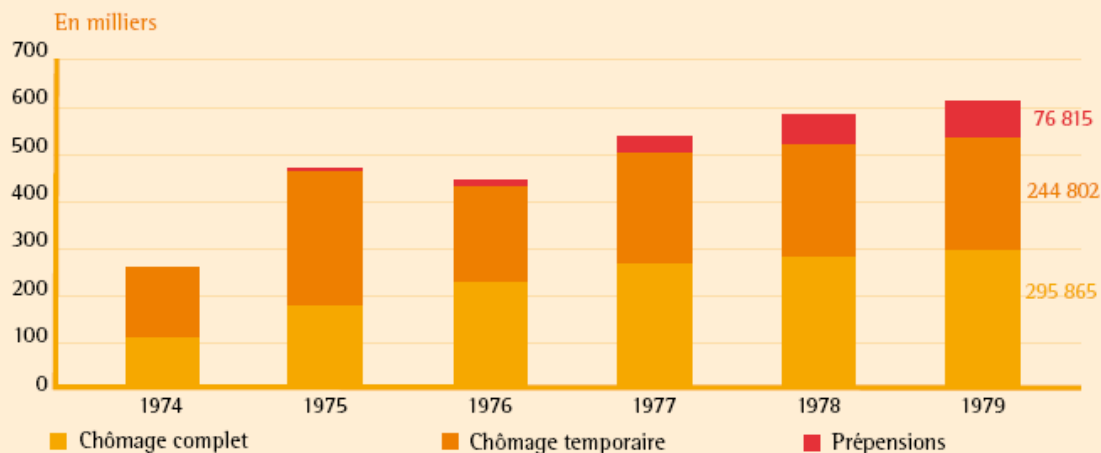
Revenons à présent en 1971. La décision unilatérale du président américain Nixon de laisser flotter les monnaies entraîne rapidement une baisse significative du dollar. Pour les pays membres de l'OPEP (qui vendent leur pétrole en dollars), c'est une catastrophe : leurs revenus chutent considérablement. La riposte de l'OPEP prendra deux ans. Et c'est en 1973, lorsqu'éclate une guerre entre Israël (d'un côté), l'Égypte et la Syrie (de l'autre côté), que l'OPEP trouve un argument de poids pour agir. Constatant l'appui massif dont jouit Israël de la part des démocraties occidentales, l'OPEP décide alors de réagir en restreignant très fortement ses exportations de pétrole, ce qui entraîne immédiatement une envolée des prix pétroliers. D'un prix approximatif de 3 dollars au début du mois d'octobre 1973, le pétrole bondit rapidement à 18 dollars avant que l'OPEP ne le stabilise à un peu moins de 12 dollars durant le mois de décembre.



Pour le monde occidental, qui est prié de soutenir l'évacuation par Israël des territoires occupés tout en reconnaissant le droit du peuple palestinien à vivre sur place, les conséquences du choc pétrolier sont terribles.

<sup>48</sup> La liste est ici limitée aux pays membres en 1973.

Graphique 7 - Evolution du nombre d'allocataires de l'ONEM selon le régime d'indemnisation – années 1974 à 1979<sup>4</sup>



Devenu la principale source d'énergie des industries occidentales (et du mode de vie des consommateurs locaux), le quadruplement des prix pétroliers va entraîner vers la faillite de nombreuses entreprises, faisant resurgir un phénomène qu'on n'avait plus connu depuis des décennies : le chômage. Ils sont alors des milliers<sup>49</sup> à tomber de haut, à perdre leur travail, sans être capables d'en retrouver un autre.

## VI. 1973 : le premier élargissement européen

C'est dans ce contexte particulier – un chaos monétaire créé par les USA, suivi d'un choc pétrolier amené par l'OPEP – que se produit le premier élargissement européen. **Le 1<sup>er</sup> janvier 1973** (après plusieurs années de négociations), **le Danemark, l'Irlande et le Royaume Uni font leur entrée dans la Communauté Economique Européenne.**

Egalement candidate à l'adhésion, la Norvège doit en abandonner l'idée après un rejet par référendum de sa population.

Les six pays fondateurs deviennent donc neuf.

A priori, et pour autant qu'on ne s'occupe pas trop du sort des populations victimes de colonisation économique et d'endettement programmé, cet élargissement européen est plutôt positif. C'est un pas en avant.

<sup>49</sup> « A partir d'octobre 1973, en Belgique le chômage flambe. En une année, le chômage partiel et accidentel double (+ 97 %) sans pour autant parvenir à juguler la montée concomitante du chômage complet (+ 69%) » - [http://www.rva.fgov.be/D\\_RVA/ONEM\\_75/Bouquin/FR/evolution\\_allocataires.pdf](http://www.rva.fgov.be/D_RVA/ONEM_75/Bouquin/FR/evolution_allocataires.pdf) ; « En France, à partir du premier choc pétrolier de 1973, le nombre de chômeurs augmenta considérablement pour atteindre un million en 1977, deux millions en 1982, trois millions en 1993. De décembre 1990 à début 1997, le nombre de chômeurs au sens du BIT est passé de 2,3 millions (9,2% de la population active) à 3,2 millions (12,3%) » <http://www.lyc-arsonval-brive.ac-limoges.fr/jp-simonnet/spip.php?article136>

Mais si l'Europe prend de l'élan, le grand saut - de six à neuf pays - se fait dans un contexte de chaos international (provoqué par les USA) et de montée brusque du chômage, ce qui va entraîner un changement considérable de la politique européenne.

Plutôt que de poursuivre un mode de gouvernement basé sur un certain équilibre social, la Communauté Economique Européenne va entamer un énorme tournant en se focalisant désormais, et de plus en plus exclusivement, sur les seuls intérêts des grandes entreprises. L'entrée de la Grande-Bretagne, nous allons le voir, ne fut pas étrangère à ce phénomène. Mais, plus globalement, c'est à un virage majeur de l'ensemble de la social-démocratie (partis socialistes compris) que l'on doit cet abandon de toute perspective sociale européenne.



## Quatrième partie :

### Le grand tournant néolibéral

#### **I. Vie et mort de l'Europe sociale**

Le 25 octobre 1973, la Commission Européenne présente au Conseil européen un document intitulé *Programme d'Action Sociale*. Le constat de départ de la Commission est le suivant : le visage de l'Europe a changé avec l'avènement de la CEE, qui a ouvert une ère de croissance économique sans précédent. Cependant, la croissance ne résout pas tous les problèmes, et peut même contribuer à les aggraver : ainsi, la Commission européenne constate que certains « problèmes sont créés par la croissance elle-même – problèmes de la pollution industrielle, d'un environnement détérioré, de conflits de valeurs dans certains cas entre l'industrie et la société, perturbations des modes de vie, ainsi qu'une dépendance croissante aux travailleurs migrants que la société n'est pas toujours prête à accepter comme citoyens même si elle en a besoin pour maintenir son niveau de vie ».

Soulignant que « le but de la croissance économique devrait être d'élargir la gamme des options sociales » pour améliorer en permanence « les standards de vie et la qualité de vie », la Commission ajoute : « Dans l'hypothèse où le processus de croissance ne pourrait pas être mis plus entièrement au service de la société, la croissance elle-même pourrait devenir politiquement inacceptable »<sup>50</sup>.

Forte de ces constats, la Commission européenne proposait alors de lancer un vaste programme comprenant une trentaine d'actions sociales. Les actions les plus urgentes prévoyaient :

- le recours au Fonds Social Européen<sup>51</sup> pour améliorer la situation des travailleurs migrants et des travailleurs handicapés (des politiques adaptées étant également prévues pour ces derniers) ;
- la mise en place d'un Comité général européen de sécurité sur les lieux de travail ;
- l'adoption d'une directive visant à égaliser rapidement les salaires des hommes et des femmes ;
- la généralisation dans l'Europe toute entière de la semaine des 40 heures (dès 1975) et le droit à quatre semaines de congés payés chaque année (au plus tard pour 1976) ;
- la mise en place d'une Fondation européenne pour l'amélioration de l'environnement, des conditions de vie et de travail ;
- l'adoption d'une directive visant à rapprocher les législations nationales afin de mieux protéger les travailleurs contre les licenciements collectifs<sup>52</sup>, notamment en cas de fusion d'entreprises.

Tout en respectant le principe d'autonomie nationale - voulant qu'en matière sociale, les Etats restent maîtres chez eux -, la Commission Européenne proposait :

---

<sup>50</sup> Social Action Program, COM(73)1600, 24 octobre 1973. le document utilisé est en anglais, et traduit par nos soins.

<sup>51</sup> <http://www.fse.be/le-fse/historique-du-fonds-social-europeen>

<sup>52</sup> Social Action Program, COM(73)1600 *Ibid.*, p.20.

- de réguler les conditions de travail (par l'adoption de directives européennes et la création d'institutions spécialisées) ;
- de démocratiser le fonctionnement interne des entreprises (droit pour les travailleurs à une meilleure information socioéconomique, par exemple) ;
- d'associer davantage les interlocuteurs sociaux dans les processus de décision européen.

Pour l'**Union des Industries de la Communauté Européenne** (UNICE<sup>53</sup>), un tel programme était inacceptable. Prenant appui sur les turbulences mondiales (fluctuations des monnaies, choc pétrolier, ...), l'UNICE va tout faire pour torpiller le projet. Au nom de « la lutte contre le chômage », l'UNICE appelle carrément les autorités européennes à renverser leur logique de raisonnement : plutôt que de contrôler les entreprises pour protéger les travailleurs, ce sont les salaires des travailleurs qu'il faut compresser, afin de relancer les bénéfiques qui, selon l'UNICE, sauveront les entreprises et l'emploi. Dans la foulée, pour écarter le spectre de tout contrôle public européen, l'UNICE soulignait la nécessité d'obtenir de plus grandes facilités en faveur des investisseurs (lesquels, avec le Marché commun européen, avaient pourtant déjà gagné pas mal de libertés). On est en plein dans l'adage : « Les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain »<sup>54</sup>.

Inversement, le monde syndical soutenait la politique d'action sociale proposée par la Commission européenne, tout en soulignant certaines de ses limites et en proposant d'importants aménagements. Dès cette époque, la **Confédération Européenne des Syndicats**<sup>55</sup> expliquait par ailleurs que l'inflation, cause de faillites et de chômage, ne résultait pas seulement de l'augmentation des prix pétroliers. Elle résultait également du manque de contrôle des autorités publiques tant sur les marchés internationaux des capitaux, que sur les multinationales dont la puissance (et la capacité d'interférer sur les prix) ne cessait de croître. Dans une telle perspective, réguler et contrôler les entreprises, partager les richesses et le temps de travail, étaient des mesures prioritaires pour lutter contre le chômage. Une méthode syndicale pour éviter que les bénéfiques d'aujourd'hui ne mènent aux spéculations de demain qui seront les licenciements d'après-demain !

Fédération patronale d'un côté ; syndicats de l'autre. Deux visions du monde s'opposent et s'affrontent. Le bras de fer va durer des années, au fil desquelles les autorités européennes vont progressivement revoir leur analyse de départ, proche des revendications syndicales, pour basculer dans le camp patronal<sup>56</sup>. Désormais, l'Europe ne se souciera plus de social. Elle cherchera prioritairement à favoriser les grandes entreprises, à travers une politique de libre-concurrence faisant la part belle aux multinationales et au dumping social.

---

<sup>53</sup> Devenu BusinessEurope depuis le 3 février 2007, <http://www.business europe.eu/Content/Default.asp>

<sup>54</sup> Fameuse formule d'Helmut Schmidt, chancelier allemand de 1974 à 1982 : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Helmut\\_Schmidt](http://fr.wikipedia.org/wiki/Helmut_Schmidt)

<sup>55</sup> <http://www.etuc.org/fr>

<sup>56</sup> GOBIN, C., *"Consultation et concertation sociales à l'échelle de la Communauté économique européenne. Étude des positions et stratégies de la Confédération européenne des syndicats (1958-1991)"*, (sous la direction du Professeur Mario Telò), 4 volumes, 1027 pages + vol. d'annexes, 253 p., 1996, ULB, pp.399-435.

## **II. Une dame de fer pour une Europe brutale**

C'est en 1979 qu'ont lieu les premières élections européennes. C'est la même année que Margareth Thatcher arrive au pouvoir en Angleterre. La Dame de Fer, comme on l'a souvent appelée, mérite bien ce surnom. Que ce soit pour sauver d'anciennes colonies britanniques (guerre des Malouines d'avril à juin 1982), prendre des mesures radicales face aux Républicains nord-irlandais ou réprimer durement les mouvements sociaux (dont en particulier la grève des mineurs<sup>57</sup> ou contre les opposants à la *Poll Tax*<sup>58</sup>), Margareth Thatcher s'est toujours montrée radicalement agressive vis-à-vis de ceux qui se mettaient en travers de son chemin. Il se fait que ce chemin était celui d'une guerre brutale, sans merci, faite à l'ensemble des pauvres, des travailleurs, et des trente années de prospérité relative (faite en partie sur le dos du Tiers-Monde) qu'avait connue l'Europe depuis les années cinquante.

Lancée en Europe par Margareth Thatcher, cette guerre n'était pas militaire. Elle était avant tout idéologique et économique. Elle puisait son inspiration dans un modèle de société créé des années plus tôt, avant même la naissance de l'Europe des Six. Tout comme Ronald Reagan<sup>59</sup>, Margareth Thatcher avait été chercher l'essentiel de ses inspirations politiques chez une organisation internationale composée d'économistes, d'intellectuels et d'hommes politiques : la Société du mont Pèlerin<sup>60</sup>, dont deux des co-fondateurs sont Milton Friedman<sup>61</sup> et Friedrich Von Hayek<sup>62</sup>, pères du néolibéralisme.

### **a) LA SOCIÉTÉ DU MONT PÈLERIN**

Constituée en 1947, la Société du mont Pèlerin avait pour ambition de redorer le blason du libéralisme économique, pour promouvoir le « marché libre » et la « société ouverte ».

Autrement dit :

- à une époque où l'on mettait en place des systèmes de sécurité sociale (donnant à tous un accès aux soins de santé ou un droit à la pension) et des services publics (comme l'enseignement avec des bourses d'étude pour les plus pauvres, des crèches, des transports en commun, des services postaux, ...)
- la société du mont Pèlerin voulait revenir à des gestions de type XIX<sup>ème</sup> siècle où l'Etat n'est autorisé à intervenir dans la sphère économique que pour aider, soutenir et encourager les entreprises, en aucun cas pour les rappeler à l'ordre, pour leur imposer certaines normes (respect des travailleurs, salaire minimum...) ou bien encore pour les faire participer (via l'impôt et les cotisations sociales) à la prospérité collective.

---

<sup>57</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Gr%C3%A8ve\\_des\\_mineurs\\_britanniques\\_de\\_1984-1985](http://fr.wikipedia.org/wiki/Gr%C3%A8ve_des_mineurs_britanniques_de_1984-1985)

<sup>58</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Poll\\_tax](http://fr.wikipedia.org/wiki/Poll_tax)

<sup>59</sup> Ancien acteur d'Hollywood, entré en politique - en tant que président du syndicat des acteurs de cinéma - aux côtés du sénateur Joseph McCarthy en coopérant avec la Commission parlementaire sur les activités antiaméricaines pour « révéler l'influence communiste à Hollywood ». Il dénonce plusieurs de ses collègues prétendument communistes. En 1966, Ronald Reagan est élu gouverneur de Californie. Il obtient finalement l'investiture républicaine à la présidence des Etats-Unis et sera élu en 1980.  
[http://fr.wikipedia.org/wiki/Ronald\\_Reagan](http://fr.wikipedia.org/wiki/Ronald_Reagan)

<sup>60</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Soci%C3%A9t%C3%A9\\_du\\_Mont\\_P%C3%A8lerin](http://fr.wikipedia.org/wiki/Soci%C3%A9t%C3%A9_du_Mont_P%C3%A8lerin)

<sup>61</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Milton\\_Friedman](http://fr.wikipedia.org/wiki/Milton_Friedman)

<sup>62</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Friedrich\\_Hayek](http://fr.wikipedia.org/wiki/Friedrich_Hayek)

Pour la société du mont Pèlerin, *collectif* est un mot tabou, archaïque, abject. Seul compte l'individu. Qui ne doit penser qu'à lui-même, jamais aux autres, et certainement pas cotiser et payer de sa poche à une caisse de solidarité venant en aide à ceux qui en ont besoin (et tant pis si ce quelqu'un qui en a besoin, c'est un malade, un pensionné, une personne handicapée, quelqu'un qui a été licencié par son employeur ou... vous).

Mais... car il y a toujours un mais... cette défense de l'individu au détriment du collectif est à géométrie variable : elle ne vaut que pour certains domaines (la répartition de l'argent, tout particulièrement) et n'est pas sans contradiction, comme le démontre le cas chilien.

## **b) LE LABORATOIRE CHILIEN**

C'est sous la présidence de Richard Nixon, avec comme coordinateur principal le futur Prix Nobel de la Paix Henri Kissinger, que les Etats-Unis préparèrent, armèrent et financèrent via la CIA un coup d'Etat retentissant : le renversement en 1973 de Salvador Allende, président élu du Chili, au profit du dictateur Augusto Pinochet. Si le long pouvoir d'Augusto Pinochet n'avait pas spécialement été programmé par les USA, ceux-ci n'ont jamais manqué de soutenir l'une des plus sanglantes dictatures qu'ait connue le XX<sup>ème</sup> siècle : on dénombre plus de 3.000 tués et disparus ainsi que des milliers de personnes victimes de torture.<sup>63</sup>

Evidemment, rien de plus collectif qu'une dictature. Dans le Chili de Pinochet, il ne pouvait y avoir que deux sortes d'hommes : ceux qui étaient d'accord avec le pouvoir, et ceux qui étaient qualifiés d'éléments déviants, que l'on pouvait enlever, torturer et assassiner sans même jamais prévenir la famille.

Le Chili de Pinochet était donc absolument tourné vers le collectivisme. Pourtant, ce fut aussi le laboratoire du libéralisme pur et dur prôné par les intellectuels du mont Pèlerin. En effet, Milton Friedman, qui présida la Société du mont Pèlerin de 1970 à 1972 fut aussi conseiller (dès 1969) du Président Richard Nixon. Et c'est sous sa houlette, et celles des Chicago Boys<sup>64</sup>, que furent appliquées au Chili les premières mesures de ce qu'on appellera plus tard le néolibéralisme\*. Autrement dit, le retour d'un libéralisme économique condamnant toute forme d'intervention organisée (institution de régulation publique, syndicat, prélèvements fiscaux,...) limitant le pouvoir des entreprises privées.

Qu'importe les conséquences humaines, seul comptait cet idéal absolu : que chacun soit maître de l'argent qu'il gagne, et tant pis pour celles et ceux qui n'en gagnent pas beaucoup ou pas du tout. Ainsi, le Chili de Pinochet fut le premier laboratoire (cruel et sanglant) d'une doctrine condamnant toute forme de partage des ressources, et détruisant de façon

---

<sup>63</sup> Dans un communiqué d'Amnesty il indique : « 3 197 cas de « disparitions », d'exécutions extrajudiciaires ou de mort sous la torture, » - [www.amnestvinternational.be/doc/article2880.html](http://www.amnestvinternational.be/doc/article2880.html).

Le monde Diplomatique indique : « 3.197 victimes de disparitions ou exécutions et 28 461 victimes de torture : ce sont les chiffres officiels de la répression chilienne. Certes, ces chiffres minorent la réalité : plusieurs historiens et associations de défense des droits humains parlent de 200 000 à 300 000 personnes arrêtées et torturées. Néanmoins, cette reconnaissance officielle donne une mesure de la violence du régime militaire. » [www.monde-diplomatique.fr/carnet/2010-12-08-Pinochet](http://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2010-12-08-Pinochet)

<sup>64</sup> Un groupe d'économistes chiliens, formés à l'Université de Chicago et influencés par Milton Friedman [http://fr.wikipedia.org/wiki/Chicago\\_boys](http://fr.wikipedia.org/wiki/Chicago_boys)

volontaire tous les filets de sécurité permettant aux moins fortunés de survivre plus ou moins décentement. Asservir la population à coup de matraques plutôt que la servir avec des services publics, telle était la pratique quotidienne du Chili de Pinochet.

Une pratique exactement aux antipodes du président renversé avec l'aide des USA, Salvador Allende, qui avait trop de « handicaps » (aux yeux de Washington) pour rester au pouvoir : il était honnête, il était démocrate, il était de gauche, et entendait bien respecter ses promesses électorales en gouvernant l'Etat pour mieux redistribuer les richesses du pays, afin que tous les Chiliens puissent vivre décentement. Fait rare pour un homme de pouvoir : Salvador Allende avait également conscience du tort fait aux populations indigènes du Chili, auxquelles il voulait offrir du respect et donner les mêmes droits qu'à tout autre être humain.

c) **EN ROUTE VERS UN MARCHÉ UNIQUE EUROPÉEN... POUR DOUZE ÉTATS MEMBRES**

Ce détour par la Société du mont Pèlerin et le Chili de Pinochet a un but : celui d'attirer notre attention sur le profond mépris qu'avaient les principaux initiateurs du néolibéralisme (Milton Friedman, Friedrich Von Hayek, Augusto Pinochet Ronald Reagan, Margareth Thatcher...) tant pour la démocratie, que pour un Etat social s'opposant à de trop fortes inégalités.

Pour eux, tant que l'entreprise va, tout va. Et c'est exactement dans cette perspective que l'Union Européenne va, en 1986, ratifier un traité ambitieux aux conséquences terribles : l'Acte Unique européen.

**Un nouveau traité qui ne concerne pas uniquement l'Europe des Neuf, puisque trois nouveaux Etats sont acceptés en tant que membres de la Communauté Economique Européenne : il s'agit de la Grèce (en 1981), de l'Espagne et du Portugal (en 1986). Pour rappel, ces pays sortent alors tout juste d'une plus ou moins longue période de dictature fasciste : celles des Colonels en Grèce, de Franco en Espagne et du général Salazar au Portugal.**

### III. En 1986, l'Europe des douze entame un premier virage néolibéral

#### a) TOUT COMMENCE PAR UNE VICTOIRE SÉMANTIQUE

Léo Ferré chantait : « Des armes et des mots, c'est pareil. Ça tue pareil ! »<sup>65</sup>.

Sémantique<sup>66</sup> est un mot pédant, difficile à comprendre. Traduisons-le : Contrôler les mots, changer leur signification, faire en sorte qu'ils ne parlent plus de la même façon aux gens, voilà ce qu'est une victoire sémantique.

Alors, répétons-nous, car c'est une chose qu'on ne dira jamais assez : *le libre-échange n'existe pas !*

Pour créer un marché, il faut énormément de volontés politiques et d'efforts collectifs. Pourquoi ? Parce qu'un marché fonctionne grâce à :

- **des lois** : par exemple, la protection de la propriété privée (une protection qu'il faut redéfinir quand de nouveaux secteurs, de nouvelles technologies ou de nouveaux produits apparaissent). Une propriété privée qui n'est nullement universelle, ainsi que le prouvent les lois de nombreuses sociétés humaines étudiées par l'anthropologie ;
- **des institutions** : sans banque jouissant d'une grande autorité publique, qui garantira la valeur de l'argent ? Sans forces de police, qui mènera des enquêtes, qui poursuivra les voleurs ou les gens effectuant de la contrefaçon ? Sans juges et sans tribunaux, qui condamnera les gens arrêtés par la police ?
- **des valeurs** : de tous, ce dernier élément est le plus fondamental. Car ce sont les valeurs qui expliquent le choix des lois et des institutions mises en place pour soutenir les marchés. Ce sont les valeurs qui rendent certains produits ou services, autorisés quelque part, interdits ailleurs. Des exemples ? On consomme de la viande de chien en Asie, on vend de la marijuana dans les coffee-shop de Hollande, la coca est une plante interdite de commerce international mais elle fait partie intégrante de la vie et des marchés boliviens depuis des centaines d'années...

On pourrait multiplier les exemples de lois, d'institutions et de valeurs gouvernant les marchés à l'infini. Mais allons à l'essentiel, en soulignant les faits suivants : si le marché repose sur des lois et des institutions, alors c'est à la fois un espace de liberté et de répression. Et selon les valeurs qui animent le marché, ce dernier favorisera la liberté de certains, tout en renforçant la coercition pour d'autres.

Donnons des exemples :

- si l'on met en place des mesures d'inspection sociale dans les entreprises, c'est une chance pour les travailleurs, mais une contrainte pour les entreprises ;
- si l'on met en place des mesures strictes de contrôle sur la nocivité des produits avant leur commercialisation (pour être sûr qu'ils ne soient pas cancérigènes, par exemple), c'est une chance pour les consommateurs mais une contrainte pour les investisseurs (qui

---

<sup>65</sup> Chanson *Le Chien*, 1969. <http://fr.lyrics-copy.com/leo-ferre/le-chien.htm>

<sup>66</sup> <http://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%A9mantique>

doivent risquer leur argent dans la production d'un bien ou d'un service qui sera peut-être refusé au terme d'un contrôle indépendant) ;

- si l'on met en place des mesures allongeant la durée du travail, supprimant le salaire minimum, autorisant les contrats précaires et flexibles, et que la compétition l'emporte sur la solidarité entre travailleurs, c'est une chance pour les entreprises qui jouissent d'une main-d'œuvre docile et bon marché, mais une contrainte pour tous les salariés astreints à travailler plus pour gagner moins.

Bref, la liberté des uns n'est pas toujours celle des autres, mais le néolibéralisme qui anime l'**Acte Unique Européen**<sup>67</sup> a gagné une manche décisive en nous faisant croire le contraire. En transformant la manière de décrire la réalité. Alors que celle-ci est complexe, hiérarchisée, faite de rapports de force entre groupes et institutions animés par des valeurs et des intérêts divergents, l'Acte Unique Européen repose sur une double mystification :

1. il suppose tout d'abord que, du simple individu à la grande multinationale, nous jouissons tous de la même puissance relative dans la façon de nous influencer les uns les autres ;

2. cela lui permet ensuite d'affirmer que l'instauration d'une « libre-concurrence » entre tous - individus comme sociétés privées - sera bénéfique à chacun. Ouvrier d'usine, spéculateur, chômeur, indépendant, pensionné, PDG, consommateur : tout le monde aurait à y gagner ! Car les choix effectués seraient alors « rationnels », faits au moindre prix dans l'intérêt de tous.

Bref, la « liberté » du commerce serait une sorte de bien universel. Dans cette nouvelle vision du réel, conforme au credo de la Société du mont Pèlerin, toute forme d'organisation limitant le pouvoir des grandes entreprises sera décrit (et de plus en plus perçu par la population) comme un obstacle au commerce, comme une entrave insupportable à la liberté des entreprises et, partant, à la liberté de tout un chacun.

Et c'est sur base de cette analyse tronquée, en parlant de libertés pour tous, que les signataires de l'Acte Unique Européen accoucheront d'un projet titanesque... visant à transformer (et non supprimer, nuance essentielle !) les lois, les institutions et les valeurs gouvernant les sociétés européennes.

## **B) UN MARCHÉ DIT DE « LIBRE ÉCHANGE »**

Alors que le marché commun de la CEE consistait à imbriquer davantage les économies européennes l'une dans l'autre, le marché commun créé par l'Acte Unique va nettement plus loin, en envisageant une fusion pure et simple. En effet, il s'agit d'uniformiser toutes les législations nationales ayant trait à la production et au commerce pour créer un espace européen homogène basé sur **les quatre libertés fondamentales : la liberté de circulation des biens, des services, des entreprises et des personnes.**

Parvenir à cette entité unique en partant de douze pays différents, soit douze réalités distinctes, demande d'intenses négociations politiques, touchant absolument à tous les domaines (depuis les normes techniques des appareils électriques en passant par les normes sanitaires des produits alimentaires). Ainsi, pour que des travailleurs puissent circuler

---

<sup>67</sup> [http://europa.eu/legislation\\_summaries/institutional\\_affairs/treaties/treaties\\_singleact\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/institutional_affairs/treaties/treaties_singleact_fr.htm)

librement d'un pays à l'autre, encore convient-il que les diplômes obtenus dans un pays soient reconnus et acceptés dans tous les autres pays membres. Sinon, on peut circuler, mais au prix de la perte de ses compétences reconnues ! Même chose pour les produits des entreprises : il faut s'entendre pour que les normes de production et de commercialisation (quels critères sanitaires pour accepter un produit ? quels standards techniques homologuent-on ?....) soient identiques sur tout le territoire européen.

En tout, ce sont plus de 300 directives qui vont être nécessaires pour harmoniser l'espace commercial européen, et déboucher sur le « marché commun ». C'est dire si le projet fut ambitieux, et porté avec beaucoup de volonté (les Etats européens allant jusqu'à simplifier les procédures de décision entre eux pour arriver à leurs fins). Il aboutira par ailleurs à la suppression des frontières (contrôles douaniers systématiques) au 1<sup>er</sup> janvier 1993.

Avec cet accord la Communauté Economique Européenne passe donc à la vitesse supérieure, touchant à pratiquement tous les domaines de la vie. Reste à voir pour aller dans quelle direction.

### **C. DES INÉGALITÉS OCCULTÉES**

En insistant sur la liberté de circulation (des biens, des produits, des entreprises et des travailleurs), la Communauté Economique Européenne veut mettre en concurrence tous les acteurs de la société (Etats, sociétés privées, simples individus) dans l'espoir d'aboutir à une organisation plus rationnelle de l'économie.

Ce pari, comme on l'a dit, tient à une idéologie : le libéralisme économique. Laquelle postule, on l'a dit aussi, que le marché était fait d'égaux au pouvoir d'influence à peu près identique.

Hélas, cette affirmation est totalement fautive. Prenons un exemple (inspiré d'une histoire réelle) : imaginons que vous achetiez un terrain pour construire une maison, et puis qu'il s'avère tout d'un coup que ce terrain n'est pas constructible parce qu'une importante société électrique y fait passer un de ses câbles. Malheureusement pour vous, la société en question affirme être dans ses droits et refuse de modifier quoi que ce soit : votre terrain reste inconstructible. Refusant de vous résigner, vous vous lancez alors dans un procès que la partie adverse, via des avocats chevronnés, va prendre un malin plaisir à faire durer. Pour elle, dix ou quinze années ne représentent pas grand-chose (une paille dans son existence) ; mais pour une vie humaine, dix ou quinze ans à ne pas pouvoir faire construire la maison qu'on s'est choisie, c'est énorme !

Cet exemple illustre une des grandes erreurs du libéralisme économique : celui de ne pas tenir compte des inégalités profondes qui règnent entre les acteurs de la vie économique. Il considère qu'une multinationale a le même poids qu'une PME, ou encore qu'il n'y a pas de différence fondamentale entre une société commerciale et un individu. En ignorant ces inégalités pourtant fondamentales, le libéralisme économique échafaude des propositions politiques qui font courir un grand risque à la vie en société : celui de transformer des rapports de force, bels et bien existants mais ignorés, en véritables abus de pouvoir sans personne pour les contrôler.



## D. LA CONCURRENCE FAUSSÉE

L'Acte Unique Européen a donc pour ambition de mettre en concurrence des acteurs inégaux, qui n'ont pas les mêmes moyens (humains, financiers, temporels) de se battre l'un contre l'autre.

Ainsi, l'une des grandes conséquences du marché unique, ce sont les **vagues de fusions et d'acquisition d'entreprises** qui ont marqué les années nonante.

Qui se souvient encore de la Sabena (avalée par Swissair) ?

Qui a mangé la Générale de Banque ? Fortis, elle-même rachetée depuis par PNB Paribas.

Quelle enseigne a racheté les anciens services publics CGER et Crédit communal ? Dexia... un banque privée, récemment sauvée de la faillite par l'Etat !

Où les Forges de Clabeck ont-elles disparues ? Dans le portefeuille actionnarial de Duferco, qui envisage aujourd'hui de revendre ses participations à un groupe russe...

Et la liste est encore longue... très longue. Aussi bien pour explorer les acquisitions passées, que les fusions à venir. Le bal des achats et ventes d'entreprises est devenu permanent.

Tout en renforçant le poids financier des multinationales, le marché unique européen leur donne également un pouvoir accru en renforçant leur liberté d'investir ou de désinvestir des sites de production sur tout le territoire européen. Autrement dit, **le pouvoir d'influence des sociétés multinationales se renforce à deux niveaux :**

- **par l'ampleur de leurs moyens d'actions financiers (suite aux fusions/acquisitions d'entreprises)**
- **par le gain d'une mobilité presque totale sur un vaste espace géographique, où les entreprises sont libres d'investir ou de désinvestir à leur guise.**

Se faisant, le marché unique renforce le poids des multinationales (mobiles et profitant pleinement de la liberté de circulation) et déforce celui des Etats (statiques par nature). Ce qui devrait commencer à nous mettre la puce à l'oreille : le marché unique ne nous dirige pas vers un monde plus juste, mais bien vers un avenir aux inégalités renforcées où de puissantes organisations privées rivalisent avec les Etats.

## E) LE SOCIAL ET LE FISCAL : UNE HARMONISATION PAR LE MARCHÉ

Trois cents directives furent nécessaires pour créer le marché unique. La plupart concernaient l'uniformisation des législations, de manière à pouvoir faire librement circuler les marchandises et les investissements dans tout l'espace européen.

Cependant, **la Communauté Economique Européenne s'est totalement abstenue d'uniformiser les législations sociales ou fiscales.** Autrement dit : le degré de protection des travailleurs, le droit à constituer une délégation syndicale, l'existence ou non d'un salaire minimum, la façon de prélever les impôts ou d'assurer le financement des systèmes de sécurité sociale : tout ça reste de la compétence des Etats, toujours souverains en la matière.

En fait, pas si souverains que ça...

Car en raison de la liberté de circulation des entreprises, des investissements et des productions marchandes, il va de soi que les Etats sont soumis (entre eux) à une rude concurrence. Ainsi, **un Etat qui se montre soucieux du respect de sa population exigera de la part des entreprises :**

- **des protections sociales élevées pour les travailleurs,**
- **des niveaux de salaires minimums,**
- **une solidarité financière pour financer des services publics (via l'impôt sur les bénéfiques),**
- **une contribution à la prospérité collective (via le financement de la sécurité sociale) pour permettre à chacun (riche comme pauvre) de bénéficier de soins de santé de qualité, d'allocations familiales, d'une pension, d'un droit au chômage, etc.**

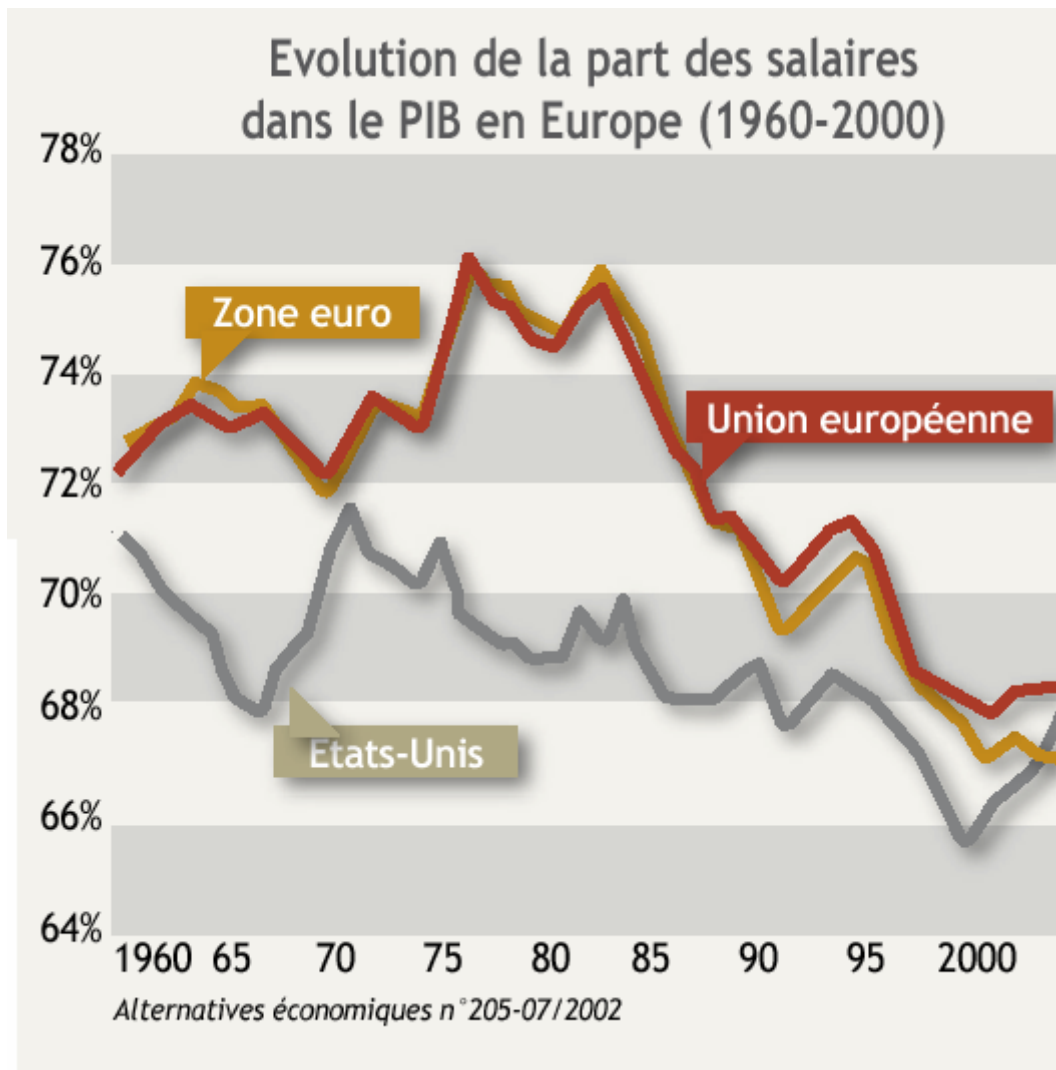
Or, pour les entreprises, toutes ces contributions au bien-être collectif sont assimilées à des « charges » : dans le contexte d'une compétition commerciale, ce sont des coûts financiers qui vont pénaliser les entreprises qui y sont soumises, comparativement aux entreprises qui n'y sont pas soumises. Dès lors, il est évident que les entreprises vont privilégier (à qualité de main-d'œuvre égale) les régions du marché européen qui se montrent les moins exigeantes du point de vue de la fiscalité ou de la protection sociale des travailleurs.

**Moralité : ce sont les régions et Etats qui offrent le moins de protection à leur population qui vont être favorisées par le marché unique européen. Inversement, les gouvernements qui cherchent à offrir de bonnes conditions de travail, des rémunérations suffisantes, des soins de santé universels, un niveau de vie décent aux pensionnés ou aux allocataires sociaux, vont se retrouver pénaliser par le marché unique européen, les entreprises jugeant ces zones trop chères, trop contraignantes, pas assez favorables au « libre échange ».**

Cette logique, qui défavorise les mécanismes publics de protection de la population, est d'autant plus forte que les sociétés commerciales fusionnent et se mangent l'une l'autre, permettant aux plus puissantes multinationales d'avoir désormais un poids financier parfois plus important que certains Etats européens. Ainsi, la comparaison de la richesse

économique des nations (le PIB) et du chiffre d'affaires de sociétés commerciales donnait, pour l'année 2009, le constat suivant :

- les sociétés Royal Dutch/Shell, Exxon Mobil, Walt Mart et BP sont plus riches que la Grèce, le Danemark ou l'Irlande ;
- de même, un Etat comme le Portugal a plus ou moins la même envergure financière que des sociétés privées telles que Chevron, Total ou ING.



Face à ces puissants acteurs que le marché unique autorise à investir « librement » sur tout l'espace européen, les Etats se retrouvent pris dans un véritable piège à la concurrence : faute d'avoir uniformiser leurs législations sociales et fiscales, c'est à celui qui offrira aux employeurs les conditions de travail les plus avantageuses (donc les salaires et les protections sociales les plus basses possibles), qui exigera le moins de prélèvements fiscaux (donc moins de rentrées financières pour l'Etat et les services à la collectivité) et accordera, au contraire, le plus d'aides possibles pour l'installation d'entreprises.

Dans une dynamique pareille, l'Etat est contraint d'aguicher l'investisseur au risque de voir ce dernier déménager (ou emménager) dans une région fiscalement ou socialement plus intéressante. Et la conclusion s'impose d'elle-même : **l'Etat change de visage.**

**Son rôle de protecteur au service des populations impose sous l'effet de la mise en concurrence** : il y a désormais moins de marge de manœuvre politique pour protéger les travailleurs, mais aussi assurer un minimum de bien-être aux plus fragiles d'entre nous (malades, handicapés, pensionnés, chômeurs, allocataires sociaux)...

Inversement, **le rôle de l'Etat en tant que soutien aux entreprises et aux investisseurs va se renforcer**, par des diminutions d'impôts, des cadeaux fiscaux mais aussi (dans les limites permises par la législation européenne) par des aides financières directes, par exemple pour créer de l'emploi précaire et mal rémunéré.

Avec l'installation du marché unique européen, on assiste donc à une transformation profonde des rapports entre Etats, entreprises et population. Les plus puissantes multinationales y gagnent en influence, tandis que les élus politiques et les simples mortels que nous sommes y perdent énormément.

Du fait qu'elle ignore les inégalités entre ces différents acteurs du marché, la Communauté Economique Européenne peut prétendre que le marché économique, favorisant les échanges, profitera à tous. Cependant, il convient de dire que le projet de marché unique n'est pas né dans la tête d'hommes politiques, mais qu'il a été mis en avant par les premières bénéficiaires du projet : de puissantes sociétés européennes.

#### **F. LA COMPÉTITIVITÉ : UN CONCEPT TAILLÉ SUR MESURE PAR ET POUR LES GRANDES ENTREPRISES**

La mise en place du marché unique européen n'est pas l'œuvre du hasard.

Nous avons déjà évoqué l'influence d'idéologues prônant le libéralisme économique (par l'intermédiaire de la Société du mont Pèlerin) et de Margareth Thatcher, arrivée au pouvoir au Royaume-Uni (et donc partie prenante de la CEE) en 1979.

Il faut ajouter une pièce supplémentaire à notre puzzle européen : le rôle très influent des lobbys industriels.

Créé en 1983 à l'initiative d'Etienne Davignon (alors Commissaire européen pour l'Industrie), l'**European Round Table** (ERT) est un lobby regroupant dix-sept personnalités, qui occupent toute un poste de direction au sein d'entreprises telles que Fiat, Royal Dutch/Shell, Olivetti, Philips, Petrofina, Unilever, Saint-Gobain, Volvo, ICI, Siemens, Matra, Lafarge Coppée, Nestlé, Robert Bosch, ASEA et Thyssen. Et c'est au siège de la société privée Philips qu'est rédigé, en 1984, le document *1990, an Agenda for Action* - soit un appel des lobbys industriels à réaliser, pour 1990, un marché unique européen<sup>68</sup>.

Un appel qui sera entendu par les dirigeants de la Communauté Economique Européenne, et non des moindres, puisque c'est le Président de la Commission Jacques Delors qui mettra en œuvre le projet de marché unique européen. Conscient d'imposer un tournant majeur dans

---

<sup>68</sup> Jo Cottenier, Patrick de Boosere, Thomas Gounet, *La Société générale : 1822-1992*, Editions Aden, 1989, pp. 162-164.

l'histoire de l'Europe, Jacques Delors le fera au nom d'un nouveau concept, appelé à devenir un impératif absolu : la compétitivité des entreprises.

### **G) LA COMPÉTITIVITÉ : UN CONCEPT SOUTENU ET RELAYÉ PAR LE SOCIALISTE JACQUES DELORS**

Né en 1925 à Paris, Jacques Delors<sup>69</sup> effectua un parcours professionnel qui le vit passer par la Banque de France et la Confédération française des travailleurs chrétiens (le syndicat CFTC), avant d'entamer une carrière politique de haut vol avec, notamment, le poste de Ministre de l'Economie et des Finances en France (de 1981 à 1984 ; le Budget s'ajoutant à ses attributions en mai 1983). Lorsqu'il quitte cette fonction, c'est pour devenir **Président de la Commission Européenne, de janvier 1985 à janvier 1995.**

Durant ces dix ans de présidence européenne, Jacques Delors sera à l'écoute des industriels. En témoigne notamment ces propos de Bruno Liebhafberg, ancien conseiller européen de Jacques Delors en matière de problèmes technologiques et industriels, qui évoque l'influence de l'ERT sur le processus de décision européen : « *Ces hommes sont très puissants et fort dynamiques. Ils nous submergent d'idées. Et lorsque la chose s'impose, ils peuvent téléphoner à leur propre Premier ministre pour clarifier leur propre point de vue* »<sup>70</sup>.

L'initiative du marché unique revient donc à de puissantes sociétés multinationales, et a été mise en pratique sous la présidence européenne de Jacques Delors. Précisons alors une donnée fondamentale (et intrigante) : Jacques Delors est socialiste !

Comment un socialiste peut-il mettre en place un marché unique, projet de lobby industriel, qui va avoir pour effet de casser les meilleures législations sociales et d'appauvrir le financement des Etats (ainsi que nous l'avons dit, et expliqué, un peu plus haut) ?

Le raisonnement de Jacques Delors est simple : il en va, selon lui, de la survie des sociétés commerciales européennes. Faisant face à de redoutables concurrents mondiaux, il n'y a d'autre choix que d'imposer une norme de compétitivité maximum à toute l'industrie européenne. Citons Jacques Delors à ce propos :

*« Dans cette course mondiale contre la montre, où nos pays d'Europe jouent leur survie, il fallait rechercher l'objectif commun qui puisse transcender les difficultés quotidiennes, réunir nos forces et nos énergies. C'est la raison pour laquelle, à mon arrivée à la présidence de la Commission européenne, j'ai proposé, devant le Parlement européen et aux chefs d'Etat de gouvernement de la Communauté, de réaliser, d'ici 1992, un espace économique réellement commun et solidaire. Par sa dimension, ce grand marché sans frontières – le plus important du monde – est un atout irremplaçable pour le redressement de la compétitivité de nos entreprises. »<sup>71</sup>*

Le raisonnement est donc le suivant : pour faire face à la compétition mondiale, il s'agit de renforcer la compétition européenne, de façon à rendre les industries plus performantes, en

---

<sup>69</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Jacques\\_Delors](http://fr.wikipedia.org/wiki/Jacques_Delors)

<sup>70</sup> *International Management*, juillet 1986. Cité in Jo Cottenier, Patrick de Boosere, Thomas Gounet, *La Société générale : 1822-1992*, Editions Aden, 1989, p. 164.

<sup>71</sup> *Un grand marché sans frontières*, Documentation européenne, 4/1987, Luxembourg, 1987, p.5.

espérant que l'accroissement des activités industrielles et commerciales compensera les licenciements massifs que feront les entreprises désireuses de renforcer leur compétitivité. Il s'agit donc d'un pari, perdu d'avance, mais dans lequel l'Europe décide de s'enfoncer tête en avant.

#### **H) POURQUOI LA COMPÉTITIVITÉ EST UN OUTIL DE DÉMOLITION SOCIAL**

On l'a dit, mais répétons-le.

La mise en place d'un marché unique européen basé sur la concurrence a pour effets :

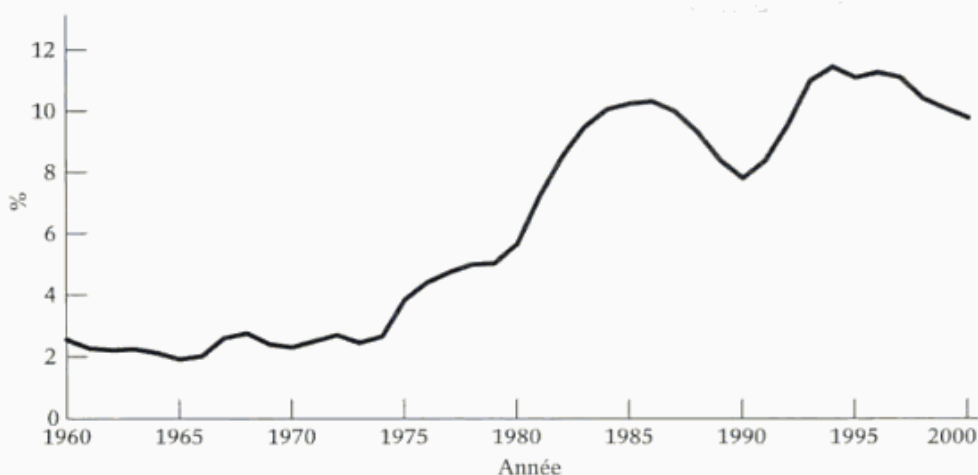
1. de renforcer les grandes entreprises, les plus importantes multinationales gagnant une telle puissance qu'elles deviennent capables de bousculer les Etats ;
2. faute d'harmonisation fiscale et sociale préalable entre les différents pays concernés, le marché unique instaure une compétition entre les Etats qui favorise les gouvernements protégeant le moins leur population (que ce soit au niveau des normes salariales, des conditions et horaires de travail, mais aussi du financement des services publics et de la sécurité sociale).

Autrement dit, la compétitivité accrue des entreprises européennes a un prix : celui de conditions de travail plus difficiles, de salaires moins élevés, et d'un retour en arrière concernant le droit de tout un chacun à disposer de soins de santé de qualité, de pensions suffisantes pour vivre, d'allocations familiales pour assurer l'éducation des enfants, ou encore du droit à disposer d'un filet de sécurité financière minimum en cas de chômage, de handicap, de maladie de longue durée, etc.

Ce sont les travailleurs et citoyens, monsieur et madame tout le monde, qui doivent payer la facture de sauvetage des entreprises dans l'économie mondiale.

Cette facture s'annonce élevée. Pourquoi ?

Contrairement à ce qui passait lorsque fut créée l'Europe dans les années cinquante, **les taux de chômage sont désormais très élevés.**



**Figure 6.4** Le chômage en Union européenne

La figure présente le taux de chômage moyen des 15 pays qui constituent l'Union européenne. On y voit une hausse substantielle du taux de chômage au cours des dernières années.

Source : OCDE.

**Tableau 1, Macroéconomie, 3ème édition française, De Boeck éditeur**

Dans toute l'Europe, de nombreux travailleurs ne trouvent pas d'emploi et ceux qui en ont un, inévitablement, craignent de le perdre. Dès lors, il est très facile pour les entreprises de mettre en place une pression maximum sur les travailleurs afin que ceux-ci soient davantage au service de l'entreprise. Qu'il s'agisse d'augmenter les cadences de production, d'allonger les durées de travail, ou bien encore d'être payé moins cher pour un boulot identique, tout cela est d'autant plus facile à imposer que les gens ont peur de perdre leur travail.

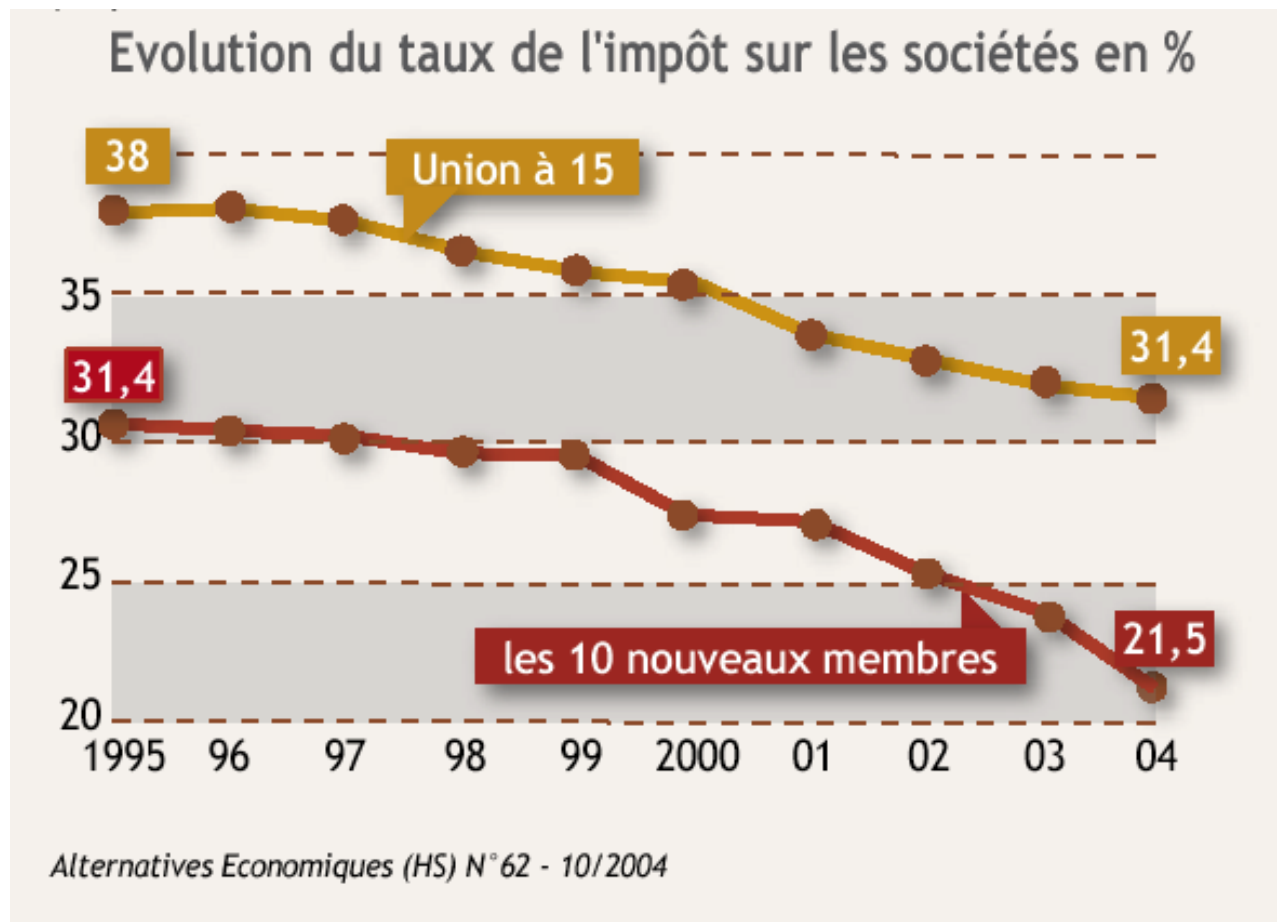
Bien entendu, les défenseurs de la compétitivité européenne arguent que c'est là un mal nécessaire pour retrouver une *croissance* économique, qui relancera l'emploi, résorbera le chômage, et permettra à la CEE de parvenir à ses objectifs sociaux officiels, à savoir :

- « l'amélioration, notamment du milieu de travail, pour protéger la sécurité et la santé des travailleurs »
- « l'amélioration, dans le progrès, des conditions existant dans ce domaine »<sup>72</sup>

Cependant, force est de constater qu'il y a peu de chances de voir le marché unique et la compétitivité déboucher sur un meilleur avenir. En effet, la CEE de 1986 n'a plus rien à voir avec l'Europe des Six. Désormais, la CEE est forte de douze Etats membres : Allemagne de l'Ouest, Belgique, Danemark, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni. Or, ces pays sont loin d'avoir le même niveau de protection

<sup>72</sup> Article 118A de l'Acte Unique Européen.

sociale ou - si l'on se place du point de vue des entreprises, ces Etats ont des exigences humaines, financières et sécuritaires radicalement différentes. Du coup, il ne faut être grand mage pour prédire les conséquences : dominé par de puissantes sociétés libres d'investir et de produire où elles veulent, le marché unique européen va effectivement harmoniser les différences nationales de protection des travailleurs ou de degré de solidarité, mais sûrement pas à la hausse mais bel et bien à la baisse. Et les instruments qui œuvreront à cette harmonisation seront privés et redoutablement efficaces : ils ont pour noms délocalisations, chantage à l'emploi ainsi que dumping social et fiscal.



Toujours optimistes, les défenseurs du marché unique prétendront que certains pays y perdront peut-être, mais que d'autres populations, habitant dans des pays européens les moins avancés sur le plan social, y gagneront sûrement. Une logique loin d'être absurde, à ce détail prêt : tandis que la Communauté Economique Européenne se dote d'un marché unique concurrentiel et compétitif, une même tendance (libre circulation des entreprises, intensification de la concurrence entre acteurs inégaux, possibilités de rachats et de fusion d'entreprises) se développe dans tout le monde capitaliste.

A nouveau, ce sont des accords politiques qui y président.

Et à nouveau, l'intensification de la concurrence mondiale va avoir pour conséquence directe de renforcer les sociétés multinationales, qui pourront profiter de leur poids financier accru et de leur liberté de circulation plus grande, pour faire pression à la baisse sur les nations protégeant le mieux leurs travailleurs, que ce soit au niveau des législations



sociales, de l'existence de services publics ou du financement des protections sociales (soins de santé, pensions, chômage, allocations familiales...).

Un phénomène logique, conforme aux valeurs des sociétés multinationales, qui imposent d'autant plus facilement leur point de vue que le monde change radicalement, en 1989, avec la chute du mur de Berlin.

## **IV. 1989 : agonie de l'URSS, social démocratie déboussolée et triomphe du capitalisme**

### **a) UN CAPITALISME TRIOMPHANT**

La chute du Mur de Berlin, le 9 novembre 1989, marque un basculement du monde. Elle signe le déclin irrémédiable de l'URSS, dont la mort officielle fut prononcée deux ans plus tard (en décembre 1991), mettant ainsi un terme à la guerre froide. Elle est aussi une perte de repère pour la social-démocratie européenne qui, si elle divergeait quant aux moyens, partageait les référents théoriques et idéologiques issus du mouvement ouvrier du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Pour les élites occidentales, c'est l'époque des grandes promesses : à présent que le rideau de fer est brisé, que les dictatures qui se cachaient derrière sont tombées, c'est sûr, le monde va enfin être libre, démocratique, humain et prospère. Les journaux et médias relaient ce message en bloc. L'enthousiasme est à ce point général et l'euphorie si forte dans le camp des gagnants que certains en perdent la tête, et tout sens critique : tel ce Francis Fukuyama allant jusqu'à affirmer que l'histoire est terminée ! Beaucoup entonnent alors ce refrain : les idéologies sont mortes, et le capitalisme – état naturel de l'humanité – l'a emporté. Du côté social-démocrate, on se cherchera un chemin entre socialisme et libéralisme, une « troisième voie »<sup>73</sup>.

Si le capitalisme l'emporte effectivement, il n'en est pas pour autant un système naturel (comme le prouve une connaissance, même rudimentaire, de l'histoire de l'humanité) et il ne marque certainement pas la fin des idéologies. Il signe plutôt la victoire d'une idéologie particulière, le libéralisme économique, qui place l'entreprise au cœur de la société, et fait de l'accroissement des profits privés la finalité de tout système politique.

### **b) LA « PENSÉE UNIQUE » AU POUVOIR**

Jetant le discrédit sur toutes les forces de gauche se réclamant du socialisme et du communisme (en ce inclus les mouvements et partis marxistes, ou simplement de gauche, critiquant l'URSS), le libéralisme économique progresse alors à une vitesse folle. Bien entendu, cela concerne directement la droite de l'échiquier politique qui se radicalise (sous la forme du néolibéralisme cher à Reagan, Thatcher et à un certain... Guy Verhofstadt<sup>74</sup>). Mais le libéralisme économique convertit également des pans entiers de la gauche modérée, de plus en plus convaincue des bienfaits du marché (c'est le cas notamment du socialiste Jacques Delors, qui préside alors la Commission Européenne).

---

<sup>73</sup> On lira utilement le texte – manifeste de Tony Blair et Gerhard Schröder ainsi que la critique qui en est faite par la Fondation Jean Jaurès : <http://www.jean-jaures.org/content/download/11559/107033/version/5/file/notes13.pdf> ; ainsi que les remarques de Laurent Bouvet (professeur de science politique à l'Université de Nice et à Sciences Po -Paris) : <http://laurentbouvet.wordpress.com/1999/07/05/manifeste-blair-schroder-une-nouvelle-epine-sur-la-rose-sociale-democrate-europeenne/> ; voir aussi [http://fr.wikipedia.org/wiki/Troisi%C3%A8me\\_voie\\_\(politique\)#La\\_troisi.C3.A8me\\_voie\\_Clinton-Blair\\_&](http://fr.wikipedia.org/wiki/Troisi%C3%A8me_voie_(politique)#La_troisi.C3.A8me_voie_Clinton-Blair_&) [http://fr.wikipedia.org/wiki/Social-d%C3%A9mocratie#Depuis\\_1980](http://fr.wikipedia.org/wiki/Social-d%C3%A9mocratie#Depuis_1980)

<sup>74</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Guy\\_Verhofstadt](http://fr.wikipedia.org/wiki/Guy_Verhofstadt)

L'effondrement du bloc des pays de l'Est à partir de 1989, la pression des multinationales pour accélérer le processus de mondialisation (qu'elles alimentent par de nombreuses fusions et acquisitions), et les succès électoraux des de la droite voire de l'extrême-droite, ainsi que l'effondrement de la plupart des partis communistes occidentaux (réduisant la concurrence « à gauche ») dans plusieurs pays, tout cela amène les sociaux-démocrates à douter de certains de leurs principes et permet l'émergence de nouveaux leaders qui reprennent à leur compte des positions politiques centristes, voire de droite, notamment en matière de privatisations industrielles et de secteurs publics, d'immigration ou d'ouverture et de libéralisation à la mondialisation de marchés jusqu'alors au moins en partie protégés par des monopoles ou des législations. C'est cette révision idéologique, parfois appelée « troisième voie » ou « social-libéralisme », qui ramènera les travaillistes britanniques (emmenés par Tony Blair) durablement le pouvoir en 1997, après quinze ans d'opposition. Cet exemple inspirera leurs homologues à travers le monde, particulièrement en Europe. D'ailleurs, fin des années 90, cette stratégie rencontrera un succès certain en Europe (António Guterres au Portugal, Lionel Jospin en France, Gerhard Schröder en Allemagne, Tony Blair au Royaume-Uni, Romano Prodi puis Massimo D'Alema et Giuliano Amato en Italie). On verra ainsi, entre 1998 et 1999, onze états membres l'Union européenne sur quinze, disposer d'un chef de gouvernement situé « à gauche » de l'échiquier politique. Dans un silence assourdissant sur le rôle de l'Etat, des institutions et des lois nécessaires au fonctionnement des marchés, une propagande généralisée vante les vertus du monde privé (culte de l'individu et des nouvelles technologies, dynamisme des banques et des entreprises, avenir radieux du capitalisme). Cette même propagande ravale au rang d'archaïsme détestable tout ce qui touche à la sphère publique (monopoles d'Etat ringards, gestion publique désastreuse, collectivisme honteux...).

Porté par des politiques, des intellectuels, des hommes d'affaires et de nombreux journalistes, le mouvement néolibéral est d'une telle puissance qu'il saborde par avance toute critique ou toute forme de contestation. C'est pourquoi l'on peut parler de pensée unique, c'est-à-dire d'une idéologie à ce point triomphante qu'elle bannit toute forme de critique (et d'autocritique), au point d'en devenir carrément sectaire.

Certes, des nuances s'expriment, mais elles ne peuvent pas remettre en cause le cœur du projet : à savoir tourner le monde politique vers les besoins des entreprises. L'époque est dans la croyance que les sociétés privées sont au service de l'homme, et qu'il suffit de développer le commerce mondial pour enrayer le chômage, et même renforcer la démocratie.

C'est dans ce but qu'en 1995 naît l'OMC : l'Organisation Mondiale du Commerce<sup>75</sup>. A la différence de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)<sup>76</sup> qui tente d'améliorer les conditions de travail à travers le monde, l'OMC est dotée de pouvoirs contraignants. A partir du moment où un accord international en faveur des libertés marchandes est adopté au sein de l'OMC, cette institution a le pouvoir de punir les Etats membres qui n'appliqueraient pas les accords signés. Un pouvoir d'autant plus considérable qu'il concerne une écrasante majorité de nations : 153 membres de l'OMC depuis le 23 juillet 2008<sup>77</sup>.

---

<sup>75</sup> <http://www.wto.org/indexfr.htm>

<sup>76</sup> <http://www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm>

<sup>77</sup> [http://www.wto.org/french/thewto\\_f/whatis\\_f/tif\\_f/org6\\_f.htm](http://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/org6_f.htm)

Mise en parallèle avec la création du marché unique européen, la naissance de l'OMC témoigne d'un fait crucial : à l'échelle mondiale comme à l'échelle européenne, c'est le libéralisme économique qui prend les rênes du pouvoir.

**c) Sans le dire, la guerre est déclarée au « pacte social<sup>78</sup> »**

Il faut dire que le climat n'est pas à la joie. En 1987, le monde avait connu un krach boursier ; trois ans plus tard, l'économie européenne stagne sur fond de réunification allemande... Dans de nombreux pays, le chômage touche une partie importante de la population. Et surtout : le chômage perdure. En avril 1993, vingt ans après le premier choc pétrolier, 17,5 millions de personnes (10,4% de la population active) n'ont pas de travail dans la Communauté Economique Européenne<sup>79</sup>.

Et le libéralisme économique promet de résoudre les choses : en facilitant le commerce, on redéveloppera l'économie et l'emploi repartira. C'est oublier un fait essentiel : derrière les mots *marché* et *économie*, se cachent des rapports de force, des antagonismes, des puissances incroyables. Loin d'améliorer les choses, le marché unique européen les aggrave. Comment ? En provoquant des vagues de fusions et d'achats d'entreprises, qui se soldent par des restructurations et des licenciements collectifs. Pour les néolibéraux, la chose est tout à fait normale : les entreprises font des économies « rationnelles » en réduisant leurs effectifs, afin de pouvoir faire face à la concurrence mondiale ; et de rappeler que c'est la croissance économique facilitée par l'OMC et les marchés uniques qui, précisément, va relancer la machine et lutter le plus efficacement possible contre le chômage.

Un discours simpliste, et doublement mensonger.

Simpliste, le discours l'est en ne soulignant pas assez un fait crucial : avec l'émergence de sociétés multinationales, les lieux de décisions (sièges sociaux) de nombreuses entreprises s'éloignent des lieux de production, faisant ainsi perdre aux gouvernements locaux des moyens de pression sur les entreprises. Jadis, dans un capitalisme fortement national, les entreprises privées avaient tout de même des comptes à rendre au monde politique. Avec la croissance des sociétés transnationales, de plus en plus indépendantes des autorités politiques locales, le monde privé peut suivre sa propre logique : organiser la production de manière à dégager des marges bénéficiaires toujours croissantes. Une logique qui a un prix : licenciements massifs et rythmes de production accélérés.

C'est ici qu'intervient le premier mensonge du discours néolibéral : en mettant l'accent sur la nécessité de rationaliser les effectifs des entreprises pour faire face à la compétition mondiale, ceux-ci taisent complètement le fait qu'une grande partie de l'argent économisé sur le dos des salariés... finit sa course dans la poche des actionnaires. Dit autrement : des milliers de personnes sont licenciées afin que des gens déjà fortunés puissent gagner davantage. C'est pourquoi les annonces de fusions, de rachats d'entreprises et de

---

<sup>78</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Du\\_contrat\\_social](http://fr.wikipedia.org/wiki/Du_contrat_social)

<sup>79</sup> « L'Europe du chômage », 21/22 juin 1993, article du journal *Le Monde* et repris dans *L'Europe de Yalta à Maastricht*, numéro spécial du journal *Le Monde*, octobre 1993, pp.152-153.

restructurations se soldent invariablement, tout au long des années nonante, par des envolées boursières : les détenteurs d'action s'arrachent les titres des firmes concernées, car ils savent que moins de personnel rime avec une plus grande part des profits revenant aux actionnaires.

Le deuxième mensonge néolibéral tient au fait que la lutte contre le chômage, objectif officiel des politiques économiques, n'est qu'un discours de façade. Les entreprises se mettent à produire plus avec moins de travailleurs... et les actionnaires sont contents. Pourquoi changer ? Parce qu'on recherche le bien public ? Dans les faits, une grande part des élites marchandes et financières se satisfait pleinement de la situation : la grande masse de chômeurs instaure un climat de peur parmi les salariés... Il est donc plus facile d'imposer des contraintes de travail plus poussées (horaires, rythme des machines, niveau des salaires) en vue d'augmenter la compétitivité.

Soyons lucide : né dans l'immédiate après-guerre, mais moribond depuis le milieu des années septante, **le pacte social est mis à mort : c'est une des victimes collatérales de la chute du mur de Berlin.**

Avec la conversion massive de la gauche modérée aux vertus du marché, avec la marginalisation ou l'éclatement des organisations (journaux, mouvements, partis, intellectuels...) se réclamant du marxisme et prônant des idéaux égalitaires, il n'y a plus aucune obligation pour les élites occidentales de prouver que le capitalisme peut être généreux. Il n'est plus nécessaire de prouver qu'il est socialement plus juste et respectable que le communisme d'Etat associé à l'URSS.

Désormais, c'est la loi du chacun pour soi. C'est l'époque où l'on a ce que l'on mérite.

C'est surtout l'émergence d'organisations capitalistes (multinationales, banques, assurances, groupes de presse...) bien décidées à profiter de la situation. A faire pression sur l'opinion publique pour y discréditer les systèmes de solidarité, sans avouer qu'on propose en échange le retour à un pur capitalisme, exigeant une rentabilité toujours plus grande des travailleurs et des salariés, de façon à accroître davantage la richesse des plus fortunés.

Derrière les discours lénifiants d'experts économiques accrédités par le système, l'omerta règne. Et ils ne sont pas nombreux, les milliardaires en costume cravate, à rompre le silence. Envie de se lâcher ? Remord de conscience ? Moment d'égarement ? En novembre 2006, Warren Buffet<sup>80</sup>, dont la fortune est évaluée à 65 milliards de dollars américains et était considéré comme l'homme le plus riche au monde selon le classement annuel 2008 du magazine Forbes, a fait cette déclaration étonnante d'honnêteté : *« Il y a une guerre des classes, c'est sûr, mais c'est ma classe, la classe des riches qui fait la guerre, et nous sommes en train de gagner. »*<sup>81</sup>

Mais l'Europe, loin d'enrayer cette course à l'inégalité, va au contraire tout faire pour l'aggraver.

---

<sup>80</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Warren\\_Buffet](http://fr.wikipedia.org/wiki/Warren_Buffet)

<sup>81</sup> « There's class warfare, all right, but it's my class, the rich class, that's making war, and we're winning. » (Warren Buffett, New York Times, November 26, 2006.)

## V. L'unification monétaire : l'Europe en route vers plus d'inégalités

### **a) LE SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN**

1989 fut l'année où tomba le mur de Berlin. Ce fut aussi l'année où l'Europe décida de faire un nouveau pas en avant vers plus de libertés économiques et moins de souveraineté politique locale. Au mois de mai, Jacques Delors lance officiellement la route d'un projet déjà envisagé dans les années soixante : l'unification économique et monétaire de l'Europe.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'en finir avec les taux de change qui cloisonnent le marché unique sur un point crucial : les échanges d'argent. Comme chaque pays a toujours sa propre monnaie, le passage d'une zone nationale à l'autre coûte des frais de transaction. De plus, le cours des monnaies à l'échelle mondiale étant flottant, c'est-à-dire soumis aux caprices de l'offre et de la demande, le risque existe de voir une monnaie perdre brusquement de sa valeur, appauvrissant tous ceux qui l'utilisent.

Pour enrayer ce risque, la Communauté Economique Européenne a, en 1979, mis en place un système monétaire européen.

L'idée est simple : les pays membres de l'Europe (des Neuf à l'époque) s'entendent et se coordonnent pour tenter de limiter les fluctuations entre leurs monnaies. La marge de variation est fixée à un maximum de 4,5%. Et si les autorités essaient de s'y tenir, la chose n'est pas simple car des organisations puissantes (des banques, des assurances, des fonds de pension) contrôlent des masses de capitaux impressionnantes. Qu'elles peuvent diriger à leur guise, en un tour de main, pour bousculer les monnaies, influencer les cours, créer des mouvements à la baisse ou à la hausse, et espérer engranger des bénéfices spéculatifs.

### **b) LA MONTÉE EN PUISSANCE DES MARCHÉS FINANCIERS : UN CHOIX POLITIQUE**

Si la spéculation n'est pas un phénomène nouveau, ce qui change, c'est l'ampleur du phénomène. Avec la montée en puissance d'institutions privées brassant des masses extraordinaires de capitaux, les Etats (et leur population) ne sont plus à l'abri des mouvements spéculatifs. Ceux-ci sont trop forts, trop massifs. Raison pour laquelle les pays européens ont créé le système monétaire européen : telle une grenouille dans les Fables de La Fontaine, ils tentent de se faire croire aussi gros qu'un bœuf pour décourager les marchés de spéculer à leurs dépens.

Mais les marchés sont puissants, et le système monétaire européen n'est pas toujours assez fort pour résister. Il craque notamment en 1987 avec, à la clé, un réalignement général des parités. Bien entendu, toute liberté accrue des mouvements de capitaux ne peut que renforcer le pouvoir des marchés financiers, et la puissance des spéculations.

Or, c'est pourtant la décision que prend la CEE en 1988 : au nom des libertés économiques instaurées comme objectif prioritaire par l'Acte Unique de 1986, la CEE décide d'instaurer pour 1990 une totale liberté des mouvements de capitaux. Cela signifie que les Etats, dans l'avenir, seront encore plus impuissants face aux marchés financiers et aux mouvements spéculatifs.

Faute de changer de logique, la CEE tire les conclusions de ses choix politiques : il faut que les Etats abandonnent leur souveraineté monétaire au profit d'institutions européennes (suffisamment fortes, pense-t-on, que pour résister aux marchés).

C'est exactement ce que visait le plan Delors en 1989, et qui aboutira en 1992 au Traité de Maastricht.

### **c) LE TRAITÉ DE MAASTRICHT, PASSAGE DE LA CEE À LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (CE)**

Disons le tout de suite : le Royaume-Uni refuse d'emblée le principe d'une souveraineté monétaire européenne. La raison est simple : jadis, la livre sterling régnait sur le monde comme le dollar aujourd'hui. Pour les Anglais, accepter de perdre le contrôle de leur monnaie, c'est clairement reconnaître qu'on n'est plus (et qu'on ne sera jamais plus) ce qu'on a été : une nation dominante dans la hiérarchie du capitalisme.

L'unification économique et monétaire se fera donc sans les Anglais. Une clause du Traité de Maastricht leur permettra d'échapper à cette union monétaire. Laquelle est donc mise en place pour résister à des marchés financiers qui gagnent en puissance du fait des décisions, européennes et mondiales, favorisant ET la circulation des capitaux ET leur concentration dans les mains de puissantes institutions privées.

Bien entendu, une unification économique et monétaire peut se faire selon des critères très différents. Adopté en 1992, le Traité de Maastricht prévoit pour sa part :

- L'adoption d'une monnaie unique, l'euro
- La mise en place d'une Banque Centrale Européenne, qui aura pour mission de gérer la politique monétaire des pays membres
- Des politiques d'austérité et/ou de rigueur budgétaire, afin qu'aucun pays n'apparaisse comme un maillon faible, c'est-à-dire une proie tentante pour les spéculateurs internationaux.

Ces décisions étant lourdes de conséquences, des explications complémentaires ne sont pas superflues. Avant cela, signalons que le Traité de Maastricht donne un nouveau nom à l'Europe : la CEE laisse place à l'Union Européenne.

## **D) L'EURO : UNE MONNAIE COMMUNE**

L'Euro va donc devenir la monnaie commune, la devise officielle de l'Union européenne utilisée par seize<sup>82</sup> de ses États membres, qui forment la zone euro. Certains États ou territoires utilisent cette monnaie *de facto*, comme le Monténégro ou le Kosovo, de par l'influence des pays de la zone euro, sans que l'euro soit leur monnaie officielle.

Introduit le 1<sup>er</sup> janvier 1999, l'euro concerne alors onze pays de l'Union européenne. Dès cet instant, toutes les monnaies nationales étaient considérées comme de simples subdivisions de la monnaie européenne. Le remplacement des billets et pièces spécifiques à chaque pays s'est échelonné sur plusieurs années, et s'est généralement terminé (pour les billets) en 2002.

Enfin, si le Royaume-Uni et le Danemark ont eu l'occasion (et fait le choix) d'échapper à la monnaie unique, l'adhésion à l'euro est impérative pour tous les nouveaux membres de l'Union européenne. Ce qui suppose, comme nous allons le voir à présent, l'adoption de certaines politiques particulières (et le droit à un certain délai pour les mettre en œuvre).

## **E) LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE**

Pour gérer l'Euro, une Banque Centrale Européenne (BCE)<sup>83</sup> est créée.

Les cinq principaux dirigeants de la BCE, constituant *le directoire*, sont nommés pour des mandats de huit ans, durant lequel ils n'ont aucun compte à rendre aux responsables politiques nationaux qui les ont placés à ce poste. Le Traité de Maastricht veut en effet donner une indépendance à **la Banque Centrale Européenne, vue comme une institution d'experts ne devant pas être soumise aux aléas politiques de la démocratie**. Qu'importe si les majorités gouvernementales nationales changent, les dirigeants de la Banque Centrale Européenne restent les mêmes<sup>84</sup>. Et quand bien même changeraient-ils, le cap politique qu'ils doivent suivre est fixé, une fois pour toutes, par le Traité de Maastricht.

Leur objectif prioritaire, qui l'emporte sur tous les autres, est de maintenir l'inflation sous la barre des 2% à terme. Reste à expliquer comment la Banque Centrale Européenne peut contrôler l'inflation, et ce que cela implique pour le quotidien de tout un chacun...

## **F) LES MOYENS D'ACTION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE**

En fait, il s'agit d'une série de réactions en chaîne :

---

<sup>82</sup> Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Grèce en 2001, Slovaquie en 2007, Chypre et Malte en 2008, Slovaquie en 2009, ils seront 17 avec l'entrée de l'Estonie au 1er janvier 2011, décidée par le Conseil de l'Union le 13 juillet 2010.

<sup>83</sup> <http://www.ecb.int/ecb/html/index.fr.html>

<sup>84</sup> Les États ont un petit mot à dire, via leur Gouverneur de Banque Centrale nationale, qui les représente au sein de la Banque Centrale Européenne.



1. Les dirigeants de la Banque fixent un taux directeur, c'est-à-dire le taux d'intérêt que doivent payer les institutions bancaires qui souhaiteraient emprunter de l'Euro à la Banque Centrale Européenne ;
2. Même si les banques privées créent aujourd'hui de l'argent toutes seules (en accordant beaucoup plus de crédits qu'elles ne reçoivent d'argent de la part de leurs clients), les taux directeurs fixés par la Banque Centrale Européenne influencent les taux d'intérêts dans les banques, c'est-à-dire le prix qu'il faut payer pour emprunter de l'argent ;
3. Plus le taux d'intérêt monte, plus l'emprunt d'argent coûte cher. Inversement, si le taux d'intérêt diminue, emprunter est meilleur marché ;
4. Pour les entreprises qui souhaitent développer leurs activités, l'emprunt est souvent nécessaire. Conséquence logique : des taux d'intérêt élevés décourageront les entreprises d'investir et de développer leurs activités, mais aussi d'engager de nouvelles personnes. Inversement, des taux d'intérêts très bas seront plutôt un encouragement à emprunter pour investir, à développer de nouvelles activités et à accroître le volume de l'emploi.

Il y a donc un lien entre la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne et :

- les taux d'intérêt,
- le niveau des investissements,
- la création d'emplois.

Pour boucler la boucle, il reste à expliquer le rapport existant entre l'inflation, le niveau des investissements et la création d'emplois...

## **G) DANS UN MONDE LIVRÉ À LA CONCURRENCE INTERNATIONALE, COMPRIMER LES SALAIRES EST LE MEILLEUR MOYEN DE LUTTER CONTRE L'INFLATION**

L'inflation<sup>85</sup>, c'est la hausse des prix.

Dans une économie où les prix sont fixés par l'offre et la demande (principe du marché autorégulé), les prix vont :

- augmenter, si la demande générale pour des biens et services dépasse les niveaux de production de ces biens et services ;
- diminuer dans le cas inverse.

Maîtriser l'inflation consiste donc à faire en sorte que la demande pour des biens et services ne dépasse pas l'offre disponible.

Dès lors, il y a deux manières principales de maîtriser l'inflation :

- soit on contrôle l'offre (la production de biens et services) ;
- soit on contrôle la demande (le niveau de dépenses des consommateurs).

**Pour contrôler l'offre, il faut encourager (ou décourager) les investissements.**

**Pour contrôler la demande, il faut principalement jouer sur les revenus des plus pauvres** (qui, nécessité oblige, dépensent l'intégralité de leurs revenus) : en les augmentant, on est sûr d'augmenter la demande. En les abaissant, on est sûr de comprimer la demande<sup>86</sup>.

**Le problème, c'est que ces deux logiques sont contradictoires.** En effet, si les investissements sont encouragés, l'offre de produits et services augmente (inflation en baisse) mais de nouveaux emplois sont créés, qui diminuent logiquement la pauvreté et accroissent donc la demande (poussant l'inflation à la hausse).

Avec toutes ces explications (qui reposent sur des hypothèses subjectives, où la psychologie humaine tient une place centrale), on commence à comprendre pourquoi les économistes arrivent parfois à dire tout et son contraire.

Cependant, il y a une dernière nuance à apporter<sup>87</sup>. Sous la bannière du libéralisme économique, le monde des années nonante va clairement vers un renforcement des échanges internationaux. Autrement dit : contrôler le niveau local des productions a de moins en moins de répercussions sur l'inflation nationale (de nombreux biens et services consommés étant produits à l'étranger).

Par contre, les consommateurs d'un pays sont bien, en grande majorité, ses habitants.

---

<sup>85</sup> <http://fr.wikipedia.org/wiki/Inflation>

<sup>86</sup> Le raisonnement n'est pas identique avec les revenus des plus fortunés car ceux-ci auront moins tendance à dépenser l'intégralité d'un nouveau revenu en consommation immédiate.

<sup>87</sup> Sans que ce soit limitatif. On aurait par exemple pu évoquer aussi les variations des taux de change monétaires dans le monde.

Il en ressort que la meilleure manière de lutter contre l'inflation (dans un contexte de libéralisme économique international) consiste à comprimer les salaires des plus pauvres. C'est pourquoi l'on peut affirmer que la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne, telle que définie par le Traité de Maastricht, est nettement antisociale.

Elle ne vise pas du tout à enrayer le chômage.

Elle cherche au contraire à éviter que trop de pauvres (chômeurs, allocataires sociaux, salariés mal payés) ne bénéficient, en même temps, d'une forte augmentation de leurs revenus !

## **H) DES CRITÈRES DE CONVERGENCE<sup>88</sup> RENFORÇANT LES INÉGALITÉS**

Tout ce qui vient d'être dit peut encore être balayé d'un revers de la main. Ou plutôt : d'un revers des marchés financiers.

En effet, si l'Euro perd de la valeur face à d'autres monnaies internationales, les détenteurs d'Euro s'appauvriront (acheter des produits étrangers deviendra plus cher, ce qui renforce l'inflation) tandis que la production européenne sera facilitée (car nos produits seront moins chers pour les détenteurs de monnaies étrangères, qui en achèteront donc plus facilement).

Pour dire les choses plus simplement : dans un monde où de puissantes sociétés privées contrôlent des masses imposantes de capitaux qu'ils peuvent faire circuler à leur guise, les pays de la zone euro ont tout intérêt à donner de la confiance au marché. A paraître en forme... A afficher une bonne santé économique... Sans quoi l'inflation pourrait venir galoper jusque chez eux par le simple fait de la spéculation financière.

Mais : que veut dire une bonne santé économique ?

A cette question, bien des réponses seraient possibles... Celle des négociateurs du traité de Maastricht fut la suivante : les pays membres de l'Euro doivent adopter des critères de convergence leur donnant un profil à peu près homogène. Un profil fait de rigueur et d'austérité, quitte à aggraver les inégalités sociales.

### **Explications**

**Le premier critère de convergence est... le taux d'inflation** : tous les pays de la zone euro doivent limiter au maximum leur taux d'inflation (et ne pas dépasser de plus de 1,5 % la moyenne des trois meilleurs Etats-membres en la matière).

Traduction : tout ce que l'on a dit plus haut sur la compression des salaires en vue de limiter l'inflation est renforcé par ce critère, qui instaure une obligation de s'aligner sur les Etats qui limitent au mieux leur inflation.

**Le second critère de convergence est... l'évolution des finances publiques.**

---

<sup>88</sup> Selon la BCE : <http://www.ecb.int/ecb/orga/escb/html/convergence-criteria.fr.html> et selon Wikipédia : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Crit%C3%A8res\\_de\\_convergence](http://fr.wikipedia.org/wiki/Crit%C3%A8res_de_convergence)

D'une part, les gouvernements doivent s'engager à ne pas créer de déficits publics supérieurs à 3 % de l'ensemble des richesses marchandes produites dans leur pays (PNB).

D'autre part, la dette publique maximum autorisée est fixée à 60 % du PNB.

Autrement dit, les marges budgétaires des gouvernements nationaux sont strictement limitées et, en cas de dépassement, des mesures d'austérité devront être prises (engendrant moins de services publics à la population, et une moindre redistribution des richesses par l'intermédiaire de l'Etat).

**Le troisième critère de convergence est... le taux de change.** En attendant de basculer dans l'Euro, les Etats devaient veiller à garder des taux de change entre leurs monnaies plus ou moins similaires. Ce qui ne dépendait pas uniquement de leur volonté, puisqu'ils faisaient face à des marchés financiers très puissants.

**Enfin, l'ultime critère de convergence est... le taux d'intérêt (à long terme).** C'est un peu le même principe que pour l'inflation : chaque Etat membre doit veiller à maintenir ses taux d'intérêt au maximum 2% au-dessus des trois Etats membres qui se montrent les plus performants en la matière. Cette mesure-ci est plutôt équitable : elle vise en effet à éviter des concurrences entre les pays membres (un haut taux d'intérêt dans un pays, c'est-à-dire une forte rémunération pour le prêt de capitaux, pouvant évidemment y attirer des investisseurs).

## I) Conséquences sociales de l'Union Economique et Monétaire

Sans condamner l'union économique et monétaire en tant que telle – le principe peut en effet être appliqué de différentes façons, plus ou moins solidaires - force est de remarquer que la voie choisie par l'Union Européenne est fortement antisociale.

Tout part du choix politique d'instaurer une liberté totale de circulation des capitaux, de qui gonfle la puissance financière des marchés, et fournit une arme redoutable à des sociétés privées spéculant contre les Etats et leur monnaie. Acceptant la prééminence des marchés, qu'il faut donc rassurer, les autorités européennes ont fait reposer les fondations de l'Union Economique et Monétaire sur le dos de leur population.

**Premièrement**, et comme on l'a expliqué, **l'objectif prioritaire de lutte contre l'inflation signifie clairement que le chômage peut perdurer<sup>89</sup> : s'attaquer de front au problème structurel du chômage n'est nullement la priorité politique de l'Union Européenne.**

**Deuxièmement**, le critère de convergence lié aux déficits publics signifiait clairement, pour de nombreux gouvernements de la zone Euro, la nécessité absolue d'adopter des mesures d'austérité draconiennes. Ajoutons que dans un contexte de marché unique, plaçant les Etats en situation de concurrence fiscale les uns contre les autres, ces mesures d'austérité doivent nécessairement viser les acteurs du marché les moins mobiles, les moins aptes et susceptibles à se déplacer pour échapper aux mesures d'austérité. C'est pourquoi les multinationales (qui élaborent des stratégies mondiales) et les riches (qui ont d'excellents conseillers fiscaux) seront plus facilement épargnés. A l'inverse, les habitants d'un pays, s'ils n'ont pas les moyens (ni l'intérêt) de s'offrir les onéreux conseils d'évasion fiscale, seront des cibles privilégiées.

En Belgique, où l'endettement public était à peu près le double des 60% du PIB prévu par Maastricht, la signature du traité a donné lieu à un plan d'austérité draconien : le *Plan Global*<sup>90</sup> du gouvernement Dehaene. Ce plan coûtera 400 milliards d'efforts<sup>91</sup> aux travailleurs, aux allocataires sociaux, aux gens les moins fortunés, tout en épargnant soigneusement les classes privilégiées.

Mais l'Etat belge ne s'est pas contenté du plan global. Il a également adopté une mesure précise visant à faire entrer de l'argent (à court terme) dans les caisses de l'Etat : ce furent les privatisations.

---

<sup>89</sup> Notamment théorisée sous l'acronyme du NAIRU :

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Taux\\_de\\_ch%C3%B4mage\\_n'acc%C3%A9l%C3%A9rant\\_pas\\_l'inflation](http://fr.wikipedia.org/wiki/Taux_de_ch%C3%B4mage_n'acc%C3%A9l%C3%A9rant_pas_l'inflation)

<sup>90</sup> Voir L'Année Sociale 1993, Institut de Sociologie, Université Libre de Bruxelles : Le Plan Global, p.15 et Le contenu du Plan Global, p.20, par Thérèse Beaupain et Ural Manço. -

<http://is.ulb.ac.be/uploads/Ann%C3%A9e%20sociale/anciens%20num%C3%A9ros/TDM%20AS%201993.pdf>

<sup>91</sup> <http://www.rtf.be/info/belgique/politique/val-duchesse-est-de-retour-137671>

## VI. LES PRIVATISATIONS : UNE MORT PROGRAMMÉE DES SERVICES PUBLICS

C'est au début des années nonante que la Belgique commence à organiser la restructuration de ses entreprises publiques. Par restructuration, il faut aussi bien entendre le sous-financement de certaines entreprises (pour insister ensuite sur leur non-rentabilité) ou, à l'inverse, l'injection de fonds publics (pour essayer des problèmes de trésorerie ou rénover partiellement l'outil avant privatisation), la transformation de leur statut juridique (pour permettre le rachat par le secteur privé) ou encore l'ouverture graduelle de leur capital à des actionnaires privés - toutes méthodes devant permettre au final de les céder au secteur privé.

Tour à tour (pour ne prendre que quelques exemples), la Société Nationale d'Investissement (1993), Distrigaz (1994-1996), la CGER (1992-1997), le Crédit communal de Belgique (1992-1999), le Crédit à l'industrie (1992-1997), le Crédit agricole (1995-1996) sont privatisés. Autant de sociétés qui, soulignons-le, étaient jadis des leviers d'action publics... en faveur de l'emploi !

*Afin d'amortir le choc social*, certaines de ces privatisations furent accompagnées de plans sociaux et de licenciements collectifs. C'est qu'il s'agit d'avoir des entreprises « sexy » (comprenez : répondant prioritairement au critère de rentabilité) à proposer au secteur privé.

Dans certains cas, comme Belgacom (ex-RTT), La Poste ou la SNCB, le statut « d'entreprise autonome », sans doute transitoire, vise à les préparer à la mise en concurrence décidée au niveau européen.

Il est loin, en effet, le temps du traité de Rome (1957) où l'Europe naissante estimait juste d'offrir des services publics (relativement peu chers) au plus grand nombre de citoyens possibles. Désormais, les leitmotiv sont rentabilité, profit, mise en concurrence... Et même lorsque l'Etat reste actionnaire d'une entreprise au capital mixte (privé/public), avec une telle logique de mise en concurrence européenne, la priorité devient d'être le moins cher possible (pour battre ses concurrents) et de tout gérer sur base des critères de rentabilité maximum – des critères qui se soldent inmanquablement par une détérioration des conditions de travail et des plans de licenciements collectifs (quand ce n'est pas, purement et simplement, la faillite de sociétés telles que la Sabena).

Bien entendu, cette politique n'est nullement particulière à la Belgique. Elle fait écho à un programme développé à un niveau international, et chaudement recommandé par l'OCDE.

Et s'il fut une époque où des ministres libéraux acceptaient les valeurs de la solidarité et du collectif en votant des lois de nationalisation ou de création d'entreprises publiques, c'est désormais au tour de l'idéologie libérale de contaminer les forces de gauche. Pour ne prendre qu'un cas éloquent : membre influent de nombreux gouvernements des années

nonante, Elio Di Rupo, actuel président du Parti socialiste, a œuvré à la privatisation de nombreuses entreprises publiques...<sup>92</sup>

### **POURQUOI LES PRIVATISATIONS ?**

Dans la plupart des cas, les privatisations ont été justifiées par deux arguments :

- cela ferait rentrer de l'argent dans les caisses de l'Etat ;
- cela donnerait lieu à des services à moindre coût, car la gestion du privé est meilleure que la gestion publique, et ce serait donc tout bénéfique pour le consommateur.

#### **Le premier argument est un argument de court terme.**

Si l'on privatise ou revend des biens publics, certes, de l'argent rentre dans des caisses. Mais cet argent ne rentre qu'une fois. Ensuite, l'Etat aura peut-être des rentrées financières moindres (si les services publics privatisés rapportaient un peu d'argent) ou des dépenses financières nouvelles (s'il doit par exemple se mettre à payer un loyer pour occuper des bâtiments dont il était jadis propriétaire, mais qu'il a revendu au privé).

Autrement dit, les privatisations sont une rentrée financière à court terme. A long terme, elles engendrent au contraire une perte nette d'argent pour l'Etat, qui y perd des plumes et des moyens d'action.

#### **Le second argument est purement idéologique.**

Depuis 2008 et la crise financière, tout le monde en est conscient : le secteur privé est susceptible d'erreurs de gestion fracassantes ! En fait, quiconque travaille dans une société privée (*a fortiori* une grande société privée) connaît les gaspillages d'argent qui s'y passent. Par exemple, dans la société Swift établie à La Hulpe, il est arrivé que l'on paye une équipe de plusieurs personnes pour travailler durant des mois sur un projet informatique, qui sera finalement sabordé pour cause de rivalités personnelles entre hauts managers<sup>93</sup> ...

On le voit : aucun secteur, privé comme public, n'est parfait. Et aucune loi implacable n'indique que la gestion publique est vouée à être éternellement inefficace.

Quand des problèmes existent, il faut les identifier et tenter de les résoudre par des réformes réfléchies et adaptées.

L'Union Européenne, à l'image de la Belgique, a préféré jeté le bébé avec l'eau du bain en privatisant, c'est-à-dire en offrant au secteur privé de nouvelles sources de profits et de rentabilité.

A nouveau, les multinationales sortent grandies d'une telle opération. C'est là en effet un moyen d'investir d'immenses sources de capitaux, de contrôler de nouveaux secteurs, d'augmenter sa taille, son poids financier et ses moyens de pression au détriment des autres acteurs du marché (travailleurs salariés, PME, indépendants, pouvoirs publics).

---

<sup>92</sup> Jacques Moden, « Les privatisations en Belgique » (Les mutations des entreprises publiques 1998-2008), éditions du CRISP, Bruxelles, 2009. Cet ouvrage a servi de référence pour l'essentiel du contenu de ce chapitre.

<sup>93</sup> Source : témoignage d'un employé tenant à rester anonyme.

Quant au consommateur, qu'on présente comme un grand gagnant des privatisations, il ne voit pas toujours venir les diminutions de prix promises avec la mise en concurrence (qu'on songe au secteur énergétique en Belgique). Dans certains cas, sa sécurité sera même mise en danger (ce que reflète notamment le film de Ken Loach, *The Navigators*, basé sur des témoignages de cheminots faisant état des conséquences de la privatisation des chemins de fer britanniques).

Enfin, le travailleur est à coup sûr perdant. Alors que la fonction publique offrait un confort de vie professionnel appréciable, la mise en concurrence oblige les sociétés à compresser leurs coûts, à commencer par les coûts salariaux. Ainsi, la poste belge engage aujourd'hui des facteurs au rabais (contrats précaires, salaires peu élevés, conditions de travail hyper flexibles) non par plaisir, mais parce qu'elle sait que payer correctement ses travailleurs... va lui faire l'effet d'un boulet face à ses concurrents, dès que les services postaux seront entièrement soumis à la logique de libre-concurrence<sup>94</sup>.

---

<sup>94</sup> L'Union européenne a finalisé en février 2008 le processus de libéralisation postale en confirmant l'ouverture à la concurrence des envois de moins de 50 grammes, dernier domaine réservé des opérateurs historiques. Les Etats membres doivent maintenant transposer cette directive en vue d'une ouverture du marché au 31 décembre 2010 (<http://trends.rnews.be/fr/economie/actualite/entreprises/liberalisation-l-europe-s-inquiete-la-poste-replique/article-1194637429987.htm>) La Poste est désignée comme prestataire du service universel jusqu'au 31 décembre 2018 (<http://www.uvcw.be/actualites/2,129,1,0,3529.htm>)



## Cinquième partie :

### Du marché unique à l'Europe d'aujourd'hui

#### **I. Le marché unique n'est pas que liberté :** **il est aussi répressif et sécuritaire !**

Le marché commun a été réalisé en 1993. Cette année-là, les marchés financiers donnaient un coup de semonce à l'Union Monétaire naissante en explosant les marges de fluctuation permises (4,5%) entre monnaies européennes dont les valeurs connurent des écarts de 30% ! Officiellement, cela était dû à la réunification allemande qui coûtait forcément très cher et déstabilisait l'Europe des Douze. En effet, selon les credo néolibéral, les marchés sont rationnels : donc, ils avaient forcément une raison objective d'agir de la sorte...

De ce coup de semonce financier, personne ne garde le souvenir. Il faut dire qu'un autre événement a laissé une trace plus forte dans nos mémoires : la disparition des frontières et des contrôles douaniers. Au 1<sup>er</sup> janvier 1993, on fêtait en grandes pompes médiatiques la joie de pouvoir librement circuler sur le territoire européen. Le marché unique semblait tenir ses promesses : une ère de liberté nous tendait les bras et la démocratie gagnait en profondeur avec la libre-circulation sans frontières...

Cependant, trois ans plus tôt, en 1990, une bonne partie des Etats membres de l'Union Européenne s'étaient réunis pour signer la Convention de Schengen. Outre le renforcement des contrôles douaniers vis-à-vis des pays non européens, cette Convention posait en fait les bases d'une autre libre-circulation : celle des forces de police, de la répression et de la surveillance des populations. Pour préserver l'ordre public et la sûreté de l'Etat, elle mettait en place le système SIS qui avait pour vocation de surveiller les gens, mais de façon nettement moins visible que les contrôles douaniers. **L'Europe sécuritaire naissait, encore timide.** Elle prévoyait de récolter et d'emmagasiner certaines informations nous concernant dans des banques de données, mais aucune force de police ne pouvait les utiliser de façon préventive (c'est-à-dire pour enquêter sur quelqu'un sans avoir un seul grief à lui reprocher). Cela viendra plus tard, avec le système SIS II, que l'Union Européenne est en train de mettre en place<sup>95</sup>.

**C'est donc en silence que l'Europe de la sécurité et de la surveillance naissait dans les années nonante.** Et lorsque le **Traité d'Amsterdam (signé en 1997)** lui donna vie **officiellement**, les autorités firent preuve d'imagination en enrobant la création d'une Union pénale et policière européenne sous une formule plus stimulante : « *l'Espace de liberté, de sécurité et de justice* ». Personne ne s'en inquiéta.

Car tout était pour le mieux dans un monde libre où l'Europe, en 1995, s'élargissait à l'Autriche, la Suède et la Finlande pour devenir l'Europe des Quinze.

---

<sup>95</sup> Lire à ce propos Jean-Claude Paye, « *La fin de l'Etat de Droit – La lutte antiterroriste de l'état d'exception à la dictature* », Editions La Dispute, 2004. Lire également l'étude sur l'Europe et la Démocratie, réalisée par Didier Brissa et Bruno Poncelet, que le CEPAG mettra en ligne l'année prochaine.

## **II. Le néolibéralisme : plus que jamais maître de l'Europe**

Cet élargissement avait un sens : faire grandir le marché unique, et le poids commercial européen dans le monde. Car l'objectif du marché commun n'avait pas changé depuis que Paul-Henri Spaak, dans les années cinquante, en avait expliqué l'un des principaux objectifs : permettre à l'Europe de retrouver sa splendeur passée, utiliser le commerce pour redevenir la grande puissance politique qu'elle était jadis sur la scène mondiale.

Tel a toujours été le but assigné au marché unique. En témoigne notamment l'adoption en 2000 de la Stratégie de Lisbonne, visant à faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive au monde ». Et, plus récemment (2009), l'adoption aux forceps du Traité de Lisbonne dotant l'Union européenne d'un nouveau domaine de compétences : la politique étrangère.

Cependant, en 1993, on le savait déjà : la compétition mondiale promettait d'être rude. Du côté de l'Asie par exemple, les ouvriers travaillaient durs pour des salaires de misère. Et le leitmotiv des politiques européennes (mais aussi mondiales) de l'époque, à savoir l'ouverture des frontières, nous mettait en concurrence directe avec ces régions à bas salaires qui plaisaient tant aux investisseurs.

Comment lutter ? Comment faire pour que l'Europe redevenue ce phare étincelant qui attire à lui les multinationales ?

La réponse était simple : il fallait réformer le droit social et les conditions de travail, dans le but d'être plus compétitif ! C'est pourquoi les autorités européennes lancèrent des pistes de réflexion allant dans ce sens, adoptant notamment le 11 décembre 1993 le Livre Blanc intitulé « *Croissance, compétitivité, emploi* ».

### **III. Contrats précaires et flexibilité :** **la face cachée du marché unique**

Constatant que « les stratégies d'entreprises sont inspirées par un souci d'économiser le travail », le Livre Blanc ajoutait « que les gains de productivité au niveau de l'entreprise semblent de plus en plus neutralisés par une augmentation des coûts pour la collectivité »<sup>96</sup>. Comprenez : au fur et à mesure que les entreprises licencient, le chômage augmente et fait monter les dépenses de la sécurité sociale.

Pour la Commission européenne, il n'était cependant pas question de toucher aux stratégies d'entreprises, en lutte implacable pour maintenir leur position dans la compétition mondiale. Il fallait viser ailleurs.

Avec des mots choisis pour ne pas faire peur, l'Union Européenne identifiait alors de nouveaux obstacles au commerce : il s'agissait des protections sociales des travailleurs ! Au fil des ans, on verra l'Union Européenne préciser ses idées, notamment lors de la publication du Livre Vert intitulé « *Moderniser le droit du travail pour relever les défis du XXI<sup>ème</sup> siècle* ». Par défi du XXI<sup>ème</sup> siècle, rappelons-le, il faut entendre la grande course à la compétitivité mondiale, c'est-à-dire le dur combat face à des pays à très bas salaires.

Et la Commission européenne d'affirmer : « *les marchés du travail européens doivent être à la fois plus favorables à l'intégration et plus réactifs à l'innovation et au changement* ». Un message reçu par les Etats membres, qui facilitent le travail intérimaire et adoptent diverses réformes visant à instaurer « *des formes d'emploi plus souples assorties d'une protection moindre contre le licenciement* ».

Sont notamment en jeu : « *les délais de préavis, les coûts et les procédures de licenciement individuel ou collectif, ou encore la définition du licenciement abusif* ». Autant de droits sociaux, conquis de haute lutte par le monde ouvrier au fil de l'histoire, et que le capitalisme moderne, décomplexé par la chute du mur de Berlin et l'absence de contre-modèle idéologique, entend désormais éradiquer<sup>97</sup>.

Car, nous dit la Commission européenne, « *l'existence d'une législation de protection de l'emploi trop rigide tend à réduire le dynamisme du marché du travail* ».

L'âge de la régression sociale sonne aux portes européennes. Et derrière les beaux discours de « liberté pour tous », le néolibéralisme et le marché unique commencent à montrer une autre facette, plus sombre, de leur visage.

Ainsi, en 2008 et suite à d'importantes manifestations syndicales, le Parlement européen refuse d'extrême justesse des propositions de la Commission européenne visant à :

---

<sup>96</sup> Livre Blanc de la Commission Européenne "Croissance, compétitivité, emploi", chapitre 10.1, 5 décembre 1993.

<sup>97</sup> Tous les passages cités sont extraits de « *Moderniser le droit du travail pour relever les défis du XXI<sup>ème</sup> siècle* », Livre Vert de la Commission Européenne, 22 novembre 2006.

- légaliser la durée hebdomadaire de travail à 65/heures par semaine ;
- considérer que le temps de garde sur un lieu de travail ne soit pas nécessairement rémunéré si, d'aventure, aucune prestation n'est effectuée (par exemple, un pompier passe sa nuit dans une caserne mais il n'y a aucune intervention à faire ; même chose avec une infirmière ou un médecin de garde un soir très calme).

Et même si elle fait encore mine d'y croire, en le mentionnant toujours comme un objectif officiel de sa politique, il est loin le temps où l'Union européenne ambitionnait, même modestement, « d'égaliser dans le progrès » (c'est-à-dire à la hausse) les différences de conditions de travail existantes entre les Etats membres.

Désormais, l'heure est au dumping social et fiscal. Fini l'âge d'or européen, voici venu les temps sombres des délocalisations, souvent orchestrées par de puissantes multinationales jouissant sans entrave du principe de libre-circulation. Et l'Union européenne, loin de freiner le processus, l'accélérer.

#### **IV. L'élargissement européen et le capitalisme mondial**

Les années quatre-vingt et nonante avaient marqué un tournant néolibéral : l'Union européenne s'était alors lancée dans un ambitieux programme visant à accorder aux entreprises un maximum de libertés économiques (libre-circulation des biens, services, sociétés commerciales, capitaux et travailleurs) sur un marché unique doté d'une seule monnaie, l'euro.

Loin d'être réservée à l'Europe, cette politique s'inscrit dans une stratégie mondiale. Partout, les nations veulent « libéraliser » le commerce et faciliter les flux marchands dans le monde. D'incessantes tractations politiques y travaillent, à différents niveaux. Les négociations se font tantôt de façon bilatérale (accords entre Etats), tantôt de façon multilatérale (négociations à l'OMC), tantôt dans des espaces politiques hybrides, comme l'Union européenne.

Portés par une idéologie (le libéralisme économique) se déclinant sous une forme particulièrement radicale et sectaire (le néolibéralisme), ces accords résultent tous de choix politiques. Ces choix politiques, l'Europe y largement contribué par le passé, et les confirme plus que jamais aujourd'hui.

Après l'élargissement de 1995 (Autriche, Suède, Finlande), l'Europe des Quinze accueille en 2004 dix nouveaux membres : Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, république Tchèque, Slovaquie, Hongrie, Slovaquie, Malte et Chypre. Des régions souvent à bas salaires, aux faibles protections sociales. Ces régions pauvres, aux usines démantelées après la chute du mur de Berlin, rejoignent ainsi le marché unique. Puis, en 2007, c'est au tour de la Roumanie et de la Bulgarie, qui viennent à leur tour renforcer la concurrence dans un espace commercial de libre-circulation, taillé sur mesure pour les multinationales.

En effet, au contraire d'intégrations précédentes où des Etats avec des niveaux de vie plus faibles avaient pu bénéficier d'aides européennes financières substantielles afin de les

rapprocher du niveau des Etats fondateurs, les nations qui rejoignent à présent l'Union européenne sont au contraire invitées à maintenir (voire à rendre) leur situation encore « plus concurrentielle » afin d'attirer les investisseurs... Cela ne sera évidemment pas sans conséquences en termes de concurrence sociale et fiscale, notamment, avec les Etats au niveau de vie plus élevé...

## **V. Les multinationales :** **grandes bénéficiaires des réformes néolibérales**

Pour les multinationales, une juxtaposition d'Etats différents signifie une mosaïque de législations distinctes, et autant de tracasseries juridiques pour faire circuler les biens, les services, les travailleurs et les capitaux d'une succursale à l'autre. En créant des zones de « libre-échange » et de marchés uniques (comme celui de l'Union Européenne), on leur offre une aire d'action de plus en plus proche de leurs ambitions et stratégies - qui sont mondiales.

Au nom de la libre-concurrence, qui rime avec fusions/acquisitions/privatisations, on leur permet d'étendre leur emprise sur une multitude de secteurs et de filières de production. Se faisant, l'économie planifiée – officiellement honnie par les néolibéraux – progresse constamment. Car, comme le faisait remarquer John Galbraith (19085-2006) qui fut le conseiller économique de plusieurs présidents américains (Roosevelt, Kennedy, Johnson), une firme transnationale fonctionne nécessairement sur le mode de la planification<sup>98</sup>.

De nos jours, une part importante de cette planification concerne le développement de nouveaux produits, le contrôle de la concurrence, la préparation mentale des consommateurs aux marques de l'entreprise, et à ces nouvelles productions dont les dates de sortie sont savamment choisies en fonction d'événements-clé (salon commercial, période de fête, etc.). Sur tous ces points, les multinationales peuvent se livrer à une guerre féroce... ou conclure entre elles des accords secrets visant à bernier les consommateurs. Ces pratiques d'entente, illicites dans le cadre du marché unique, la Commission européenne les traque et les punit parfois sévèrement.

Mais il est une autre forme d'entente, et de planification, que l'Union européenne ne punit nullement. Il s'agit du lobbying. Aujourd'hui, le Parlement européen compte officiellement 5.000 lobbyistes attirés<sup>99</sup>. Certes, tous ne sont pas des représentants du monde des affaires. Il n'empêche que les PDG d'entreprises occupent une place à part dans le cœur des décideurs européens. A tel point que certains hommes politiques deviennent membres à part entière de lobbies animés par de puissantes multinationales ! Et c'est en grande partie à

---

<sup>98</sup> A titre d'illustration des pratiques de planification dans les multinationales, nous vous recommandons la lecture édifiante de Patrice Pédregno (ex-salarié de Nestlé à Saint-Menet, Bouches-du-Rhône). Avec ses collègues, il a lutté pendant 643 jours contre la fermeture du site. Il raconte cette extraordinaire expérience dans « Café Amer » (Éditions du Cerisier, 2006, ISBN 2-87267-105-6).

<sup>99</sup> Source : Samuel Gablin, Florian Steinbacher, Mix & Remix, « *Institutions politiques européennes* », Le Mont-sur-Lausanne, Editions Loisirs et Pédagogie, 2009, p.31.

la demande et sous l'impulsion de ces lobbys d'affaires, qu'aujourd'hui, l'Union européenne légifère...<sup>100</sup>

La mondialisation - dont on nous parle à tort comme un phénomène naturel - a donc une origine humaine : la volonté de firmes privées de s'affranchir des frontières régionales, nationales, continentales, pour opérer dans un unique marché mondial. Où tout – le social, le fiscal, l'humain – pourra être soumis aux lois marchandes du commerce.

C'est dans cette perspective, peut réjouissante, qu'il faut comprendre la prise de pouvoir croissante du capitalisme transnational.

D'un point de vue financier, les plus importantes multinationales sont désormais aussi puissantes que la plupart des pays : en 2009, Dexia était plus riche que l'Algérie, Toyota plus riche qu'Israël ou la Roumanie, ING plus riche que la Tchéquie, Chevron plus riche que le Portugal. De même, Walt-Mart et BP étaient plus riches que la Finlande, la Grèce ou le Danemark, Exxon Mobil plus riche que l'Autriche, et Royal Dutch Shell plus riche que la Norvège.

Si la Belgique reste au-dessus du lot (avec un PIB de 506 milliards de dollars contre un chiffre d'affaire de 458 milliards de dollars pour Royal Dutch Shell, l'entreprise la plus riche au monde<sup>101</sup>), ce n'est pas le cas de son gouvernement, aux moyens budgétaires autrement plus modestes que les masses de capitaux dont jouissent les conseils d'administration de multinationales.

## **VI. L'Euro : impuissant face aux marchés financiers**

Il devait nous protéger. C'était la promesse faite par le traité de Maastricht, en 1992 : avec l'Euro, l'Union Européenne pourrait résister aux tornades financières.

On a libéralisé les mouvements de capitaux. On a laissé les spéculateurs sans contrôle. Des sommes à donner le tournis et des multitudes de produits financiers ont transité à travers la planète sans le moindre contrôle public.

Aux Etats-Unis, les prêts *subprimes* ont été inventés pour faire accéder au crédit hypothécaire (achat d'une maison) des gens qui n'en ont pas les moyens. Très bas au début, les montants à rembourser étaient susceptibles de s'élever. Ce qu'ils ont fait, brutalement, en 2006, provoquant des ruptures de paiements et des expropriations à la chaîne. Telle est la loi du crédit hypothécaire : qui ne peut rembourser son emprunt perd sa maison, laquelle sert alors de garantie aux institutions prêteuses. Mais les expropriations se multipliant, le nombre de maisons à vendre s'est accru jusqu'à ne plus trouver preneurs. Et les cours du marché immobilier américain se sont effondrés... Avec d'implacables répercussions sur les trésoreries des fonds d'investissement et autres banques possédant des crédits *subprimes*,

---

<sup>100</sup> Lire à ce propos Ricardo Cherenti & Bruno Poncelet, « *Multinationales et Union Transatlantique* », publié en ligne à l'adresse suivante : <http://www.econospheres.be/spip.php?article133>

<sup>101</sup> Sources : magazine Fortune et FMI. Cité dans « *Mondialisation en crise : l'effet multinationale* », GRESEA Echos n°62, avril-mai-juin 2010, Bruxelles, p.5.

dont les garanties (maisons des expropriés) ne valaient plus rien. En 2008, la panique a éclaté au grand jour en frappant bourses et institutions bancaires, y compris en dehors des Etats-Unis.

C'est que l'ingénierie financière et l'avidité de gains très élevés, d'un côté, la liberté de circulation des capitaux et des services de l'autre, ont répandu partout dans le monde des produits financiers dont les risques étaient à la mesure des rendements bénéficiaires : extrêmement élevés. Grâce à cette prise de risque maximum, d'énormes profits privés ont été engrangés : au fil des années, des spéculateurs ont gagné des fortunes et les banques ont brassé des milliards. Mais la suite, plus tragique, est assumée par la collectivité : pour leur éviter le sort de Lehman Brothers (mis en liquidation pour défaut de paiements), de prestigieuses banques (Dexia, Fortis...) au bord de la banqueroute sont sauvées *in extremis* par des interventions massives de l'Etat ! Cet Etat décrié, honni par les néolibéraux, fut la bouée de secours du monde privé !

Des Etats qui durent considérablement s'endetter : en quelques jours, les sacrifices budgétaires imposés aux populations volèrent en éclats. Loin de perdre leur contenance ou leur légitimité, les institutions financières attendirent que l'orage passe. Pour mieux repartir de l'avant, avec leur slogan préféré : *vive les sociétés privées, à bas les services à la collectivité !* Simple exemple : à cette époque, sur les distributeurs de billets de la banque Dexia (sauvée par les pouvoirs publics), on pouvait voir des publicités nous invitant à payer moins d'impôts !

Bien entendu, les hommes politiques jurèrent qu'ils allaient réagir. Mais il est difficile, pour des idéologues libéraux, de s'astreindre à contrôler et réguler sérieusement, des sociétés privées. *A fortiori* quand ces sociétés sont plus puissantes que le gouvernement auquel vous appartenez. Et les rémunérations folles des traders, et les parachutes dorés des PDG, de revenir comme par magie !

Et puis, c'est le retour de bâton. Nullement reconnaissants aux Etats de leur avoir sauvé la mise, les marchés financiers se mettent à douter. La Grèce est-elle solvable ? Et l'Irlande ? Et l'Espagne ?

On assiste au retour d'une vieille histoire : l'Europe tremble à nouveau devant les marchés financiers. Ces marchés puissants, auxquels l'Union Européenne a donnée vie par ses décisions politiques, ces marchés privés, dont l'Euro devait nous protéger, qui reviennent à l'assaut pour dicter aux gouvernements, aux élus de la démocratie, la marche à suivre.

Partout, une même logique s'impose : rigueur budgétaire. On a connu l'austérité du plan Global consécutive au Traité de Maastricht ; on connaîtra désormais les milliards à économiser pour avoir sauvé la peau à des firmes privées même plus coupables d'avoir trop spéculé (que ce soit par le passé ou dans le présent).

## **VII. La tutelle budgétaire :** **prochaine étape de la construction européenne ?**

2010 est une année noire pour l'Europe. L'Allemagne est furieuse : non contre les marchés financiers mais bien contre certains de ses partenaires (la Grèce, l'Irlande, et peut-être bientôt l'Espagne et la Belgique ?). Des pays jugés mauvais élèves par la haute finance internationale, qui refuse de leur prêter des fonds. Et si ces pays avaient jadis leur planche à billets, ils ne sont désormais plus souverains en la matière. Certes, la planche à billets n'était pas une garantie absolue de maintenir son indépendance (ainsi qu'en témoignent les taux d'inflation de nombreux pays, africains et sud-américains notamment), mais de là à voir toute la zone euro trembler sur ses bases...

Dans la précipitation, après moult divergences de vues exprimées jusqu'en Une des médias, l'Union Européenne adopte des plans de sauvetage. Tout en murmurant que de nouvelles mesures vont devoir être prises, pour éviter que le mal ne refasse surface. Va-t-on contrôler les marchés financiers ? Réguler davantage les sociétés privées ? Taxer les rémunérations boursières, ne fusse que pour amoindrir les profits spéculatifs et décourager les spéculateurs ?

Non. On songe surtout à réviser le Traité de Lisbonne. En ce mois de décembre 2010, les 27 pays membres de l'Union Européenne ont décidé de pérenniser les mécanismes d'aide (interne à la zone Euro) pour les pays en difficulté. Le but est simple : aider les « mauvais élèves », montrés du doigt par les marchés financiers, à se hisser vers le haut pour éviter que tout le monde ne trébuche. Une autre idée a aussi été exprimée : pouvoir faire contrôler, par les institutions européennes, les budgets des nations. Dans les faits, ceux-ci le sont déjà par la pression des marchés financiers.



## **VIII. Derrière les belles théories...**

### **Quelles sont les conséquences du marché unique ?**

Officiellement, le marché unique est là pour nous aider. Tout l'édifice théorique de la société du mont Pèlerin l'affirme : en libérant les forces du marché, on crée une expansion économique propice au bonheur des populations...

Mais, aujourd'hui, l'effet le plus visible du marché unique, c'est le cynisme des inégalités et de l'égoïsme.

#### **A) POUR LES PLUS RICHES, L'IMPÔT DIMINUE**

Même si certains d'entre eux ont perdu beaucoup d'argent (mais rarement l'entièreté de leur fortune) avec la crise financière, les individus aisés sortent largement gagnants du marché unique et de ses libertés économiques. Celui-ci, en effet, leur permet de plus en plus d'échapper à l'impôt et à la solidarité.

Sans même parler d'évasion fiscale frauduleuse (laquelle existe, bien entendu), ce sont les Etats eux-mêmes qui mettent en place des mesures fiscales bénéficiant aux plus fortunés. Par exemple, en 2001 la Belgique a diminué les prélèvements d'impôts (donc les rentrées financières de l'Etat) sur l'ensemble des revenus supérieurs à 31.700 euros. Rien qu'avec son salaire de ministre des Finances (plus de 200.000 euros bruts annuels), le responsable de cette politique, Didier Reynders, économise tous les ans (sous forme de réductions d'impôts) plus de 5.800 euros. Une paille à côté des économies réalisées par l'administrateur délégué de la banque Fortis (avalée depuis par PNB Paribas) qui, fort d'un salaire annuel de 2,735 millions d'euros, économisait en impôts plus de 120.000 euros par an<sup>102</sup>.

Ces politiques, extrêmement favorables aux plus riches, sont les conséquences directes du marché unique. Pourquoi ? Parce que le marché unique, basé sur la liberté de circulation, accorde aux gens fortunés le pouvoir de déplacer rapidement leur argent. Partout dans le monde. En un clic de souris ou en un coup de fil au banquier.

#### **B) POUR LES ENTREPRISES, L'IMPÔT DIMINUE (D'AUTANT PLUS VITE QUE L'ENTREPRISE EST GRANDE)**

C'est l'effet de la compétition fiscale dans lequel le marché unique place les Etats européens : pour aguicher les investisseurs privés (libres d'installer leurs usines - et leurs emplois - où ils veulent), les nations rivalisent d'imagination... pour faire des cadeaux aux entreprises.

**La Belgique a notamment multiplié les réductions de cotisations patronales.** C'est-à-dire qu'elle a diminué les contributions exigées des employeurs pour financer la sécurité sociale. Pour les gouvernements successifs qui ont pris cette décision, la création d'emploi était la principale justification : en diminuant les cotisations à la sécurité sociale, on diminuait le « coût du travail » (un vocabulaire patronal), augmentant ainsi les chances de créer de

---

<sup>102</sup> Marco Van Hees, *op. cit.*, p.42.

l'emploi. Mais si les réductions de cotisations patronales étaient bel et bien accordées, la création d'emploi restait au bon vouloir des entreprises : à aucun moment, il n'était question de lier la réduction des cotisations patronales à l'engagement effectif de personnel supplémentaire !

**La Belgique a aussi inventé le système des intérêts notionnels.** La justification théorique est la suivante : imaginons deux entreprises identiques qui veulent effectuer un investissement de même montant. La première entreprise emprunte de l'argent à une banque : elle paie donc des taux d'intérêts qui vont diminuer ses bénéfices, et par conséquent le montant final de ses impôts. Si la seconde entreprise utilise ses fonds propres, elle n'emprunte pas de l'argent à l'extérieur, aucun taux d'intérêt ne vient diminuer ses bénéfices qui seront intégralement taxés. Pour un même montant investi, la seconde entreprise paiera donc plus d'impôts. Une situation injuste, puisque la seule différence entre ces entreprises est d'investir par emprunts ou par fonds propres. C'est sur base d'un tel raisonnement qu'on a justifié, en Belgique, la création des intérêts notionnels : une entreprise est autorisée à déduire de ses impôts un pourcentage (l'intérêt notionnel) de ses fonds propres. En 2010, cet intérêt notionnel était de 3,8%, pour les grandes entreprises (et 4,3% pour les PME).

Dans l'exemple fictif qui sert de justification, il est question d'investissement. Dans la réalité, les intérêts notionnels sont offerts aux entreprises gratuitement. Elles ne sont pas du tout obligées d'utiliser leurs fonds propres pour investir (en Belgique ou ailleurs) : tout comme les réductions de cotisations patronales, les intérêts notionnels sont un cadeau fiscal inconditionnel. Et même si les PME bénéficient d'un taux préférentiel, ce cadeau fiscal est directement lié à la masse des fonds propres d'une entreprise faisant des multinationales les grandes bénéficiaires du système.

Cerise sur le gâteau : l'intérêt notionnel est cumulatif d'année en année. Par exemple, si les intérêts notionnels dépassent (par exemple, de deux millions d'euros) l'impôt sur bénéfices qu'aurait dû payer l'entreprise, non seulement celle-ci ne paie rien du tout au fisc, mais elle peut en outre reporter son bonus (deux millions d'euros) à l'année prochaine, diminuant d'autant les impôts à venir sur ses bénéfices futurs. Ce système de report peut s'étaler sur sept ans ! L'entreprise continue de faire des bénéfices, mais ses impôts diminuent.

### **C) POUR LES TRAVAILLEURS, LES REVENUS DIMINUENT**

Lorsque la mesure des intérêts notionnels fut décidée, en 2005, le gouvernement belge a parlé d'un coût budgétaire annuel de l'ordre de 566 millions d'euros. Aujourd'hui, on estime que cette réforme fiscale coûte, au bas mot, la bagatelle de 2,4 milliards d'euros par an. Cela fait beaucoup d'argent ! En 2009, la réduction des cotisations patronales à la sécurité sociale a permis aux entreprises de payer 5,25 milliards d'euros en moins à la sécurité sociale. Cela fait aussi beaucoup d'argent !

Tout le monde sait ça : si les rentrées financières diminuent, il faut soit en trouver des nouvelles, soit diminuer les dépenses. Avec la crise financière et le sauvetage des banques, l'option *diminuer les dépenses* a connu un sérieux revers. Sauf à changer de cap politique, il

n'est pas question non plus de revenir sur les réformes fiscales favorables aux plus riches et aux entreprises.

Alors, qui va payer les pots cassés ? Qui va contribuer à l'assainissement des finances publiques ? Qui va faire un effort pour rassurer les marchés ?

Sauf à changer de cap politique, la réponse qui se dessine est la suivante : les salariés et les allocataires sociaux. C'est le monde du travail qui va payer. Tous ces gens qui ne savent pas bouger, qui sont peu mobiles, qui n'ont pas d'argent à déplacer dans l'espace du marché unique. Eux, on peut les taxer ! On peut les faire travailler davantage ! On peut, sous la pression de la peur, leur faire accepter des salaires de moins en moins élevés.

Bien entendu, les syndicats s'opposent à ces mesures que le dumping social encourage par le biais des délocalisations. Mais le pouvoir syndical, un rapport de force collectif, est mis à mal par la multiplication des contrats précaires dans les entreprises. Et face à la perspective du chômage, quel intérimaire ou travailleur engagé à très courte durée se risquerait à critiquer ses conditions de travail ? Par ailleurs, dès qu'elle en a l'occasion, l'Union européenne s'échine à souligner que les relations de travail sont des contrats individuels. Une façon d'anticiper la précarisation à venir des travailleurs qui, d'une manière ou d'une autre, devront bien se plier aux exigences de la compétitivité mondiale ?

Toujours est-il que le manque à gagner des Etats, endettés jusqu'au cou à force de se montrer généreux avec les classes supérieures, devra bien être trouvé dans la poche de quelqu'un. Et, sans changement de cap politique, on a toutes les raisons de redouter que l'essentiel des mesures d'austérité se fasse sur le dos des salariés, des chômeurs et des bénéficiaires de l'aide du CPAS. Soit l'ensemble des travailleurs, avec ou sans emploi.

#### **D) LA SÉCURITÉ SOCIALE EN DANGER**

Nous avons parlé plus haut des réductions de cotisations patronales à la sécurité sociale. Dans un monde où les plus fortunés contribuent de moins en moins à la solidarité, il devient difficile pour l'Etat d'assurer cette solidarité...

Rappelons-le : la sécurité sociale, ce sont des caisses de solidarité mises en place au lendemain de la seconde guerre mondiale, et qui permettent à chacun de recevoir l'aide financière de l'Etat lorsqu'il traverse certaines situations particulières. Ces situations peuvent être heureuses (allocations familiales pour les enfants à charge, pensions lorsqu'on a atteint un certain âge, vacances annuelles...), mais elles sont aussi souvent malheureuses (maladie, handicap, pas de travail...).

D'une manière ou d'une autre, dès que nous allons chez le dentiste, chez le médecin, à la pharmacie, nous bénéficions tous de la sécurité sociale. Et moins nous sommes riches, plus nous avons intérêt à disposer d'une sécurité sociale très forte (car qui, dans les classes moyennes ou pauvres, est capable de payer plusieurs milliers d'euros chez un dentiste ou des dizaines de milliers d'euros pour une opération dans un hôpital ?).

**La sécurité sociale est une forme de second salaire, un salaire collectif dont nous bénéficions dans de nombreux moments de notre vie.** Mais ce salaire collectif est en danger. A la fois parce que l'Etat est moins bien financé que jadis, mais aussi parce que d'importantes sociétés privées lorgnent sur ces mannes financières qui circulent vers ceux qui en ont besoin... et qu'il serait tellement plus commode de faire circuler vers elles !

« On n'a plus d'argent pour payer les pensions ». « Les chômeurs coûtent trop chers ! ».

Voilà ce qu'on entend officiellement.

Officieusement, le discours est différent. Jugeons-en par cette note de l'OCDE datant de 2006 : *« Les réformes structurelles, qui commencent par générer des coûts avant de produire des avantages, peuvent se heurter à une opposition politique moindre si le poids du changement politique est supporté dans un premier temps par les chômeurs. En effet, ces derniers sont moins susceptibles que les employeurs ou les salariés en place de constituer une majorité politique capable de bloquer la réforme, dans la mesure où ils sont moins nombreux et souvent moins organisés »*<sup>103</sup>.

De même, ce n'est pas par hasard qu'au moment où l'on nous parle de problèmes budgétaires justifiant le report de l'âge de la pension, des publicités à la radio nous conseillent de prendre des assurances privées pour notre pension, ou bien encore afin d'assurer les soins de santé de nos enfants. Ce qui jadis nous était offert par la solidarité collective (et les cotisations obligatoires sur les salaires bruts à la sécurité sociale) devient désormais payant.

Fruit du néolibéralisme, une moindre redistribution des richesses menace gravement la sécurité sociale. Quant aux autres services à la population fournis par l'Etat, c'est en 2006 que l'Union européenne a mis en place la « directive services » signant, à terme, la mort des services publics.

---

<sup>103</sup> Source: Perspectives de l'emploi de l'OCDE (2006). Stimuler l'emploi et les revenus ; cité par Laurent Cordonnier dans un article du Monde Diplomatique (« Economistes en guerre contre les chômeurs »)

## Conclusion :

### quel avenir pour l'Union européenne ?

L'avenir, l'Union européenne le voit avec les Etats-Unis. Dans cette lutte capitale pour occuper le haut de la hiérarchie mondiale, l'Union européenne - qui se vante d'être le plus gros marché commercial au monde – avait besoin d'un allié. Puissant. Très puissant. Et qui lui ressemble un peu. Avec lequel elle partage une certaine histoire et des références communes. Quoi de mieux que les Etats-Unis ?

Alors, depuis 1995, l'Union européenne et les Etats-Unis négocient des accords transatlantiques. Le but est simple : répéter l'expérience du marché unique, mais à une échelle élargie. **En créant un marché transatlantique.**

Jadis, au sein de l'Union européenne, c'était l'European Round Table (ERT) qui distillait ses idées patronales de marché unique et concurrentiel au monde politique. Désormais, c'est un certain **Transatlantic Policy Network (TPN)** qui en fait de même avec le marché transatlantique. Signe du temps (un temps où les idéaux marchands ont envahi toutes les sphères de la société) : certains responsables politiques de haut vol sont sollicités pour être membres du TPN, où ils fréquentent les représentants des plus puissantes multinationales américaines et européennes. Pour celles-ci, un marché unique européen ou une zone de libre-échange nord-américaine telle que l'ALENA (Mexique, Canada, USA), c'est bien. Mais un vrai marché transatlantique serait mieux. Ce serait une meilleure manière de s'approcher de leur but final : avoir un seul marché mondial. Uniformiser toutes les législations et créer des institutions qui veillent au bien-être des entreprises à l'échelle de la planète.

Ce n'est pas un récit de science-fiction. C'est la volonté, claire et nette, affichée par le TPN dans certaines de ses réflexions diffusées sur son site Internet<sup>104</sup>. Pour parvenir à ses fins, le TPN dépense énormément d'énergie. Par exemple, lorsque les Etats-Unis et l'Union européenne connaissent une période de froid suite au déclenchement de la guerre américaine en Irak, gelant ainsi le projet de marché transatlantique, le TPN se fait lobby diplomatique pour recoller les morceaux. Et parvient à ses fins : le marché transatlantique est prévu pour 2015 !

Bien entendu, les Etats-Unis ne sont pas le seul pays avec lequel l'Union européenne passe des accords de « libre-échange ». Partout, porté par l'idéologie de la pensée unique, s'accélère la libre-circulation des biens, des services, des capitaux, des entreprises, mais aussi du droit pénal, des équipes policières et des échanges de fichiers contenant nos données personnelles...

Derrière ses airs de liberté, le monde moderne plonge en fait dans un âge nouveau. Un âge du capitalisme sans concession, entièrement acquis aux appétits de l'industrie et de la finance. Et la chose est logique puisqu'au fond, désormais, ce sont eux les vrais pilotes de nos sociétés.

---

<sup>104</sup> [www.tponline.org](http://www.tponline.org)

Des preuves ? Aujourd'hui, l'Europe monétaire tremble sur ses bases : la spéculation des *subprimes* et la crise financière qui s'en est suivie lui a fait mettre un genou à terre ; et voilà que les marchés financiers trouvent que la Grèce ou l'Irlande n'ont pas bonne mine. Et prête-t-on à un mourant ?

Bientôt, les budgets des Etats pourront être contrôlés et sanctionnés directement par l'Union européenne. A quoi cela servira-t-il d'aller voter en Belgique ? Et à plus forte raison en Flandre ou en Wallonie ? Cela servira à accentuer le dumping fiscal et social. Chaque pays, chaque région, tentera de se montrer de plus en plus conciliant avec les besoins des entreprises. Se faisant, il démantèlera un peu plus ses moyens d'action politique et son autonomie de décision. Est-ce par hasard que les normes commerciales, techniques et sanitaires vitales pour le marché ont été uniformisées, tandis que les législations sociales ou fiscales sont restées largement nationales ? Est-ce la fatalité si les riches et les grandes entreprises paient de moins en moins d'impôts, tandis qu'on nous explique qu'on manque d'argent pour financer les pensions, le chômage, les soins de santé... ?

Il n'y a ni hasard, ni fatalité. Juste la volonté farouche d'organisations titanesques (les multinationales) de tirer parti, au maximum, d'une idéologie acquise à leur cause (le libéralisme économique) pour construire un univers législatif (marché, compétition, libre-circulation) dont ils sont les grands bénéficiaires. Qu'ils soient industriels ou financiers, les pouvoirs privés ne veulent plus du monde dans lequel l'Europe est née. A cette époque, marqué par la guerre, mais aussi par la force collective des mouvements sociaux, des journaux de gauche, des partis politiques revendiquant plus d'égalité et de syndicats fédérant des millions de travailleurs, le monde occidental s'ouvrait à la concertation sociale et à une certaine forme (limitée) de partage des richesses. Aujourd'hui qu'une grande partie de la social-démocratie s'est alignée sur l'orbite du marché, aujourd'hui que l'on nous parle toujours de nos droits individuels mais plus jamais collectifs, on bannit toute perspective d'amélioration sociale, de partage des richesses et de services publics à la communauté.

Regardons le monde en face : au sein des conseils d'administration de puissantes sociétés commerciales, comme sur les bancs parlementaires où certains élus leur servent de relais, des mains invisibles très puissantes ont décidé d'en finir avec nos droits sociaux... et même nos libertés civiles.

Saviez-vous qu'en France, en 2010, une militante politique a été condamnée par un tribunal pour avoir apposé un appel au boycott sur un produit, issu d'un pays dont le gouvernement mène une politique avec laquelle cette militante est en désaccord<sup>105</sup> ?

En Angleterre, les pauvres sont traqués, harcelés. Par exemple, les allocataires sociaux sont soumis (de façon préventive) à des appels téléphoniques avec détecteurs de mensonge pour identifier d'éventuels fraudeurs. De même, les services sociaux anglais ne sont plus au service de la population : ils sont répressifs. Chaque année, dans les milieux pauvres, des

---

<sup>105</sup> Voir notamment à ce propos les articles du site de la Ligue des Droits de l'Homme à Toulon : <http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article4190>.

enfants sont littéralement arrachés à leur famille par les services sociaux, enfants qui sont ensuite placés sur le marché de l'adoption<sup>106</sup> !

Tout récemment, confronté à un mouvement de grève spontané s'opposant au projet de privatisation de deux aéroports, le gouvernement espagnol n'a trouvé d'autre moyen pour arrêter la contestation que... la proclamation de l'état d'urgence ! Mis sous la tutelle du ministère de la défense, donc de l'armée, les grévistes ont été prévenus que leur absence au poste de travail serait assimilée à une désertion... et punissable de plusieurs années de prison<sup>107</sup> !

Cela rappelle des temps bien sombres. Des temps sombres, faits de précarité, de chaos social... et d'Etat musclé, prêt à frapper qui conteste trop fortement l'ordre établi.

Aujourd'hui, l'ordre établi, c'est la norme marchande, c'est le libre-droit pour les plus grosses entreprises et groupes financiers d'écraser ce qui ne leur convient pas.

L'Europe, qui s'est construite pour créer la paix et éviter de nouvelles guerres fratricides sur son sol, est-elle en train de lancer une guerre d'un genre nouveau ? Une guerre faite de dumping social, d'appauvrissement public, de précarisation des travailleurs, sans parler du pillage éhonté de la planète ?

Sans doute serait-il temps de changer de cap. De tirer les leçons de quinze années de marché unique et de libre-circulation des capitaux. Pas pour abattre l'idéal européen. Car l'Europe unie et soudée est un très beau projet, pour peu qu'il se construise en tenant compte d'impératifs sociaux et écologiques. Basée sur la coopération et la solidarité, et non sur la règle de la compétition économique permanente, l'Europe pourrait être réellement porteuse d'espoir, notamment pour l'égalité hommes-femmes ou l'amélioration dans le progrès des conditions de travail.

Bien sûr, cela ne se fera pas tout seul.

Peut-être est-il temps de se réveiller. De réagir. D'en parler. De manifester.

Les syndicats peuvent nous y aider. Tout comme les associations et mouvements collectifs dont les valeurs de base incluent la solidarité et la démocratie.

Retrouvons de vraies valeurs, non inféodées aux seuls besoins tyranniques des entreprises.

Imposons ces valeurs à nos élites.

---

<sup>106</sup> Voir notamment, au sujet des enfants enlevés, l'information relayée par la RTBF : <http://www.rtf.be/info/monde/grandebretagne/en-grande-bretagne-le-gouvernement-vole-des-milliers-denfants-279880>. Pour les détecteurs de mensonge, l'information vient du journal anglais *The Guardian*, voir Bruno Poncelet, « *En finir avec le chômage ?* », mis en ligne à l'adresse suivante : <http://www.econospheres.be/spip.php?article107>

<sup>107</sup> Lire à ce propos : <http://fr.myeurop.info/2010/12/10/etat-d-urgence-l-espagne-militarise-ses-controleurs-aeriens-822>

Faute de quoi, demain, en 2015 ou dans vingt ans, le réveil, chaque matin, risque d'être difficile !



## Pistes de réflexion pour une Europe démocratique et sociale

**La construction européenne peut et doit se poursuivre, mais en changeant radicalement de cap.**

**La pensée unique doit être remise en cause. Il faut notamment revaloriser le rôle des pouvoirs publics et des services collectifs en <sup>108</sup>:**

- reconnaissant les limites d'une économie de marché et la nécessité impérieuse de régulation par l'autorité publique ;
- élaborant une directive-cadre protégeant la spécificité des services publics en Europe ;
- créant des services publics transeuropéens et la création d'un poste de Commissaire des Services publics.

**Sur le plan social, l'Europe doit œuvrer à une juste redistribution des richesses. Au principe du dumping social et fiscal instauré par le marché unique, il faut mettre en place des mécanismes de solidarité (entre Etats membres, mais aussi au niveau de la population) de façon à ce que les gains de productivité engendrés par l'évolution des technologies ne profitent pas à quelques élites. Dans cette optique, l'Europe pourrait et devrait :**

- élaborer une directive-cadre sur la réduction collective du temps de travail (RCTT), sans perte de salaire, avec embauche compensatoire obligatoire <sup>109</sup>;
- harmoniser à la hausse des cotisations sociales et de la fiscalité (dont l'ISOC<sup>110</sup>) au niveau des 27 états membres de l'Union européenne ;
- adopter un salaire minimum européen, en s'inspirant des propositions de la CES basées sur un salaire minimum garanti à 60% du PIB par habitant, mais également de

---

<sup>108</sup> Les mesures qui suivent, pour certaines provenant des réflexions de la campagne « Le capitalisme nuit gravement à la santé », concernent la régulation du système financier et bancaire international. Dans cette régulation, l'Europe doit jouer un rôle central, soit en appliquant elle-même ces mesures (exemple : harmonisation fiscale), soit comme interlocuteur influent dans les instances internationales lorsque ces mesures de régulation doivent prendre un caractère mondial.

<sup>109</sup> L'Union, toujours à la recherche de son « modèle social », pourrait trouver dans la RCTT un projet mobilisateur pour des millions de citoyens et de travailleurs. Sa mise en application permettrait de passer de la rhétorique à l'action. La FGTB wallonne revendique une loi cadre « temps de travail » qui contraigne les États à programmer une réduction linéaire du temps de travail légal, avec maintien du salaire et embauches compensatoires. Cela va de pair avec une suppression de l'« opt-out » (droit de déroger à la durée légale maximum de 48h/semaine au niveau européen). L'Union européenne élargie constitue le cadre idéal d'un projet de réduction collective et concertée du temps de travail.

<sup>110</sup> L'impôt des sociétés. - Définir les règles européennes relatives à l'ISOC et établir des taux d'imposition minimaux (Résolution de la CES, 2005). . Une fiscalité des sociétés qui favorise le capital investi, taxé par exemple à 20%, alors que les bénéfices redistribués sous forme de dividendes seraient taxés à hauteur de 45%. : d'un côté, l'Europe contraint ses États membres à harmoniser le taux de TVA et les empêche d'allouer des aides publiques aux entreprises ; d'un autre côté, elle permet que les normes sociales et fiscales divergent, ce qui les transforme en variables d'ajustement économique et entretient un dumping social intra-européen. L'indispensable harmonisation doit aussi concerner les dérogations et les systèmes de déductions fiscales. - La levée du secret bancaire, la suppression des paradis fiscaux et la mise sous contrôle des sociétés de clearing qui favorisent la dématérialisation de l'économie, les fraudes fiscales et les spéculations financières. - La limitation des retours sur investissement des actionnaires.

minima en termes de prestations sociales pour servir de socle à une convergence vers le haut ;

- adopter un règlement européen visant à interdire des licenciements dans les entreprises qui reçoivent des subventions publiques ou réalisent des bénéfices.

L'instauration d'un Observatoire paritaire européen de la richesse créée qui serait chargé de rendre publiques les données concernant la répartition de cette richesse. Cet organe pourrait se transformer, à terme, en organe de concertation sur la question.

De même, l'Europe pourrait mettre en place une assurance dépendance et un budget pour l'accueil de l'enfance au niveau européen. Cet embryon de sécurité sociale européenne pourrait être financé par une cotisation solidaire, prélevée dans toutes les entreprises de tous les pays-membres, à raison de 1% de la masse salariale au niveau européen.

**De même, l'Europe doit davantage réguler ces sociétés privées et réseaux financiers qui ont accumulées un niveau de pouvoir inouï. Quelques propositions :**

- appliquer une taxe de type Tobin-Spahn sur les spéculations financières au niveau international <sup>111</sup>;
- lever le secret bancaire, lutter contre les paradis fiscaux et mettre sous contrôle des sociétés de clearing<sup>112</sup> qui favorisent la dématérialisation de l'économie, les fraudes fiscales et les spéculations financières ;
- conditionner strictement les aides publiques à l'emploi octroyées aux entreprises.

**Une autre politique économique et monétaire au niveau européen est indispensable. Il est dès lors nécessaire de contrôler efficacement la Banque centrale européenne (BCE) dont l'objectif principal est de combattre l'inflation et non de lutter contre le chômage.**

Ce contrôle pourrait se faire au départ d'un rapport que la BCE devrait obligatoirement présenter au Parlement européen. En outre, il faut que la BCE puisse octroyer des prêts aux Etats membres.

---

<sup>111</sup> Imposer au niveau international, une taxe sur les mouvements financiers, dont le taux de base serait faible, mais qui serait progressif en fonction de la rapidité des allers et retours de ces flux. Une rapidité, caractéristique des flux spéculatifs. Dans une analyse, la CNUCED suggérait de verser une moitié des sommes récoltées aux Gouvernements qui collectent la taxe et l'autre dans un Fonds de redistribution envers les pays les plus pauvres. Rappelons que la Belgique a voté cette taxe. Nous plaidons pour que l'arrêté d'exécution de la loi soit voté sans attendre une décision européenne, contrairement à ce que préconisent les libéraux.

([http://www.cepag.be/index.php?option=com\\_docman&task=doc\\_download&gid=19&Itemid=18](http://www.cepag.be/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=19&Itemid=18))

<sup>112</sup> En théorie, l'acheteur et le vendeur décident de s'échanger une quantité de titres. A un certain moment il faudra faire que le vendeur se dessaisisse des titres et les transmettent à l'acheteur, que l'acheteur paye le vendeur, et bien cet acte d'échanger des titres contre du cash, c'est du clearing. Les sociétés de Clearing internationales sont la propriété des banques. Elles ne sont officiellement qu'un outil de transmission. Afin de faciliter les transferts d'argent et de titres entre elles, elles ont créés ce que l'on appelle le "clearing" : un système de compensation bancaire. L'argent ne bouge pas. Il n'existe même pas. Seuls les chiffres changent. Les deux principales sociétés au monde de Clearing sont Clearstream et Euroclear. Mais dans la pratique, ces société permettent (aussi) aux plus grandes banques mondiales de détenir des comptes bancaires non-publiés. Ils sont cachés, introuvables. Secret garanti, paradis fiscaux, banques douteuses et trafics en tout genre. Malgré les milliers de kilomètres qui séparent ces établissements financiers, ce ne sont plus des valises pleines de billets qui voyagent mais simplement les noms des détenteurs qui changent... (<http://forums.edubourse.com/sutra4245.php>)

Ces « mises au pas » du libre-échange freinerait la volatilité des capitaux, le dumping socio-fiscal, et permettrait le financement de nouvelles politiques publiques par un prélèvement plus important des revenus des sociétés privées et des actionnaires (qui s'accaparent depuis vingt ans l'essentiel des gains de productivité).<sup>113</sup>

**Une profonde réforme du système judiciaire (et législatif) européen est également nécessaire.**

Actuellement, les arrêts de la Cour de justice européenne sont fondés sur un droit essentiellement commercial (qui a la priorité absolue sur les législations sociales). Il faut inverser cette logique en fondant la primauté du droit social sur le droit commercial. Cela pourrait se faire en prenant pour base de travail les législations sociales nationales les plus avancées des états membres. De même, l'Europe devrait mettre en place des Cours de Justice spécialisées dans le droit du travail.

**Afin d'enrayer la précarisation croissante du monde du travail (en ce inclus les exclus du travail que sont les chômeurs et les allocataires sociaux), il faut que l'Europe renoue avec une tradition de concertation et de dialogue social et prévoie :**

- l'inversion de la hiérarchie des obligations (le droit marchand ne peut plus être le cœur du projet européen),
- l'harmonisation préalable (vers le haut) des législations sociales des pays membres devant conditionner et précéder toute forme de « libéralisation » marchande,
- l'implication, l'engagement à long terme et la consultation de tous les acteurs économiques (syndicats, employeurs et pouvoirs publics) dans les processus de décisions européens,
- l'adoption rapide d'un Règlement européen spécifiant clairement que la Directive détachement (censée protéger les travailleurs quand ils travaillent hors de leur pays d'origine) prime sur la liberté de circulation des services et des entreprises (de façon à ce que la Cour de Justice européenne ne puisse plus condamner des Etats ou des syndicats agissant dans le seul but de faire respecter les législations sociales en vigueur) ;
- la légitimité du droit de grève, des actions collectives et des acteurs syndicaux, dans leurs actions de contrôle et de revendications, pour équilibrer les rapports de force vis-à-vis du monde patronal marchand et financier.

**Enfin, pour éviter une précarisation croissante de la population et des conditions de travail, un moratoire s'impose sur toute nouvelle mesure de libéralisation des entraves au commerce ou à l'investissement.**

**De même, il est nécessaire de geler toute directive ou réglementation européenne déjà adoptée mais faisant peser de lourdes menaces sur les conquêtes sociales ou démocratiques. Sont ici particulièrement visés :**

---

113 Par exemple en impose une limite au return actionnarial, voir « Enfin une mesure contre la démesure de la finance, le SLAM ! » une proposition d'impôt émise par l'économiste Frédéric Lordon, directeur de recherche au CNRS et chercheur au Centre de sociologie européenne (CSE)., pour lutter contre les « ravages de la finance ». par Frédéric Lordon, <http://www.monde-diplomatique.fr/2007/02/LORDON/14458>

- la volonté énoncée par la commission de remettre en cause le « contrat de travail à durée indéterminée » comme norme de base aux relations contractuelles de travail, et les tentatives de révision à la hausse du maximum horaire hebdomadaire (actuellement 48h.).
- le Règlement n°593 du 17 juin 2008 portant sur la loi applicable aux obligations contractuelles, dont il faut exclure toute mention au droit individuel du travail (lequel n'est nullement un contrat marchand, ni un contrat établi sur pied d'égalité, raisons pour lesquelles il nécessite une législation entièrement spécifique) ;
- le projet de grand marché transatlantique négocié entre les Etats-Unis et l'Union européenne pour 2015 ;
- la perpétuelle mise en concurrence et privatisation des services publics, des services sociaux d'intérêt général et du secteur de l'eau ;

**Enfin, il faut abroger au plus vite l'insupportable directive Retour** qui contredit les fondements mêmes de la Déclaration Universelle des droits de l'homme, et constitue un dérapage excessivement dangereux sur la façon de traiter certaines catégories de la population.

A ce sujet, **l'Union européenne devrait ratifier de façon contraignante :**

- **la Convention européenne des droits de l'homme,**<sup>114</sup>
- **la Charte sociale de Turin**<sup>115</sup>.
- **des mesures liées à l'Organisation mondiale du Travail**<sup>116</sup>

Aujourd'hui, les systèmes de sanction frappent les Etats uniquement lorsqu'ils ne respectent pas les législations marchandes promulguées au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Pourquoi ne pas établir un système de sanction vis-à-vis des états ne respectant pas les principes issus de la Charte de Turin, de la Convention européenne des droits de l'homme ou de l'Organisation mondiale du Travail ? Le respect de telles conventions nous semble en effet prioritaire par rapport aux dispositions d'ouverture des marchés. Et, dans la hiérarchie des institutions internationales, il serait normal que les directives de l'OIT prévalent sur celles de l'OMC.

---

114 Ce texte juridique international, a été adopté par le Conseil de l'Europe (organisation internationale dotée d'une personnalité juridique reconnue par le droit international public et qui rassemble 800 millions d'Européens répartis dans 47 Etats membres.) en 1950, a pour but de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales en permettant un contrôle judiciaire du respect de ces droits individuels.  
<http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/005.htm>.

115 La Charte sociale européenne est un traité de 1961 du Conseil de l'Europe qui énonce des droits et libertés et établit un système de contrôle qui garantit leur respect par les Etats Parties. Les droits fondamentaux énoncés dans la Charte sont le logement, la santé, l'éducation, l'emploi, la protection juridique et sociale, la circulation des personnes et la non-discrimination. Le Comité européen des droits sociaux (CEDS) a pour mission de déterminer si les législations et pratiques nationales sont conformes à la Charte. Il se compose de 15 membres, indépendants et impartiaux, élus par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour un mandat de six ans, renouvelable une fois. Un protocole de 1995 prévoyant un système de réclamations collectives permet de saisir le CEDS de recours alléguant de violations de la Charte.

[http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/default\\_FR.asp?](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/default_FR.asp?)

116 <http://www.ilo.org/public/french/index.htm>

**Dans la remise en cause de la pensée unique, un autre tabou doit levé. C'est celui du protectionnisme.**

Au sein de l'Europe, la régulation passe par des mécanismes d'harmonisation vers le haut. Mais l'Europe est aussi en relation commerciale avec le reste du monde. Certains économistes recommandent une dose de protectionnisme dans les échanges commerciaux. Il ne s'agit pas d'un protectionnisme de repli de l'Europe mais, au contraire, d'un protectionnisme altruiste, selon la formule de Bernard Cassen, qui vise le progrès social dans d'autres parties du monde, tout en protégeant les travailleurs européens.

L'économiste Jacques Sapir, Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), prône des mesures protectionnistes et précise le contenu de ce protectionnisme, vital pour les travailleurs européens : « Il ne s'agit pas d'accroître encore les profits mais de préserver et d'étendre les acquis sociaux et écologiques. Il s'agit donc de pénaliser non pas tous les pays pratiquant les bas salaires, mais ceux dont la productivité convergent vers nos niveaux et qui ne mettent pas en place des politiques sociales et écologiques également convergentes. Bref, d'empêcher le commerce mondial de tirer tout le monde vers le bas. »

C'est dans cette logique que s'inscrit l'idée d'une « taxe sociale » et d'une « taxe carbone », prélevées aux frontières de l'Europe, qui frapperaient les produits venant de pays qui se montrent moins exigeants en termes de normes sociales et environnementales. Ces taxes pourraient alimenter en partie un Fonds de Convergence sociale et écologique géré par l'OIT, qui financerait les pays s'engageant à créer une sécurité sociale digne de ce nom et à faire progresser les normes environnementales.

**Ce sont là des idées. De simples idées allant dans le sens d'un changement de cap politique européen. Car si l'Europe est née en grande partie pour préserver la paix sur son territoire et retrouver une place prééminente sur la scène internationale, cela n'a de sens qu'à condition de porter des valeurs où le respect des écosystèmes, le travail décent et les droits humains fondamentaux seraient prioritaires et non, comme aujourd'hui, subordonnés aux sacro saintes libertés économiques !**

## Bibliographie

Cette bibliographie ne mentionne que les ouvrages généraux utilisés pour l'ensemble de l'étude. Elle ne fait pas référence aux ouvrages utilisés de façon ponctuelle, qui sont alors renseignés via des notes de bas de page accompagnant l'exposé.

### **Livres et textes officiels européens**

Traités européens :

- traité de la CECA,
- traité de l'EURATOM,
- traité de la COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
- traité de l'ACTE UNIQUE EUROPEEN
- traité de MAASTRICHT
- traité d'AMSTERDAM
- traité de LISBONNE

Livre Blanc européen « *Croissance, compétitivité, emploi* », décembre 1993.

Livre Vert européen « *Moderniser le droit du travail pour relever les défis du XXI<sup>ème</sup> siècle*, novembre 2006.

### **Ouvrages, revues, articles**

Jean Monnet, Mémoires, Le Livre de Poche, Paris, 2007 (1<sup>ère</sup> édition : Fayard, 1976)

Renaud Dehousse (ouvrage collectif sous la direction de), « *Politiques européennes* », SciencesPo Les Presses, Paris, 2009.

« *L'Europe de Yalta à Maastricht* » (1945-1993), numéro spécial des dossiers et documents du journal Le Monde, octobre 1993.